

« Faire
ce qu'il
faut. »

PROFIL DE L'ENTREPRISE

CAE est un chef de file dans le domaine des technologies de simulation et de modélisation et des services intégrés de formation destinés à l'aviation commerciale et d'affaires et aux forces de défense du monde entier. Présente sur cinq continents avec ses unités de fabrication et ses centres de formation répartis dans 17 pays, CAE réalise annuellement un chiffre d'affaires de l'ordre du milliard de dollars canadiens.

LE RÉSEAU DE CAE

SERVICES CENTRAUX

Montréal, Canada

PRODUITS DE SIMULATION

Montréal, Canada

Tampa, É.-U.

Stolberg, Allemagne

Burgess Hill, G.-B.

Sydney, Australie

Bangalore, Inde

SIMULATION MILITAIRE ET FORMATION

Montréal, Canada

Ottawa, Canada

Tampa, É.-U.

Stolberg, Allemagne

Bückerburg, Allemagne*

Fassberg, Allemagne*

Holzdorf, Allemagne*

Burgess Hill, G.-B.

RAF Benson, G.-B.

Sydney, Australie

Sesto Calende, Italie*

* projet

FORMATION CIVILE ET SERVICES ASSOCIÉS

Charlotte, É.-U.

Dallas, É.-U.

Denver, É.-U.

Miami, É.-U.

Morris County, É.-U.*

Phoenix, É.-U.

Seattle, É.-U.

Washington, É.-U.

Montréal, Canada

Toronto, Canada

Vancouver, Canada

São Paulo, Brésil

Santiago, Chili

Kuala Lumpur, Malaisie*

Singapour

Zhuhai, Chine

Dubaï, Émirats arabes unis

Amsterdam, Pays-Bas

Maastricht, Pays-Bas

Bruxelles, Belgique

Madrid, Espagne

Rome, Italie

Burgess Hill, G.-B.

Moscou, Russie



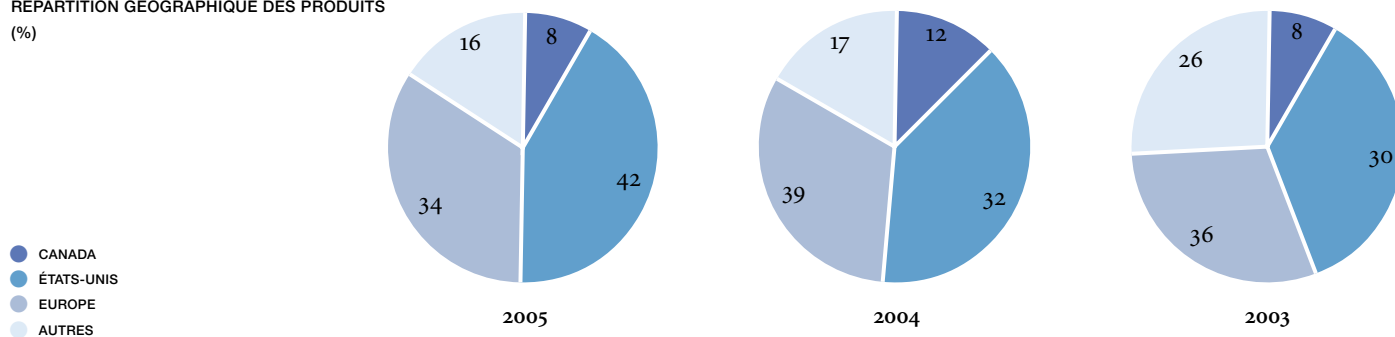
| | |
|----|--|
| 02 | Message du président du Conseil |
| 04 | Message du président et chef de la direction |
| 08 | Produits de simulation |
| 10 | Simulation militaire et formation |
| 12 | Formation civile et services associés |
| 14 | Flash sur la technologie et les services |
| 16 | Revue des activités |
| 17 | Revue financière 2005 |
| 18 | Rapport de gestion |
| 42 | Information financière choisie |
| 43 | Rapports de la direction et des vérificateurs |
| 44 | États financiers consolidés |
| 47 | Notes afférentes aux états financiers consolidés |
| 87 | Gouvernance d'entreprise |
| 88 | CAE dans la collectivité |
| 89 | Hommage à un pionnier |
| 90 | Prix d'excellence du président |
| 91 | Conseil d'administration et direction |
| 92 | Renseignements aux actionnaires et investisseurs |

POINTS SAILLANTS FINANCIERS 2005

(en millions de dollars, sauf montants par action)

| | 2005 | 2004 | 2003 |
|--|---------|---------|---------|
| Résultats d'exploitation | | | |
| Opérations poursuivies | | | |
| Produits | 986,2 | 938,4 | 976,8 |
| (Perte) bénéfici | (304,7) | 47,4 | 113,9 |
| (Perte) bénéfici net(te) | (199,9) | 64,0 | 117,2 |
| Situation financière | | | |
| Total de l'actif | 1 699,7 | 2 308,7 | 2 356,5 |
| Dette totale à long terme, déduction faite de l'encaisse | 285,8 | 529,6 | 757,1 |
| Par action | | | |
| (Perte) bénéfici tiré des activités poursuivies | (1,23) | 0,20 | 0,52 |
| (Perte) bénéfici net(te) | (0,81) | 0,27 | 0,53 |
| Dividendes | 0,10 | 0,12 | 0,12 |
| Capitaux propres | 2,64 | 3,94 | 3,42 |

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRODUITS
(%)



Au cours de l'exercice écoulé, CAE s'est notablement transformée. Déjà il y a eu l'arrivée de Robert E. Brown, que nous avons nommé à la tête de la direction et sous la conduite de qui nous avons vendu l'unité Contrôles navals pour concentrer nos moyens de production sur la simulation et la formation dans les secteurs aéronautique et défense. Mais en plus, nous avons entrepris de réorganiser la Société pour qu'elle apporte une valeur accrue aux actionnaires.

En janvier 2005, vos administrateurs ont eu la profonde tristesse de perdre leur estimé collègue et ami, M. Fraser Elliott, qui a joué dans l'histoire et le développement de CAE un rôle éminent pendant plus de 50 ans. M. Elliott était entré au conseil d'administration peu après la fondation de CAE et présida ce conseil pendant plus de trois décennies. En 2002, nous avons honoré sa remarquable contribution en baptisant de son nom le Laboratoire de modélisation et de simulation CAE – R. Fraser Elliott, fondé en partenariat avec deux universités montréalaises. Sa disparition est une perte considérable, non seulement pour ses amis de la grande famille CAE, mais pour le monde des affaires canadien dans son ensemble.

En octobre 2004, Derek Burney, qui présida aux destinées de CAE pendant près de cinq ans, s'est retiré du conseil d'administration. Nous remercions le dirigeant exceptionnel que M. Burney a été. Grâce à lui, CAE est dotée d'un portefeuille de produits plus homogène, d'une technologie d'avant-garde et d'une solide réputation sur le marché.

Pour combler ces vacances, le Conseil a nommé, en février 2005, M. Brian Barents et M. Paul Gagné. Jusqu'à tout récemment, M. Barents était président, chef de la direction et associé gérant de Galaxy Aerospace, après avoir été président et chef de la direction de Learjet. M. Gagné était chef de la direction de la grande société canadienne de produits forestiers Avenor. Le Conseil leur souhaite à tous deux la plus cordiale des bienvenues. Leur vaste expérience lui sera d'un grand bénéfice.

Comme tant d'entreprises du secteur aéronautique, CAE demeure aux prises avec un marché difficile. Toutefois, sous la conduite de Bob Brown, la Société a su se placer en bonne posture pour profiter de la reprise dans l'aviation civile et des occasions nouvelles qui s'offrent sur le marché militaire. C'est donc avec confiance que le Conseil envisage les perspectives de croissance de CAE dans l'avenir.



(Signé)

L. R. WILSON

PRÉSIDENT DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION

//

« Mettre
en œuvre
les plans qui
vont rétablir
la valeur pour
l'actionnaire. »

Au cours de l'exercice 2005, CAE a adopté un certain nombre de mesures qui vont radicalement transformer sa façon de travailler.

Face à un marché aussi difficile que l'est celui du secteur aéronautique civil, toujours en proie à de lourdes pertes, face également à l'ascension du dollar canadien et à ses effets sur notre compétitivité mondiale, nous avons fait des choix ardu. Des choix que sous-tend un seul et même principe directeur : *faire ce qu'il faut* afin que CAE crée de nouveau de la valeur pour l'actionnaire et retrouve durablement la stabilité et la croissance.

Dès mon arrivée dans le poste de président et chef de la direction, en août 2004, j'ai lancé une vaste revue stratégique portant sur les marchés, les clients et les autres parties prenantes de CAE, ainsi que sur ses ressources et ses capacités internes. Après cela, la haute direction et moi-même avons adopté un plan en trois points destiné à préserver le leadership technologique de CAE, à susciter des synergies entre nos secteurs d'activité et à instaurer des pratiques d'entreprise saines.

CONSOLIDER LA SITUATION FINANCIÈRE

Notre premier travail a été de consolider le bilan. En février 2005, nous avons mené à bien la vente de l'unité Contrôles navals. Le gain de 104 millions de dollars après impôts réalisé a servi à réduire notre dette. Cela nous donne les coudées plus franches pour financer la croissance de nos autres secteurs d'activité. Nous avons aussi opéré, sur la valeur de l'écart d'acquisition et des actifs corporels et incorporels, une dépréciation hors trésorerie de 443 millions de dollars (354 millions de dollars après impôts). Grâce à cela, notre bilan reflète à présent la réalité du marché aéronautique civil. Après mûre réflexion, et afin de nous donner encore plus de latitude, nous avons pris la décision de ramener le dividende annuel par action de 0,12 dollar à 0,04 dollar, ce qui représente une économie de 20 millions de dollars. Enfin, nous étudions des moyens de réduire notre coût du capital et de rendre nos activités moins consommatrices de capital. Tout cela pour dégager de la trésorerie disponible et augmenter le rendement de nos investissements.

SUSCITER DES SYNERGIES

Parallèlement à ces importantes mesures visant à redresser notre situation financière, nous avons procédé à des remaniements dans l'organisation. Le but était de favoriser les synergies entre nos unités d'exploitation et de conforter notre leadership technologique, pour obtenir, en bout de ligne, une amélioration significative de notre compétitivité sur le marché et une plus forte rentabilité.

Essentiellement, nous nous sommes attaqués aux cloisonnements qui tendaient à se former entre les unités d'exploitation, menant à des dédoublements dans les activités, et nous avons instauré une nouvelle structure propice à la libre circulation des idées et des connaissances. Dorénavant, nous avons trois unités : le groupe Produits de simulation, le groupe Formation civile et services associés et le groupe Simulation militaire et formation.

Le groupe Produits de simulation chapeaute l'ensemble des activités de fabrication et l'ingénierie, la gestion des programmes et les approvisionnements au niveau mondial, ainsi que la commercialisation et la vente des matériels de simulation civils. Le groupe Formation civile et services associés demeure voué à la prestation de services de formation hautement économiques et compétitifs, grâce à une bonne centaine de simulateurs de vol répartis entre plus d'une vingtaine de centres de formation dans le monde. Quant au groupe Simulation militaire et formation, il continue de proposer des solutions de simulation et de modélisation procurant l'excellence technologique à nos clients de la défense dans plus d'une trentaine de pays. Les présidents de ces trois groupes sont investis de l'entière responsabilité des résultats financiers de leur unité, et ils ont l'obligation d'en rendre compte.

Pour réduire les chevauchements dans les activités et alléger notre structure de coûts, nous avons pris la pénible décision de diminuer nos effectifs d'environ 450 personnes. C'est ce qui a été le plus dur dans notre plan, mais c'était indispensable pour la stabilité de CAE. À ceux et celles qui nous ont quittés, je tiens à dire merci pour le dévouement avec lequel ils ont servi la Société.

UNE ÉQUIPE DE DIRECTION FORTE

Notre chance est d'avoir à la direction l'équipe qu'il faut pour animer cette nouvelle structure et pour motiver les 5 000 employés que nous comptons dans le monde. Ensemble, les membres de cette équipe constituent un corps remarquablement bien doté pour assurer à CAE stabilité et rentabilité sur le long terme.

Jeff Roberts reste aux commandes du groupe Formation civile et services associés. Jeff, qui est un pilote chevronné et un cadre dirigeant issu du monde de la formation, est entré chez CAE en 2002, à la suite de l'acquisition de la société de Dallas SimuFlite Training International (aujourd'hui CAE SimuFlite) dont il était chef de la direction.

Le groupe Simulation militaire et formation conserve comme président Don Campbell, entré chez CAE en septembre 2000 après une longue et belle carrière au ministère canadien des Affaires étrangères et du Commerce international, où il a assumé les charges de sous-ministre des Affaires étrangères et du Commerce international.

Marc Parent préside le nouveau groupe Produits de simulation. Entré récemment chez CAE avec plus de 20 ans d'expérience dans l'aéronautique, Marc était antérieurement vice-président et directeur général de Bombardier Aéronautique.

L'équipe de direction compte un autre nouveau venu : Alain Raquepas, le chef de notre direction financière. Alain est comptable agréé et diplômé en droit. Surtout, il possède une très intime connaissance de CAE et du secteur aéronautique, pour avoir été vice-président Finances de notre secteur militaire et, tout dernièrement, chef de la direction financière par intérim.

« Nous appuyer
sur nos
forces et nos
nouvelles
synergies. »

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il y a eu aussi du changement au sein de notre conseil d'administration. En janvier dernier, le décès de M. R. Fraser Elliott, qui siégeait au Conseil depuis 51 ans, nous a profondément attristés. M. Elliott va beaucoup nous manquer. Notre Conseil a aussi reçu du sang neuf. Je souhaite à Brian Barents et Paul Gagné, ses deux nouveaux membres, la plus chaleureuse bienvenue.

MARCHER VERS L'AVENIR : FAIRE CE QU'IL FAUT

Depuis sa fondation en 1947, CAE brille dans le monde par sa haute compétence technique et par la qualité de ses simulateurs. Notre technologie d'avant-garde va demeurer notre blason et une de nos grandes priorités dans l'avenir.

Pour l'exercice 2006, nous avons trois objectifs, que nous estimons d'une importance capitale pour la réussite de CAE. Le premier est d'exécuter le nouveau plan intégralement, sans créer de risque pour l'entreprise. Par là, je veux dire en préservant à CAE son leadership technologique. Le deuxième objectif est de mettre en place, partout dans l'entreprise, des processus sains. Le troisième est d'améliorer la situation financière a) en redressant le bilan pour dégager de façon constante des flux de trésorerie libre allant en grossissant; b) en usant de discernement dans nos dépenses en immobilisations; c) en nous astreignant à plus de discipline sur le plan financier. Notre intention est d'avoir retrouvé, à la fin de l'exercice 2006, une forte capacité à faire des bénéfices, pour qu'ainsi, dans les prochaines années, notre bénéfice et notre rendement du capital investi repartent franchement à la hausse.

Avec l'équipe que nous avons à la haute direction et avec la nouvelle structure qui est en place, nous sommes convaincus que la stratégie que nous avons élaborée nous met en très bonne position pour faire progresser notre chiffre d'affaires et notre bénéfice net à moyenne échéance. Sur le court terme, toutefois, il est certain que les contrats exécutés actuellement, que nous avons conclus à des prix correspondant à un creux du marché, vont encore pour un temps peser négativement sur nos résultats.

En terminant, je tiens à exprimer aux membres du Conseil mes sincères remerciements pour leur soutien dans les décisions difficiles que nous avons dû prendre cette année. Mes remerciements vont aussi à l'ensemble des membres de notre personnel pour leur travail assidu et leur dévouement. C'est sur leur talent et sur leur compétence que s'est établie la réputation de CAE et que repose, pour une grande part, sa réussite à venir.

C'est à vous enfin, chers actionnaires, que je veux dire merci pour votre fidèle soutien. CAE est un chef de file mondial dans le domaine de la modélisation et de la simulation, et fait tout pour traduire cette réputation en valeur pour votre investissement.



(Signé)

ROBERT E. BROWN
PRÉSIDENT ET
CHEF DE LA DIRECTION

//

« Tailler
notre route
vers la réussite
malgré les
difficultés
de l'heure. »



MARC PARENT
PRÉSIDENT DE GROUPE
PRODUITS DE SIMULATION

//

ENTRETIEN AVEC MARC PARENT

« Nos grandes priorités, dans le groupe des Produits de simulation, sont de comprimer systématiquement les coûts et de réduire les temps de cycle – côté Civil surtout, mais aussi côté Militaire – pour contrer plus efficacement la concurrence. CAE est connue pour sa technologie sans égale: quoi donc de plus naturel que de vouloir absolument préserver notre leadership technologique? Mais à la poursuite de l’innovation doit répondre un surcroît de discipline et de rigueur dans nos façons de travailler. La mise en place de certains processus nous aidera à faire véritablement de CAE une entreprise plus solide, plus agile et plus efficace. Regrouper en un bloc des fonctions comme celles des approvisionnements stratégiques va créer des synergies et nous faire réaliser des économies d’échelle sur nos achats de biens et de services. Réunir l’ingénierie et la gestion de projets au sein du groupe des Produits de simulation est une autre initiative qui va permettre à l’entreprise de tirer le meilleur parti de ses ressources, de sa technologie et de ses meilleures pratiques. »

« Une autre grande priorité pour nous est d’exécuter nos contrats de façon irréprochable et avec une rentabilité convenable. Cela peut être déterminant, surtout dans le domaine Militaire, où les dépassements de budget et les retards sont fréquents. Si nous préservons notre avance technologique et qu’en même temps nous parvenons à produire plus vite sans rien perdre de la qualité et de la fiabilité qui font la réputation de notre entreprise, celle-ci arrivera, malgré sa relative petitesse, à tirer son épingle du jeu face aux géants qui dominent le marché. »

« Ces améliorations, pour la plupart, s’obtiendront en permettant à notre personnel de donner sa pleine mesure.

CAE regorge de gens de talent aimant leur entreprise et réellement désireux d’apporter leur pierre à sa réussite. En orientant le travail de tout le monde dans la même direction et en tirant le maximum de ce que chacun a à offrir, on peut s’attendre à des résultats sensationnels. En ce moment même, à mon avis, nous bénéficions d’une remarquable conjoncture: nous avons des gens épatants, une technologie de pointe, une bonne réputation et un marché qui donne des signes de reprise. Nous avons aussi reçu beaucoup de contrats et nous avons des clients de haut prestige. À nous donc de redoubler d’efforts pour fournir aux clients un service absolument hors pair, défiant toute concurrence. »

« Pour faire progresser notre activité, nous voulons aussi jouer un plus grand rôle dans la réussite de nos clients, tout au long du cycle de vie des avions. Des technologies comme celle de nos outils avancés de développement et celle des plates-formes basées sur CAE Simfinity nous aideront à entrer plus tôt dans la chaîne de valeur de nos clients. Quant aux outils haute fidélité de diagnostic et de dépannage dérivés des logiciels de nos simulateurs de vol, ils permettront d’abaisser le coût d’exploitation des avions sur toute leur durée de vie. Avec cela, l’expérience que nous avons accumulée en réalisant les premiers simulateurs de presque tous les nouveaux avions créés dans le monde – et notamment ceux d’appareils aussi en vue que le Dassault Falcon 7X et l’Embraer 170 – nous permettra d’apporter une valeur ajoutée appréciable aux constructeurs aéronautiques. Nous allons bien sûr aussi continuer d’investir dans la R&D, surtout pour perfectionner nos technologies actuelles – dont CAE STRIVE, CAE NeTTS et le système visuel Medallion-S sont parmi les plus connues – et pour en développer de nouvelles grâce auxquelles nous demeurerons à l’avant-garde de la modélisation et de la simulation, à la fois sur les marchés traditionnels et sur les marchés émergents. Dès lors, *faire ce qu’il faut* ne signifie pas innover pour le seul plaisir d’innover, mais inventer des technologies qui soient porteuses de valeur ajoutée pour nos clients, et qui ouvrent des possibilités de croissance et génèrent de solides flux de trésorerie pour CAE. »



A380

CAE A CONÇU, CONSTRUIT
ET LIVRÉ LE PREMIER
SIMULATEUR DE VOL A380 RÉALISÉ
DANS LE MONDE, AJOUTANT UN FLEURON
DE PLUS À SON IMPOSANTE LISTE
DE SIMULATEURS PROTOTYPES.

//

« Nous donner
les moyens
d'être plus
performants
et plus
compétitifs. »

CONVERSATION AVEC DON CAMPBELL

« Se tenir à la pointe de la technologie est d'une importance fondamentale pour le groupe Simulation militaire et formation. CAE STRIVE et NeTTS ont été pour nous le début d'une révolution technologique dont est née, avec notre système visuel Medallion-S, une génération nouvelle de solutions de simulation et de formation qui nous place en position de tête au niveau mondial. Notre défi est maintenant de faire fructifier l'acquis de cette révolution technologique. La guerre ne se fait plus comme avant, entre deux armées se faisant face le long d'une ligne de front. Aujourd'hui, il n'y a plus de front. La plupart du temps maintenant, on trouve une mosaïque de forces aériennes, navales et terrestres qui doivent coordonner leur action avec celle de drones et d'unités d'opérations spéciales. Souvent aussi, ces forces font partie d'une coalition internationale. Ce sont les réseaux de communications et l'interopérabilité qui leur permettent de s'entraîner à opérer ensemble de façon cohérente. Dans tout cela, la technologie de CAE joue un rôle déterminant. »

« Les combattants d'aujourd'hui ont également des besoins nouveaux. Il leur faut des moyens de simulation déployables quasi instantanément et permettant une communication transparente avec leurs alliés. La répétition des missions dans leur pleine dimension est l'impératif de l'heure. CAE a suivi le rythme de cette évolution, au point d'être aujourd'hui un chef de file dans ce domaine. Notre technologie ne sert plus seulement à apprendre en toute sécurité l'art du pilotage, elle sert aussi à apprendre à exécuter dans tous ses détails une mission complexe sans s'exposer au moindre risque. Ainsi, le groupe d'opérations spéciales qui doit aller récupérer un otage ou sécuriser un bâtiment pourra répéter à l'avance l'exécution de sa mission autant de fois qu'il le voudra. Cela, il n'y a que la simulation qui permette de le faire à l'abri de tout danger. »

« Le groupe Militaire se doit à présent de rechercher, pour ses technologies de modélisation et de simulation, des applications à la formation dans des domaines encore peu courants. Pour cela, la modélisation et la simulation vont être mises au service des clients à un stade plus précoce des projets de défense, sous forme d'aide à la détermination des menaces, d'aide à l'analyse des besoins en matériel et autres ressources, et d'aide aux études pré-acquisition. Les premiers succès déjà enregistrés nous encouragent à poursuivre résolument dans cette voie. Nous développons également notre offre de services professionnels, en comptant bien maintenir les bonnes marges que nous réalisons actuellement sur nos contrats. Mais le militaire est un client exigeant qui a des besoins très précis. Nos produits ne sont pas de grande consommation. La plupart du temps, les contrats nécessitent de nouvelles études et, souvent, ce qu'on nous demande de réaliser n'a encore jamais existé. Toute la question est donc de savoir fournir au client le niveau de personnalisation qu'il exige, tout en réalisant un profit. *Faire ce qu'il faut*, pour moi, veut dire se donner de bonnes bases, resserrer les coûts et faire le mariage de l'excellence technique avec l'efficacité opérationnelle pour aboutir exactement au produit qu'il faut pour le client qui l'a demandé. À mon avis, tout cela est déjà en très bonne voie. »



DON CAMPBELL
PRÉSIDENT DE GROUPE
SIMULATION MILITAIRE
ET FORMATION

//

150\$

MILLIONS

CES TROIS DERNIÈRES ANNÉES,
CAE A REMPORTÉ POUR PLUS DE
150 MILLIONS DE DOLLARS DE CONTRATS
DE LA PART DES « NIGHT STALKERS »,
L'ÉLITE DES FORCES SPÉCIALES DE
L'ARMÉE DE TERRE AMÉRICAINNE.

//



« Mettre nos
forces en
action dans
des domaines
nouveaux. »



JEFF ROBERTS
PRÉSIDENT DE GROUPE
FORMATION CIVILE
ET SERVICES ASSOCIÉS

//

DIALOGUE AVEC JEFF ROBERTS

« Chez CAE, notre travail est d'aider les exploitants d'avions à renforcer la sécurité de leurs activités et à en tirer une plus grande efficacité, cela dans le but ultime de contribuer à leur meilleure réussite et à la nôtre. Pour ce faire, nous nous coulon dans le mode de fonctionnement de nos clients, avec une seule idée : ajouter de la valeur. Nous nouons ainsi des relations à long terme, où réussir est une question "d'intimité avec le client". Alors qu'en production de matériels, activité traditionnelle de CAE, le caractère changeant des produits mène à des cycles courts, du côté Formation civile et services associés, l'interaction avec le client est permanente, l'implication auprès de lui aussi, dans l'exercice d'un rôle qui, au quotidien, se joue au plus près de ses activités courantes. Pour CAE, ces relations suivies sont la source d'un flux régulier de revenus. Réussir implique pour nous de toujours nous voir comme une entreprise de services et de nous démarquer en tant que telle. Ce démarquage, nous l'obtenons par un apport progressif et continu de valeur ajoutée, dans cette optique de primauté du client qui imprègne notre culture. Être centré sur le client est une expression qui fait recette, mais bien des gens passent à côté d'une vérité : le centrage sur le client doit s'envisager de *son point de vue à lui*. »

« Notre réussite tient à la diversité des types de relations que nous avons avec les clients. Les centres de formation que CAE a créés de sa propre initiative relèvent du schéma classique de la relation entre nous, propriétaire et exploitant du centre, et les clients qui s'adressent à nous pour la satisfaction de leurs besoins en formation. Dans les coentreprises et les partenariats, où le client assume une partie de l'investissement, notre apport de valeur comporte d'autres éléments, qu'il s'agisse des solutions intégrées de formation CAE Simfinity venant enrichir la formation en place dans les compagnies aériennes, ou qu'il s'agisse de services de gestion opérationnelle ou de soutien en organisation du temps, en maintenance

et en ingénierie. Chaque relation est différente, car chaque client et partenaire est particulier. Le point commun à toutes, c'est l'empressement que nous mettons à rechercher, adapter et appliquer la solution la plus avantageuse pour le client. Il n'y a pas de solution universelle. Avec chaque client, c'est un partenariat. »

« Pour ce qui est de l'avenir, notre intention est de formaliser et d'élargir notre offre de services, en déterminant avec nos clients quels services représentent le meilleur apport de valeur, pour eux et pour CAE. Cette offre élargie comprendra par exemple un nouvel ensemble de services en organisation du temps, en administration, en exploitation et en maintenance de simulateurs, en développement de cours, ainsi qu'en gestion des centres et des programmes de formation. CAE mettra ainsi à profit l'expertise tirée de la gestion de son propre réseau mondial de centres de formation pour aider les clients à atteindre le maximum d'efficacité en maintenant au niveau minimum leurs effectifs, leurs stocks de rechanges et leurs coûts de développement et de projets. En même temps que notre palette de services, nous voulons cette année élargir encore notre clientèle, en offrant de plus en plus de solutions de formation en formule complète, pour exploiter à plein notre infrastructure actuelle. Et si des occasions intéressantes se présentent d'étendre notre réseau mondial de centres de formation, nous ne les laisserons sûrement pas passer. »

« En ce moment, à l'interne, nous menons un programme d'amélioration continue de l'efficacité et de la productivité, en vue de réduire encore nos coûts. Nous allons aussi poursuivre le réexamen de notre organisation et de nos installations mondiales, afin de nous assurer que nous sommes positionnés au mieux pour défier la concurrence et créer de la valeur pour nos actionnaires. *Faire ce qu'il faut* veut dire marier notre culture de la sollicitude et de la primauté du client avec notre technologie d'avant-garde pour créer des solutions répondant aux deux attentes fondamentales des clients, qui nous disent : "Renforcez notre sécurité et rehaussez l'efficacité de nos activités". En aidant nos clients à mieux réussir, c'est à toutes les parties prenantes de CAE que nous apportons de la valeur. »



PLUS DE
100

LES CENTRES DE FORMATION
ONT PLUS DE 100 SIMULATEURS
DE VOL EN SERVICE EN PLUS
DE 20 POINTS DU GLOBE.

//

« Avec chaque
client, c'est un
partenariat. »

SIMULATEUR D'A380

Pour Airbus, CAE a conçu et réalisé le premier simulateur de vol d'A380 existant dans le monde et l'a livré avec près d'un an d'avance sur la date prévue pour l'entrée en service de l'avion géant. Ce simulateur d'une complexité rare permet de reproduire 400 anomalies et incidents. Il dispose du système visuel CAE Tropos™ utilisant l'imagerie satellite de la planète entière pour créer des scénarios d'entraînement réalistes pour les pilotes.

En plus de ce simulateur prototype, Airbus a commandé à CAE toute une gamme de moyens d'entraînement CAE Simfinity™ pour l'A380 : dispositifs tridimensionnels de formation au pilotage et à la maintenance (MFTD), entraîneurs sur ordinateur de bureau et postes de breffage et débrefage. Ainsi, les pilotes d'Airbus pourront, en classe, se plonger virtuellement dans l'environnement du poste de pilotage de l'A380, avant de poursuivre leur formation sur le simulateur de vol.

CAE STRIVE™

CAE a développé la suite de logiciels CAE STRIVE pour permettre la création de simulations aussi diverses que celles d'avions et de modélisations du corps humain. Ces logiciels raccourcissent considérablement les cycles de développement, car ils permettent de créer des modèles sans avoir à se soucier de la façon dont ces modèles communiqueront, interagiront et se comporteront en temps réel. CAE commercialisera CAE STRIVE comme un produit sur étagère, et s'en est servie pour créer et développer une gamme entière de systèmes de formation allant du simple entraîneur sur ordinateur de bureau jusqu'au gros simulateur de missions.

SIMULATEUR DE LITTLE BIRD

CAE est le constructeur du premier simulateur de missions existant dans le monde pour l'AH/MH-6 « Little Bird », hélicoptère utilisé dans des missions diverses, allant de l'appui-feu aérien rapproché au réapprovisionnement en zone hostile et à la récupération de personnel.

Ce simulateur possède le plus grand dôme de projection du monde – 24 pieds de diamètre – qui procure aux pilotes à l'entraînement un champ de vision immense. En complément de son système de mouvement six axes, ce simulateur possède une plate-forme vibrante dont l'action, accompagnée de bruits et d'effets visuels en cabine, donne à l'équipage la sensation parfaite de voler aux commandes de l'hélicoptère.



INTÉRIEUR DU SIMULATEUR
A380 DE CAE

//



LE SUPER-GROS-PORTEUR
AIRBUS A380

//



DÉVELOPPEMENT SUR
CAE STRIVE

//



L'HÉLICOPTÈRE AH/MH-6
« LITTLE BIRD »

//

SERVICES PROFESSIONNELS

En fin d'année 2004, CAE a fait l'acquisition de Greenley & Associates, une société de service-conseil d'Ottawa. Sous le nom de CAE Services professionnels, cette nouvelle unité assurera, auprès des pouvoirs publics et des milieux de la défense et de la sécurité, la promotion des activités de CAE concernant tous les stades de leurs projets, depuis la recherche initiale et la formulation de concepts jusqu'aux études de définition et à la mise en production.

À titre indépendant, CAE Services professionnels fournira des prestations de conseil en gestion de projet, en ingénierie de systèmes et de capacités, en étude des facteurs humains et en gestion des situations d'urgence, ainsi que des solutions de modélisation et de simulation destinées à aider les clients des domaines de l'aéronautique, de la défense, de la sûreté intérieure et de la sécurité civile dans l'analyse et l'évaluation de toutes sortes de scénarios, pour permettre à ces clients de savoir dès le départ ce que sera l'aboutissement de leur projet.

Dans le courant de l'exercice 2006, CAE ouvrira des représentations de CAE Services professionnels en chacun des points du globe où se concentre son activité du domaine militaire : Tampa, aux É.-U., Burgess Hill, en G.-B., Stolberg, en Allemagne, et Sydney, en Australie.

« Faire ce que
CAE fait
de mieux. »

CIVIL

Avec un total de 17 commandes de simulateurs de vol remportées au cours de l'exercice 2005, la part du marché ouvert à la concurrence qu'occupe le groupe Simulation et formation aéronautiques civiles est de 77 %. Même si les marges ont été plus minces que prévu, l'exercice a été marqué par plusieurs « premières » encourageantes.

La réalisation pour Airbus du premier simulateur A380 produit dans le monde a représenté une étape stratégique pour CAE. Lorsque Airbus a dévoilé son super-gros-porteur en janvier 2005, le simulateur « volait » déjà aux mains des ingénieurs de CAE. Cette machine, l'une des plus complexes que CAE ait jamais réalisées, a été livrée à Airbus quelques mois plus tard, avec près d'un an d'avance sur la date prévue pour l'entrée en service de l'avion. D'ici la fin de 2005, CAE livrera un second exemplaire au centre de formation Airbus de Toulouse.

Toujours concernant l'Airbus A380, une autre première de l'exercice a été la signature d'un contrat pour la fourniture à la compagnie australienne Qantas d'une suite de solutions intégrées de formation au pilotage de cet avion. Cette suite comprend un simulateur de vol et un dispositif de formation CAE Simfinity™. Un autre contrat, portant sur la fourniture de deux simulateurs A380, a été obtenu auprès de la ligne Emirates Airlines de Dubaï, ce qui porte à cinq les commandes de simulateurs A380 reçues à ce jour par CAE.

Une autre première mondiale pour CAE a été sa sélection comme fournisseur d'un simulateur de vol pour le nouveau jet régional ARJ21 développé par le constructeur aéronautique China Aviation Industry Corporation. Prévu entrer en service en 2008, l'ARJ21 est le premier avion à être entièrement conçu et construit en Chine. Cette réalisation allonge la liste déjà imposante des nouveaux modèles d'avions dont le premier simulateur est né chez CAE.

Grande première encore que la sélection de CAE par Dassault Aviation comme fournisseur exclusif de la formation initiale contractuelle sur le tout nouveau Falcon 7X, premier jet d'affaires à commandes de vol

électriques. C'est la première fois que CAE se voit confier la formation initiale faisant partie, par contrat, des prestations que le constructeur assure à l'acheteur d'un avion.

Pour finir, la sélection de CAE comme fournisseur exclusif de la formation des pilotes de la compagnie à bas tarifs européenne easyJet sur les appareils de la famille Airbus A320 a marqué son entrée en tant que fournisseur de services de formation en Grande-Bretagne, marché où ses matériels de simulation comptent déjà une clientèle nombreuse parmi les lignes aériennes. Ce contrat témoigne en outre du succès soutenu de CAE sur le marché de la formation externalisée, et aussi de la confiance grandissante que les transporteurs à bas tarifs placent dans ses solutions de formation.

MILITAIRE

Les produits de l'unité d'exploitation Militaire, à l'exercice 2005, sont demeurés stables par rapport à 2004. La notoriété de CAE dans les domaines de la simulation et de la formation militaires lui ont valu de remporter pour plus de 681 millions de dollars de nouveaux contrats pour la défense au cours de l'exercice.

De ce total, une bonne part est venue de la participation à l'importante initiative de financement privé (PFI) lancée pour la formation des équipages des Forces armées allemandes sur l'hélicoptère NH90. CAE, avec les trois sociétés partenaires de son consortium, doit concevoir, développer et construire quatre simulateurs de missions NH90 et trois centres implantés en Allemagne, pour assurer la formation des pilotes sur une période de 15 ans.

Autre étape décisive franchie par l'unité Militaire au cours de l'exercice, le consortium Landmark Training Ltd., dont CAE est le chef de file, a été déclaré vainqueur en première sélection de l'appel d'offres pour le programme de formation des équipages de véhicules blindés de l'Armée de terre britannique (programme AVTS). Partenariat public-privé (PFI) représentant une valeur d'environ 1,0 milliard de livres sterling (2,4 milliards de dollars canadiens) sur 30 ans, ce programme a pour objet la formation clé en main à la conduite, au tir, et aux systèmes d'information de com-

mandement des équipages de véhicules blindés. Landmark Training Ltd., dont CAE détient 65 %, compte signer un accord avec l'Agence britannique d'armement vers la fin de 2005, si les négociations sont fructueuses.

D'autres commandes militaires plus modestes mais non moins importantes pour CAE ont été remportées au cours de l'exercice. Parmi elles figurent un certain nombre de contrats reçus de la U.S. Navy et du 160th Special Operations Aviation Regiment (Airborne) de l'Armée de terre américaine. Ces commandes portent sur la réalisation d'un simulateur de missions de combat d'hélicoptère MH-60 Black Hawk, sur la mise à niveau de deux simulateurs de vol pour l'avion P-3C, sur le développement d'un entraîneur de vol tactique et opérationnel et de deux entraîneurs à l'utilisation tactique de l'armement pour l'hélicoptère MH-60S, ainsi que sur la fourniture d'un système visuel CAE Medallion-S™ pour la mise à niveau de deux simulateurs. Ces contrats, qui s'appuient sur les relations déjà solides entretenues avec les Forces armées américaines, placent CAE en position avantageuse pour recevoir, de leur part et de celle de forces alliées, encore plus de commandes dans l'avenir.

NAVAL

Avant sa cession en février 2005, l'unité Contrôles navals a engrangé pour CAE plusieurs importants contrats, dont le plus substantiel a été l'avenant d'un montant de 222 millions de dollars venu grossir le contrat de longue durée en cours avec le ministère britannique de la Défense pour la formation des équipages de trois sous-marins nucléaires de la classe Astute.

Dans un autre appel d'offres très disputé, CAE Valmarine a remporté la fourniture d'un ensemble complet d'automatisation de la machinerie et d'un système de chauffage, ventilation et climatisation pour le premier navire de la classe Ultra-Voyager, qui sera le plus grand paquebot du monde.

CAE a principalement utilisé le produit de la vente des Contrôles navals pour réduire sa dette à long terme.

REVUE FINANCIÈRE 2005

| | |
|----|---|
| 18 | Rapport de gestion |
| 19 | Introduction |
| 19 | Mise en garde concernant l'information prospective |
| 19 | Mesures hors PCGR |
| 20 | Profil et stratégie de l'entreprise |
| 21 | Résultats consolidés |
| 29 | Résultats par secteur |
| 33 | Acquisitions, cessions et regroupements d'entreprises |
| 34 | Liquidités |
| 35 | Accords hors bilan |
| 36 | Instruments financiers |
| 36 | Risques et incertitudes |
| 38 | Informations à fournir dans les états financiers |
| 41 | Informations à fournir sur les actions en circulation |
| 41 | Systèmes, procédures et contrôles |
| 41 | Renseignements complémentaires |
| 42 | Information financière choisie |
| 43 | Rapports de la direction et des vérificateurs |
| 44 | États financiers consolidés |
| 47 | Notes afférentes aux états financiers consolidés |
| 92 | Renseignements aux actionnaires et investisseurs |

RAPPORT DE GESTION

En date du 10 mai 2005, pour l'exercice clos le 31 mars 2005

Dans le texte qui suit, la mention de « CAE » ou de la « Société » désigne CAE Inc. et ses filiales. Le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 mars 2005, daté du 10 mai 2005, porte sur les secteurs d'activité de CAE: Simulation militaire et formation (le « Militaire ») et Simulation et formation aéronautiques civiles (le « Civil »).

POINTS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2005

ORGANISATION

- Robert E. Brown est devenu le nouveau président et chef de la direction de CAE le 12 août 2004 et, le 11 février 2005, il a exposé un plan de restructuration global visant à rétablir la rentabilité, les flux de trésorerie et le rendement du capital investi de la Société.
- Le plan de restructuration progresse conformément à l'échéancier initial et dans les limites des coûts estimés.
- Depuis le 1^{er} avril 2005, CAE est organisée en trois groupes: Formation civile et services associés, Simulation militaire et formation, ainsi que Produits de simulation. La publication des résultats suivant cette présentation débutera à la fin du premier trimestre de l'exercice 2006.

EXPLOITATION

- Les produits tirés des activités poursuivies dans le Militaire et le Civil ont augmenté de 5 % comparativement au dernier exercice, en dépit d'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain.
- Le résultat par action des activités poursuivies pour l'exercice 2005 a atteint 0,19 \$, après charge pour perte de valeur, charges de restructuration et autres éléments non récurrents.
- Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation poursuivies ont atteint 186 millions de dollars pour l'exercice.
- Au troisième trimestre, CAE a enregistré une charge hors trésorerie de 443 millions de dollars (354 millions de dollars après impôts sur les bénéfices) à la suite d'une perte de valeur de l'écart d'acquisition, des actifs incorporels et corporels du Civil.
- Au 31 mars 2005, la Société avait engagé des frais de restructuration de 25 millions de dollars, suivant le plan de restructuration global de 55 à 65 millions de dollars.
- CAE a conclu la cession de la quasi-totalité du secteur Contrôles navals à L-3 Communications (« L-3 ») au quatrième trimestre, au terme d'une opération évaluée à 239 millions de dollars qui s'est soldée par un gain après impôts d'environ 104 millions de dollars. Conformément à l'entente d'achat, L-3 fera également l'acquisition de deux autres éléments du secteur Contrôles navals, y compris la prise en charge de la garantie fournie par CAE d'un montant de 23 millions de livres sterling liée à la dette de financement de projet pour le programme de formation pour les équipages de sous-marins britanniques de classe Astute.

FINANCEMENT

- Le produit net de la cession du secteur Contrôles navals a servi à réduire la dette.
- Deux opérations de cession-bail pour trois simulateurs de vol ont été conclues pour 44 millions de dollars; ces opérations ont aussi donné lieu à la constatation d'économies d'impôts de 4 millions de dollars consécutives à des pertes d'exploitation nettes liées à l'exercice précédent aux fins de l'impôt aux États-Unis.
- Le conseil d'administration de CAE a pris la décision de ramener le dividende trimestriel à 0,01 \$ par action, conservant ainsi 20 millions de dollars en espèces annuellement.

COMMANDES ET INVESTISSEMENTS

- Grâce à des commandes de 681 millions de dollars, le Militaire a atteint un nouveau sommet. Plus de 40 % des commandes de matériels au cours de l'exercice 2005 ont été passées par des clients des États-Unis.
- Le Militaire dispose d'un carnet de commandes d'environ 152 millions d'euros, à la suite d'un contrat attribué par les Forces armées allemandes sur la nouvelle plate-forme NH90.
 - Le programme de 488 millions d'euros, structuré comme un partenariat public-privé, sera exécuté par l'intermédiaire du consortium industriel Helicopter Flight Training Services GmbH (« HFTS »), constitué de CAE, d'Eurocopter, de Rheinmetall Defence Electronics et de Thales, chaque membre du consortium y détenant une participation de 25 %.
 - Le consortium a conclu le financement sans recours du projet le 29 avril 2005.
- Landmark Training Ltd., sous la direction de CAE, a remporté l'appel d'offres pour le programme britannique AVTS (Armoured Vehicle Training Services) pour un milliard de livres sterling.

- CAE et Dassault sont devenus partenaires du programme de formation pour le nouveau Dassault Falcon 7X.
- CAE a poursuivi le déploiement de son réseau de formation :
 - en Amérique latine, CAE a signé un contrat de dix ans de 40 millions de dollars avec le transporteur aérien LAN Chile S.A. et s'est portée acquéreur du centre de formation de celui-ci;
 - en Europe, CAE est devenue le prestataire des services de formation d'easyJet;
 - en Amérique du Nord, CAE a étendu son empreinte aux États-Unis avec l'annonce d'un nouveau centre de formation dans le comté de Morris, au New Jersey;
 - au Moyen-Orient, la formation aéronautique fournie par CAE dans les Émirats arabes unis a poursuivi son expansion.
- Au cours de l'exercice 2005, CAE a obtenu 17 des 22 commandes de simulateurs de vol ayant fait l'objet d'un appel d'offres (part de marché de 77%).

INTRODUCTION

CAE a été fondée en 1947 et son siège social est situé à Montréal, au Canada. Elle est un chef de file dans le domaine des technologies de simulation et de modélisation et des services intégrés de formation destinés à l'aviation civile et aux forces de défense du monde entier. CAE emploie plus de 5 000 personnes dans ses unités de fabrication et ses centres de formation répartis dans dix-sept pays, sur cinq continents. CAE tire 95 % de son chiffre d'affaires annuel d'exportations dans le monde entier et d'activités internationales.

Avant la vente de la division Contrôles navals (le « Naval ») au quatrième trimestre de l'exercice 2005, la Société fournissait aussi des simulateurs et des services de formation pour des activités en mer et fournissait des systèmes navals d'automatisation ayant des applications militaires et civiles.

Pour une description détaillée des principales activités de la Société, voir la rubrique *Profil et stratégie de l'entreprise* du présent rapport de gestion.

Ce rapport de gestion, qui comprend la revue de l'exploitation de chaque secteur et de la situation financière de CAE, vise à faciliter la compréhension et l'évaluation des grandes tendances, des principaux risques et des principales incertitudes que comportent les résultats d'exploitation de chaque secteur et doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés vérifiés et les notes afférentes qui figurent aux pages 44 à 86.

Le présent rapport de gestion contient les commentaires de la direction de CAE concernant la stratégie, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société. La direction a la responsabilité de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de ses commentaires. Elle tient à jour et soutient les systèmes et les contrôles qu'elle a élaborés pour fournir l'assurance raisonnable que les informations présentées sont valides et complètes.

Les actions ordinaires de CAE sont cotées aux bourses de Toronto et de New York sous le symbole CAE et CGT, respectivement.

L'exercice de CAE se clôt le 31 mars et, sauf indication contraire, tous les renvois à l'exercice écoulé, à savoir 2005, portent sur l'exercice terminé le 31 mars 2005 et tous les renvois à l'exercice précédent, soit il y a un an, concernent l'exercice terminé le 31 mars 2004.

Sauf indication contraire, toute l'information financière contenue dans les présentes a été préparée conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR ») et tous les montants figurant dans ce rapport sont exprimés en dollars canadiens.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent rapport de gestion contient, à propos de CAE et de l'activité de ses différents secteurs, des déclarations prospectives fondées sur des hypothèses que CAE jugeait raisonnables au moment où elles ont été établies, et peut comprendre de l'information concernant le rendement financier, la stratégie d'entreprise, les plans, les buts et objectifs futurs de la Société. En raison de l'incertitude qui les caractérise, ces déclarations prospectives comportent nécessairement des risques et des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante de ceux qui sont prévus dans les déclarations prospectives. Les déclarations commençant par les mots « croire », « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention », « continuer », « estimer », ainsi que l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel et d'autres expressions analogues constituent des déclarations prospectives. Le lecteur est donc averti que les hypothèses concernant les événements futurs, sur nombre desquels CAE n'a aucune prise, risquent en fin de compte de se révéler inexacts. Les facteurs susceptibles de faire diverger de façon importante les résultats réels des prévisions sont présentés ci-après (voir la rubrique *Risques et incertitudes* du présent rapport de gestion pour des renseignements complémentaires). La Société précise qu'elle a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de modifier les déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres faits. En particulier, les déclarations prospectives ne reflètent pas l'incidence éventuelle d'une fusion, d'une acquisition ou d'une autre opération de regroupement d'entreprises ou de dessaisissement qui pourrait être annoncée ou conclue après que ces déclarations sont faites.

MESURES HORS PCGR

Le présent rapport de gestion comprend des commentaires sur des mesures financières hors PCGR. Le lecteur devra se garder de les confondre avec les mesures de rendement établies conformément aux PCGR. CAE estime que ces mesures fournissent une information utile et complémentaire aux mesures financières conformes aux PCGR. Étant dépourvues d'une définition normalisée par les PCGR, ces mesures ne sont vraisemblablement pas comparables aux mesures similaires qu'utilisent d'autres sociétés.

BAII

Le BAII est un terme financier employé pour déclarer ce que les bénéfices de la Société auraient été en l'absence de certaines déductions, notamment les charges hors exploitation (comme les intérêts, les impôts et les autres charges qui ne sont pas essentielles).

CAE estime que le BAII donne des renseignements complémentaires utiles étant donné qu'avec l'élimination de l'effet de certaines décisions financières et comptables, il est possible d'analyser le rendement de différentes périodes, de différentes sociétés et de différents secteurs industriels, ayant une structure du capital différente.

CHANGE

La monnaie de présentation des états financiers de la Société est le dollar canadien et les actifs, les passifs et les opérations mesurés en monnaies étrangères doivent être convertis en dollars canadiens selon divers taux de change comme l'exigent les PCGR. Pour les besoins du présent rapport de gestion, le change (informations financières courantes ajustées aux taux en vigueur à la même période un an plus tôt) est présenté de la même manière pour toute la période. CAE estime que l'exclusion du change fournit un complément d'information utile en ce qu'elle donne une indication de la performance comparable à celle d'un an plus tôt, exclusion faite de l'incidence de la fluctuation des monnaies, phénomène qui peut modifier de façon importante les résultats d'exploitation et financiers de la Société.

Les taux de change de fin d'exercice employés pour convertir les actifs et les passifs étaient les suivants au 31 mars :

| | 2005 | 2004 | (DIMINUTION) |
|--------------------------|--------|--------|--------------|
| Dollar américain (\$ US) | 1,2096 | 1,3105 | (8 %) |
| Euro (€) | 1,5689 | 1,6109 | (3 %) |
| Livre sterling (£) | 2,2848 | 2,4116 | (5 %) |

Les taux de change moyens ayant servi à convertir les produits et les charges étaient les suivants pour les exercices clos le 31 mars :

| | 2005 | 2004 | AUGMENTATION / (DIMINUTION) |
|--------------------------|--------|--------|--------------------------------|
| Dollar américain (\$ US) | 1,2789 | 1,3539 | (6 %) |
| Euro (€) | 1,6064 | 1,5893 | 1 % |
| Livre sterling (£) | 2,3573 | 2,2903 | 3 % |

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

Les flux de trésorerie disponibles sont définis par la direction comme les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation poursuivies, déduction faite des dépenses en immobilisations et des dividendes distribués, auxquels s'ajoute le produit des ventes et des cessions-bail de simulateurs. CAE estime que les flux de trésorerie disponibles sont une indication de la solidité financière et des liquidités de l'entreprise étant donné qu'ils montrent les fonds dont elle dispose pour rembourser la dette et s'acquitter de ses obligations courantes.

DETTE NETTE

La dette nette (dette totale, qui inclut le montant à rembourser au cours du prochain exercice, moins la trésorerie et les équivalents) est présentée de la même manière pour toute la période. CAE estime que la dette nette donne une indication de la situation financière générale de la Société.

ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

Les éléments non récurrents sont des éléments qui, par leur nature, sortent du cours normal des activités du fait de leur caractère peu fréquent ou inhabituel. La direction estime que le fait de mettre en évidence les éléments non récurrents et de fournir des résultats d'exploitation qui les excluent constitue un complément d'information utile qui permet d'analyser le rendement sous-jacent de l'exploitation de CAE.

PROFIL ET STRATÉGIE DE L'ENTREPRISE

CAE offre une vaste gamme de produits et services de simulation et de formation, y compris des simulateurs de vol, des simulateurs de missions, des systèmes visuels, des dispositifs et des systèmes de formation, des centres de formation de vol et des services de soutien. La Société œuvre dans deux marchés importants, le Civil et le Militaire.

Le secteur Civil de CAE est le chef de file mondial de la conception et de la fabrication de simulateurs de vol et de systèmes visuels civils servant à former les pilotes de lignes aériennes et d'avions d'affaires. CAE est également la deuxième société indépendante de services de formation en aviation civile avec un réseau mondial de 22 centres de formation équipés de 105 simulateurs de vol.

Dans le secteur Militaire, CAE est aussi un chef de file mondial de la conception de systèmes de formation militaire évolués ayant des applications dans l'air, sur terre et en mer, qui a fourni aux forces de défense de plus de trente nations des systèmes et des services de formation militaire. Outre ses services de formation étendus, la Société propose une gamme de matériels de simulation et de logiciels de modélisation et de simulation. CAE a conçu une des plus importantes gammes de simulateurs de vol d'hélicoptères militaires dans le monde et plus de systèmes de formation pour les appareils Hercules C-130 que toute autre société.

Au cours des cinq derniers exercices, la Société a évolué : d'un fournisseur de matériels, elle est devenue un fournisseur de solutions de formation intégrées. La stratégie de CAE pour l'avenir est axée sur la prise des mesures nécessaires pour rétablir la valeur pour l'actionnaire. Aussitôt après l'arrivée de M. Robert E. Brown chez CAE à titre de chef de la direction en août 2004, une vaste revue stratégique des marchés de l'entreprise, de sa clientèle et des autres parties prenantes, ainsi que de ses ressources et capacités internes, a été lancée. À la suite de cette revue, la Société a reconfirmé son orientation stratégique. Elle a adopté un plan qui préservera son leadership technologique et qui, en même temps, produira des synergies entre ses unités d'exploitation et instaurera des pratiques de gestion saine. Le plan maintient les secteurs Civil et Militaire actuels, tout en ajoutant un troisième secteur : Produits de simulation. Cette réorganisation, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2005, devrait valoir à la Société d'importantes économies et la positionner favorablement face aux nouvelles réalités du marché.

Les grandes priorités du groupe nouvellement formé, Formation civile et services associés (« FCSA »), sont d'accroître le produit dégagé par simulateur dans les centres de formation du réseau mondial de la Société et de fournir le service de formation le plus rentable et le plus concurrentiel qui soit sur le marché. À cette fin, le groupe FCSA devrait fusionner les centres de formation qui font double emploi et réaffecter un certain nombre de simulateurs pour en maximiser le rendement.

Les principaux objectifs du groupe Simulation militaire et formation (« SMF ») sont de servir le marché de la défense par une excellence technologique en modélisation et simulation, d'accroître la part du marché de la formation militaire de la Société et de sonder des possibilités dans des domaines non traditionnels du marché de la défense, notamment l'analyse et la planification.

Le nouveau groupe, Produits de simulation, regroupe toutes les activités de fabrication et englobe l'ingénierie, la gestion des programmes, les achats à l'échelle mondiale, la commercialisation et la vente d'équipement pour le civil. Sa priorité immédiate consistera à réduire sensiblement les coûts liés à la fabrication du matériel de simulation destiné à être vendu à des tiers ou à être installé dans les centres de formation du réseau mondial de la Société.

L'exercice 2006 en sera un de transition pour CAE pendant lequel elle s'attaquera aux processus d'affaires et à la structure des coûts, avec comme but de boucler l'exercice avec une base de résultats restructurée et solide.

La stratégie de CAE consiste à exploiter sa vaste expérience en modélisation et simulation pour prendre une expansion verticale dans les autres produits et services du secteur de l'aérospatiale et de la défense et une expansion horizontale pour saisir les occasions offertes par les nouveaux marchés comme la défense intérieure et la simulation urbaine. Pour être en mesure de saisir ces occasions de croissance, CAE doit continuer d'investir dans de nouvelles technologies innovatrices.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

ÉTAT DES RÉSULTATS

SOMMAIRE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

| <i>(en millions de dollars, sauf les montants par action)</i> | 2005 | 2004 | 2003 |
|---|----------|----------|----------|
| Produits | 986,2 \$ | 938,4 \$ | 976,8 \$ |
| BAIL | (373,0) | 81,3 | 194,4 |
| Intérêts | 32,1 | 22,4 | 28,1 |
| Impôts sur les bénéfices | (100,4) | 11,5 | 52,4 |
| Bénéfice (perte) | | | |
| Activités poursuivies | (304,7) | 47,4 | 113,9 |
| Activités abandonnées | 104,8 | 16,6 | 3,3 |
| Bénéfice (perte) net(te) | (199,9) | 64,0 | 117,2 |
| Résultat de base par action des activités poursuivies | (1,23) | 0,20 | 0,52 |
| Résultat de base par action | (0,81) | 0,27 | 0,53 |

PRODUITS CONSOLIDÉS TIRÉS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

Pour les douze mois terminés le 31 mars 2005, les produits consolidés tirés des activités poursuivies se sont chiffrés à 986,2 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 47,8 millions de dollars ou 5 % sur les 938,4 millions de dollars dégagés à l'exercice précédent. Cette hausse nette des produits consolidés provient d'une augmentation de 58,4 millions de dollars ou 13 % des produits du Civil, en partie annulée par une diminution de 10,6 millions de dollars ou 2 % de l'apport du Militaire.

Exclusion faite de l'incidence des fluctuations des devises (principalement la baisse du dollar américain), les produits consolidés tirés des activités poursuivies auraient légèrement franchi la barre du milliard de dollars, en progression de 8 % sur l'exercice précédent.

L'analyse de chaque secteur figure sous la rubrique *Résultats par secteur*.

BAIL CONSOLIDÉ TIRÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

Le BAIL consolidé s'est soldé par une perte de 373,0 millions de dollars, contre un bénéfice de 81,3 millions de dollars à l'exercice précédent. Cette perte est avant tout attribuable à des éléments non récurrents comme les charges pour perte de valeur et de restructuration et d'autres éléments inhabituels dont il est question sous une rubrique distincte ci-après. Exclusion faite de l'incidence de ces éléments non récurrents, le BAIL consolidé aurait été de 88,3 millions de dollars, contre 90,6 millions de dollars à l'exercice précédent, sur la même base. Suivant une ventilation sectorielle, le BAIL du Civil se serait élevé à 41,2 millions de dollars, soit une hausse modeste de 2,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, et celui du Militaire aurait été de 47,1 millions de dollars, contre 51,6 millions de dollars à l'exercice précédent, en régression de 9 %.

L'analyse des éléments non récurrents figure sous la rubrique *Rapprochement des éléments non récurrents*.

L'analyse de chaque secteur figure sous la rubrique *Résultats par secteur*.

INTÉRÊTS

Les intérêts débiteurs se sont chiffrés à 32,1 millions de dollars, contre 22,4 millions de dollars à l'exercice précédent, en hausse de 9,7 millions de dollars. Cette augmentation résulte principalement de frais non récurrents consécutifs au remboursement de divers emprunts au moyen du produit de la vente du Naval. La principale hausse d'intérêts débiteurs fait suite au règlement anticipé d'un emprunt à long terme auprès d'une institution financière brésilienne, qui a entraîné la radiation de 4,7 millions de dollars (hors trésorerie) de frais de financement reportés dans le bilan et amortis sur la durée de l'emprunt (auquel il restait 53 mois). CAE a, en outre, subi des frais de 2,5 millions de dollars en primes à verser au titre du remboursement anticipé, ce qui a aussi contribué à cette augmentation non récurrente. Les deux montants sont inclus dans les intérêts débiteurs inscrits à l'état des résultats. De plus, des coûts totalisant 2,0 millions de dollars ont été rattachés au dénouement d'un swap de taux d'intérêt (0,9 million de dollars) qui convertissait la dette à taux variable en vertu de la facilité de crédit renouvelable en une dette à taux fixe, ainsi qu'à la restructuration d'un autre swap de taux d'intérêt (1,1 million de dollars) qui convertissait une dette à taux variable en une dette à taux fixe, relativement au financement de projet sans recours pour le projet de MSH. Excluant l'incidence de ces règlements anticipés et des swaps de taux d'intérêt, les intérêts débiteurs se seraient élevés à 22,9 millions de dollars pour l'exercice, soit un peu plus que l'exercice précédent en raison des taux d'intérêt plus élevés pratiqués au cours de l'exercice 2005 et d'une baisse des intérêts capitalisés (voir la rubrique *Financement d'un projet sans recours*).

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les impôts sur les bénéfices se sont soldés par une économie nette de 100,4 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à une charge d'impôts de 11,5 millions de dollars à l'exercice précédent. L'économie d'impôts de l'exercice provient de divers éléments qui comprenaient des frais non récurrents passés en charges dans l'exercice 2005 et la constatation d'actifs d'impôts de 23,5 millions de dollars. Sur ces 23,5 millions de dollars, un montant de 12,2 millions de dollars est lié à la réduction de la provision pour moins-value pour les pertes d'exploitation nettes de CAE aux États-Unis. Le solde a trait à la réalisation des pertes en capital nettes aux États-Unis à la suite de la vente du Naval. Les pertes en capital nettes, constatées ultérieurement, n'ont pas été incluses dans le gain lié à la vente du Naval.

Exclusion faite des éléments non récurrents, la charge d'impôts se serait établie à 18,5 millions de dollars, ce qui correspond à un taux d'imposition de 28 % pour l'exercice, soit le même que celui de l'exercice précédent.

Au 31 mars 2005, la Société affichait des reports de pertes fiscales autres qu'en capital accumulées d'environ 101,3 millions de dollars américains pouvant servir à annuler l'impôt à payer sur les bénéfices futurs des établissements situés aux États-Unis. CAE avait aussi accumulé des reports de pertes fiscales autres qu'en capital relativement à ses activités dans d'autres pays d'environ 66,8 millions de dollars.

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 3 février 2005, CAE a conclu la cession de la quasi-totalité de son secteur Naval à L-3 Communications Corporation (« L-3 »). Les résultats du Naval sont présentés comme des activités abandonnées depuis le deuxième trimestre, conformément aux PCGR applicables, et les états publiés antérieurement ont été reclassés en conséquence. Le bénéfice net de ces activités abandonnées pour l'exercice se chiffre à 104,8 millions de dollars et comprend la constatation d'un gain de 103,9 millions de dollars (après déduction d'impôts sur le bénéfice de 25,1 millions de dollars) lié à la vente du Naval. Ce gain inclut un montant de 7,0 millions de dollars à la suite des ajustements cumulatifs au titre de la conversion de devises liés aux investissements étrangers de la Société dans le Naval. Hormis ce gain, le bénéfice tiré des activités abandonnées se serait élevé à 0,9 million de dollars, contre 16,6 millions de dollars à l'exercice précédent. Une charge de 4,4 millions de dollars a été constatée également à l'exercice écoulé, liée aux anciennes activités de CAE dans les technologies de nettoyage.

Pour une présentation complète de la vente du secteur Naval, voir la rubrique *Acquisitions, cessions et regroupement d'entreprises*.

BÉNÉFICE (PERTE) NET(TE)

CAE a présenté une perte consolidée de 199,9 millions de dollars pour l'exercice, contre un bénéfice net de 64,0 millions de dollars à l'exercice précédent. Cette perte s'explique principalement par les charges pour perte de valeur, les mesures de restructuration annoncées en février 2005 et d'autres charges non récurrentes subies au cours des troisième et quatrième trimestres. Ces éléments sont partiellement contrebalancés par la constatation de crédits d'impôt à l'investissement non récurrents (« CII ») au premier trimestre, le gain réalisé à la vente du Naval et diverses économies d'impôts au quatrième trimestre dont il a déjà été question. Exclusion faite de l'incidence de ces éléments non récurrents, le bénéfice net de l'exercice se serait établi à 46,9 millions de dollars.

RPA

Le RPA de base s'est soldé par une perte de 1,23 \$, contre un bénéfice de 0,20 \$ à l'exercice précédent. Exclusion faite des éléments non récurrents, le RPA de base se serait élevé à 0,19 \$ et à 0,21 \$, respectivement.

RAPPROCHEMENT DES ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

Le tableau ci-après montre comment certains éléments non récurrents ont influé sur les résultats de la Société au cours de chacune des périodes. La Société estime que ce complément d'information est utile en ce qu'il donne une indication du rendement sous-jacent de la Société, exclusion faite de ces éléments non récurrents. Le lecteur doit se garder cependant de confondre cette information avec celle du bénéfice (perte) net(te) établi conformément aux PCGR comme indicateur du rendement.

RAPPROCHEMENT DES ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

| (montants en millions de dollars, sauf pour les montants par action) | 2005 | | | 2004 | | |
|---|----------------------|----------------------|--------------------|----------------------|----------------------|--------------------|
| | MONTANT AVANT IMPÔTS | MONTANT APRÈS IMPÔTS | MONTANT PAR ACTION | MONTANT AVANT IMPÔTS | MONTANT APRÈS IMPÔTS | MONTANT PAR ACTION |
| Bénéfice (perte) provenant des activités poursuivies | (405,1) \$ | (304,7) \$ | (1,23) \$ | 58,9 \$ | 47,4 \$ | 0,20 \$ |
| Perte de valeur de l'écart d'acquisition, | | | | | | |
| des actifs incorporels et corporels | 443,3 | 354,2 | 1,43 | – | – | – |
| Charges de restructuration | 24,5 | 16,7 | 0,07 | 9,3 | 6,4 | 0,03 |
| Constatation de crédits d'impôt supplémentaires (des exercices 2000 à 2004) | (14,2) | (10,1) | (0,04) | – | – | – |
| Frais liés au règlement anticipé d'emprunts à long terme | 9,2 | 8,6 | 0,03 | – | – | – |
| Recouvrement d'impôts | – | (23,5) | (0,09) | – | (4,4) | (0,02) |
| Autres éléments non récurrents | 7,7 | 5,7 | 0,02 | – | – | – |
| Bénéfice (perte) provenant des activités poursuivies, exclusion faite des éléments non récurrents (mesure non conforme aux PCGR) | 65,4 \$ | 46,9 \$ | 0,19 \$ | 68,2 \$ | 49,4 \$ | 0,21 \$ |

Un complément d'information est fourni ci-après sur chaque élément dont il est question dans le tableau ci-dessus.

PERTE DE VALEUR DE L'ÉCART D'ACQUISITION, DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Au 31 décembre de chaque année, CAE effectue un test de dépréciation des actifs à long terme suivant la méthode en deux étapes prescrite par les PCGR. D'après le test effectué au 31 décembre 2004, CAE a conclu qu'une charge pour perte de valeur était requise.

Dans la première étape, la juste valeur de chaque unité d'exploitation (Militaire et Civil) a été comparée à sa valeur comptable (valeur nette aux livres), écart d'acquisition compris, pour voir s'il y avait eu une perte de valeur. L'appréciation de la juste valeur des unités d'exploitation a été obtenue par des techniques d'évaluation généralement reconnues, notamment la valeur actualisée des flux de trésorerie ainsi que des analyses indépendantes. Cette appréciation de la juste valeur demande à la direction d'exercer son jugement dans le choix des hypothèses qu'elle prendra en ligne de compte dans le calcul des résultats futurs, notamment en ce qui concerne les projections de la variation des produits et des flux de trésorerie et les taux d'actualisation.

S'il est établi que la juste valeur d'une unité d'exploitation est inférieure à sa valeur comptable, il faut passer à la seconde étape afin de mesurer, le cas échéant, la perte de valeur de l'écart d'acquisition. À cette seconde étape, la juste valeur de l'écart d'acquisition est estimée selon le même calcul que celui par lequel serait établie la valeur de cet écart lors d'un regroupement d'entreprises. Si ce calcul fait apparaître une valeur comptable de l'écart d'acquisition supérieure à sa juste valeur implicite, une charge pour perte de valeur est constatée dans la période.

Au troisième trimestre de l'exercice 2005, la direction de CAE a amorcé une revue complète des résultats et de l'orientation stratégique des unités d'exploitation du Civil et du Militaire. Cette étude stratégique a fait ressortir l'apparition ou l'aggravation, au cours de l'exercice précédent, de plusieurs facteurs préjudiciables à l'activité du secteur Civil, à savoir :

- le marasme économique et financier du secteur du transport aérien, dont la persistance a créé une réalité commerciale nouvelle dans laquelle, notamment, l'externalisation de la formation des pilotes perd de son intérêt;
- l'appréciation du dollar canadien;
- l'effritement du marché des jets régionaux de moins de 50 places;
- l'augmentation du coût d'acquisition des données, des pièces et de l'avionique entrant dans la fabrication des simulateurs de vol.

CAE est sans prise sur la plupart de ces facteurs qui, à l'heure actuelle, ne semblent nullement vouloir s'atténuer. Ces facteurs ont amené la direction à reconsidérer certaines hypothèses qui sont fondamentales dans la planification stratégique du Civil.

Une nouvelle réalité commerciale

La crise persistante du transport aérien, qui s'est fait jour en 2001 avec les attentats du 11 septembre et s'est poursuivie avec l'épidémie du SRAS en Asie et l'éclatement de la guerre en Irak, a encore été avivée en 2004 par la flambée du prix du carburant et la baisse du rendement d'exploitation. Ces facteurs font toujours échec aux importantes mesures de réduction de coûts prises par les compagnies aériennes, à un point tel qu'au lieu du retour à la rentabilité que les analystes leur prédisaient il y a moins d'un an, les compagnies américaines ont enregistré en 2004 des pertes de l'ordre de 5 milliards de dollars américains. Cette quatrième année de pertes importantes montre qu'il n'existe aucune solution immédiate aux difficultés qu'éprouvent les compagnies aériennes américaines. Ces quatre années de croissance perdues ne seront pas non plus faciles à rattraper, car ce n'est que depuis le milieu de 2004 que le niveau de trafic est revenu à ce qu'il était avant le 11 septembre. CAE est devant une nouvelle réalité du marché, où les considérations de coûts sont au cœur de toutes les décisions et où l'externalisation de la formation, que les compagnies aériennes pouvaient voir comme un moyen de réaliser des économies, n'est plus à l'ordre du jour de leurs préoccupations, qui sont essentiellement de réduire les coûts de leur personnel et de leurs flottes d'appareils. Cette nouvelle réalité s'est traduite notamment par des pressions incessantes sur les prix du matériel et des services de formation du Civil.

Hausse du dollar canadien

Une très grosse part des produits que le Civil tire de ses ventes de matériel est libellée en dollars américains, alors que ses coûts de fabrication sont essentiellement en dollars canadiens. La vigueur du dollar canadien, qui a dépassé les 0,83 \$ US (ou 1,20 \$ CA) en 2004, a fortement pesé sur la rentabilité du secteur Civil.

Effritement du marché des jets régionaux de moins de 50 places

La fin de l'année 2004 a vu la demande de jets régionaux se déplacer du segment des moins de 50 places vers celui des appareils plus gros (de 70 à 100 places et au-delà), de construction plus récente. La proposition de valeur ajoutée aux jets régionaux de moindre capacité a fortement souffert du nouveau contexte commercial à faible rendement. En outre, les compagnies aériennes qui ont pris le relais assouplissent les clauses définissant le périmètre d'emploi des pilotes qui restreignaient l'exploitation d'avions de 70 places. Bombardier et Embraer ont l'une comme l'autre révisé à la baisse leurs prévisions sur vingt ans de ventes d'appareils de 50 places, Bombardier allant même jusqu'à faire des coupes sombres dans ses plans de production des CRJ200, comme l'attestent les importantes réductions d'effectif opérées en 2004. Ces facteurs laissent également peu d'espoir de voir renaître la production du Dornier 328JET, pour lequel CAE avait l'exclusivité contractuelle de la formation initiale.

Augmentation du coût d'acquisition de données, de pièces et de l'avionique entrant dans la fabrication des simulateurs de vol

En 2002, CAE a lancé une nouvelle génération de simulateurs de vol qui était censée réduire les coûts de fabrication et d'exploitation des simulateurs. Malheureusement, avec le ralentissement de la production que la Société a connu dans ses installations de fabrication, les économies escomptées ne se sont pas concrétisées, ce qui a amené la direction à faire de ce problème une de ses priorités.

De plus, CAE a vu s'accroître les frais d'acquisition des données, des pièces et de l'avionique ces dernières années, d'où une hausse globale du coût de fabrication des simulateurs de vol.

Face à ces éléments et aux résultats de l'analyse stratégique dont il a été précédemment question, CAE a voulu voir s'il y a eu perte de valeur de ses actifs immobilisés, qui comprennent les écarts d'acquisition, les actifs incorporels et les immobilisations corporelles ainsi que d'autres actifs et frais reportés. Elle a ainsi constaté que certains actifs corporels et incorporels du secteur Civil (écart d'acquisition compris) avaient effectivement perdu de leur valeur, ce qui l'a conduite à inscrire dans les résultats du troisième trimestre de l'exercice 2005 une charge pour perte de valeur de 443,3 millions de dollars qui se décompose de la façon suivante :

VENTILATION DE LA CHARGE POUR PERTE DE VALEUR

| <i>(en millions de dollars)</i> | MONTANT DE LA PERTE DE VALEUR |
|--|--------------------------------------|
| Écart d'acquisition | 205,2 \$ |
| Relations clientèle | 86,7 |
| Appellations commerciales et autres actifs incorporels | 20,4 |
| Autres actifs | 19,3 |
| Immobilisations corporelles (simulateurs) | 78,4 |
| Stocks | 33,3 |
| Total avant impôts | 443,3 \$ |
| Économie d'impôts | 89,1 |
| Total de la charge pour perte de valeur, déduction faite des impôts | 354,2 \$ |

Le taux d'économie d'impôts de 20 % lié à la charge pour perte de valeur s'explique par la non-déductibilité, aux fins fiscales, d'une partie de la charge pour perte de valeur de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels.

Comme l'indique le tableau ci-dessus, l'incidence après impôts de cette charge hors trésorerie sur le bénéfice net consolidé du troisième trimestre de 2005 de CAE est de 354,2 millions de dollars, soit 1,43 \$ par action.

CHARGES DE RESTRUCTURATION

Le 10 février 2005, CAE a annoncé un plan de restructuration global (le « plan ») qui changera en profondeur la façon dont elle exerce ses activités. Ce plan, qui vise à rétablir la rentabilité, les flux de trésorerie et le rendement du capital investi de la Société, doit être mis en application au cours des 18 prochains mois. Il est le fruit de l'importante revue stratégique des marchés, des clients et des autres parties prenantes de CAE ainsi que de ses ressources et compétences internes entreprise par la direction sous l'impulsion du nouveau chef de la direction.

Le plan, qui vise l'élimination des cas de double emploi et l'obtention d'une structure des coûts plus concurrentielle, comprend des mesures comme :

- la rationalisation de la répartition des centres de formation du Civil, comprenant le regroupement de centres de formation qui font double emploi et la réaffectation de certains simulateurs pour maximiser le rendement et simplifier la structure de gestion;
- le regroupement, dans la nouvelle division Produits de simulation en date du 1^{er} avril 2005, de toutes les activités de fabrication comprenant l'ingénierie, la gestion des programmes et les achats à l'échelle mondiale. Ces fonctions étaient jusqu'ici réparties entre diverses unités d'exploitation et régions, d'où les cas de double emploi.

En outre, la Société réduira son effectif; en date du 10 mai 2005, 400 des 450 employés avaient déjà quitté la Société à la suite de l'annonce du plan.

En vertu du plan, la Société mettra aussi en œuvre un système de planification des ressources de l'entreprise, c'est-à-dire un système qui intègre la gestion sous tous ses aspects, soit la planification, la fabrication, la vente et la commercialisation, afin d'accroître la transparence, la reddition des comptes et la circulation de l'information. Finalement, la structure de rémunération de CAE a été réorientée de manière à privilégier la création de valeur pour l'actionnaire en insistant tout particulièrement sur le dégagement de flux de trésorerie disponibles et l'obtention d'un rendement du capital investi convenable.

La Société comptabilise les charges de restructuration conformément au CPN-134, *Comptabilisation des indemnités de départ et des prestations de cessation d'emploi*, et du CPN-135, *Comptabilisation des coûts rattachés aux opérations de retrait et de sortie (y compris les coûts engagés dans le cadre d'une restructuration)* comme il est décrit à la note 24 afférente aux états financiers consolidés. Ces abrégés de l'ICCA fournissent des indications sur le moment où les passifs doivent être constatés et sur la mesure de ces passifs, et indiquent les informations à fournir sur les divers types de coûts rattachés aux opérations de retrait ou de sortie, restructuration comprise. Selon le CPN-135, un passif au titre d'un coût lié à une restructuration ne peut être comptabilisé que quand ce passif est contracté et peut être mesuré à la juste valeur. Un passif est contracté quand un événement oblige la Société à transférer ou à utiliser ses actifs, ou plus précisément, quand un événement laisse peu ou pas le choix à la Société d'éviter le transfert ou l'utilisation des actifs dans l'avenir. En vertu de ces règles, un engagement à l'égard d'un plan de sortie ou de retrait n'exprime que des mesures envisagées par la direction et ne remplit pas la condition exigée pour constater un passif et la charge afférente.

La Société a l'intention de présenter comme frais de restructuration tous les frais liés à l'arrêt d'activités de l'entreprise, au déplacement d'activités de l'entreprise d'un endroit à un autre, au changement apporté à la structure de gestion, ainsi que tous les autres frais liés à la réorganisation fondamentale qui modifie la nature et l'objectif de l'exploitation. Afin de se conformer aux exigences comptables, tous les frais de réorganisation engagés par la Société avant l'établissement d'un plan de réorganisation officiel n'ont pas été portés dans le poste Charges de restructuration des états financiers et ont été passés en charges dans le cours normal des activités. Voir la rubrique *Autres éléments non récurrents* pour de plus amples informations. Au cours de l'exercice 2005, la Société a inscrit une charge de restructuration de 24,5 millions de dollars au titre de la réduction de l'effectif et des charges connexes. Selon le plan précédemment annoncé, la Société devrait engager des frais de restructuration supplémentaires de 30 à 40 millions de dollars au cours de l'exercice 2006.

CONSTATATION DE CII SUPPLÉMENTAIRES POUR LES EXERCICES 2000 À 2004

Bien que les CII présentent un caractère récurrent normal dans les activités de CAE, les résultats de l'exercice 2005 des activités poursuivies ont bénéficié de la constatation, au premier trimestre, de CII supplémentaires de 14,2 millions de dollars (10,1 millions de dollars après impôts) des activités poursuivies. Au cours de l'exercice, les autorités fiscales ont terminé leur vérification des frais de recherche et développement, ce qui a permis à CAE de relâcher des provisions pour impôts. Par conséquent, CAE a revu sa méthode de constitution de provision pour impôts pour les exercices 2004 et 2005.

Les CII supplémentaires inclus dans le BAII de l'exercice 2005 du Civil et du Militaire ont été de 9,8 millions de dollars et de 4,4 millions de dollars, respectivement.

RÈGLEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT À LONG TERME

À la fin du quatrième trimestre, lors de la restructuration de son bilan et de la réduction de son niveau d'endettement, CAE a remboursé intégralement le prêt à terme lié au financement du projet de son centre de formation à Sao Paulo, au Brésil. Les frais non récurrents liés à ces éléments sont décrits plus en détail sous la rubrique *Intérêts*. De plus, la Société a réglé deux swaps.

ÉCONOMIE D'IMPÔTS

Les éléments non récurrents comprennent la constatation d'un actif d'impôts de 23,5 millions de dollars provenant d'une réduction de la provision pour moins-value des pertes d'exploitation et des pertes en capital aux fins de l'impôt aux États-Unis. Au cours de l'exercice 2004, la Société a constaté des actifs d'impôts de 4,4 millions de dollars liés à des pertes fiscales d'exercices antérieurs en Australie.

Voir la rubrique *Impôts sur les bénéfices* pour plus de précisions.

AUTRES ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

Le montant englobe divers éléments qui n'ont pas été classés dans les charges de restructuration à l'état des résultats ou qui ne font pas partie de l'exploitation courante de la Société, à savoir :

- les coûts liés aux employés et aux dirigeants qui ont été licenciés avant l'adoption d'un plan de restructuration officiel (tel que défini par les PCGR);
- les coûts liés à la fermeture du siège social à Toronto;
- les coûts accumulés qui sont liés à la récente revue stratégique.

BILAN

Les capitaux propres de la Société, exclusion faite de l'ajustement au titre de la conversion de devises à la fin de l'exercice 2005, s'élevaient à 717,9 millions de dollars, en baisse de 213,0 millions de dollars par rapport aux 930,9 millions de dollars à la fin de l'exercice 2004. Cette diminution reflète la perte de 304,7 millions de dollars des activités poursuivies, la distribution de 24,7 millions de dollars en dividendes, qui ont été contrebalancés par l'apport de 104,8 millions de dollars des activités abandonnées (comprenant un gain de 103,9 millions de dollars après impôts), un ajustement de 3,3 millions de dollars au titre de l'adoption d'une nouvelle convention comptable et des augmentations de 6,3 millions de dollars et de 2,0 millions de dollars du capital-actions et du surplus d'apport, respectivement. Les postes du bilan qui ont varié de façon significative entre le 31 mars 2004 et le 31 mars 2005 sont les suivants :

VARIATIONS SIGNIFICATIVES DANS LE BILAN

| <i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i> | AUGMENTATION/ (DIMINUTION) | EXPLICATION |
|--|-------------------------------|---|
| Comptes débiteurs | (60,8) \$ | Au cours de l'exercice, la Société a reçu des fonds provenant d'importants comptes débiteurs en souffrance du Militaire. CAE a en outre adhéré à un programme en vertu duquel elle vend des comptes débiteurs à un tiers sans droit de recours. Les comptes débiteurs cédés s'élevaient à 16,5 millions de dollars au 31 mars 2005. |
| Stocks | (46,7) | La baisse fait suite à la comptabilisation de 33,3 millions de dollars pour perte de valeur d'actifs constitués essentiellement par des pièces pour simulateurs de vol désuètes d'appareils de moins de 50 places. |
| Actifs incorporels | (109,0) | La baisse provient principalement de la charge pour perte de valeur de 107,1 millions de dollars d'actifs incorporels représentés par les relations clientèle et les appellations commerciales. |
| Écart d'acquisition | (208,6) | La baisse fait suite à une charge pour perte de valeur de 205,2 millions de dollars du Civil. Le solde de 3,4 millions de dollars est attribuable à l'incidence nette des fluctuations du change et à des acquisitions ou à des regroupements d'entreprises. |
| Actifs destinés à la vente (à court et à long terme) | (166,4) | La baisse fait suite à la vente du Naval au quatrième trimestre de l'exercice. Le reste des actifs destinés à la vente comprend principalement les actifs de deux entreprises du Naval qui doivent être vendues à L-3 au cours de l'exercice 2006. |
| Passifs destinés à la vente (à court et à long terme) | (53,5) | La baisse fait suite à la vente du Naval au cours du quatrième trimestre de l'exercice. |
| Dette à long terme (comprenant la tranche exigible à moins d'un an) | (241,4) | Le produit tiré de la vente du Naval (238,6 millions de dollars) au quatrième trimestre a servi à abaisser le niveau d'endettement à long terme. Cette réduction a été partiellement annulée par la prise en compte dans les états financiers d'une entité à détenteurs de droits variables qui a augmenté la dette à long terme de 38,8 millions de dollars. |
| Écart de conversion | (54,2) | Ajustement découlant principalement de l'effet de change dans les taux de change au cours de l'année sur l'investissement net dans des filiales autonomes et le relâchement de 7,0 millions de dollars à la suite de la vente du Naval. |

ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

Le 1^{er} janvier 2005, la Société a adopté rétroactivement la note d'orientation concernant la comptabilité (la «NOC-15»), *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables*, sans retraitement des périodes antérieures. La NOC-15 donne des indications sur l'identification des entités à détenteurs de droits variables («EDDV») et la détermination des cas dans lesquels une entité doit inclure les actifs, les passifs et les résultats des activités d'une EDDV dans ses états financiers consolidés.

De façon générale, une EDDV est une société par actions, une société de personnes, une société à responsabilité limitée, une fiducie ou tout autre type de structure juridique utilisée pour mener des activités ou détenir des actifs et qui 1) possède une quantité insuffisante de capitaux propres pour mener ses activités principales sans soutien financier subordonné supplémentaire; 2) possède un groupe qui participe au capital mais ne peut prendre de décisions importantes quant aux activités de la société; ou 3) possède un groupe qui participe au capital mais qui n'est pas obligé d'absorber les pertes ou n'a pas le droit de recevoir les rendements de ses activités.

La NOC-15 exige la consolidation d'une EDDV si la partie qui détient un droit de propriété, un droit contractuel ou tout autre droit de participation dans une EDDV (un détenteur de droits variables) est exposée à la majorité des risques de perte dus aux activités de l'EDDV, a le droit de recevoir la majorité des rendements résiduels de l'EDDV (si aucune partie n'est exposée à la majorité des pertes de l'EDDV) ou les deux (le bénéficiaire principal). Après la consolidation, le bénéficiaire principal doit initialement inscrire tous les actifs, passifs et parts des actionnaires sans contrôle de l'EDDV à leur juste valeur à la date à laquelle la société est devenue le bénéficiaire principal. Cependant, dans le cas des entités à détenteurs de droits variables créées avant l'adoption initiale de la NOC-15, les actifs, passifs et parts des actionnaires sans contrôle doivent être d'abord consolidés comme si les entités avaient toujours été consolidées d'après la majorité des actions avec droit de vote. La NOC-15 exige également des informations sur les EDDV que le détenteur de droits variables n'est pas tenu de consolider, mais dans lesquelles il détient un droit variable important.

Un élément clé de la stratégie de financement de CAE pour soutenir l'investissement dans ses activités de formation du Civil est la cession-bail de certains simulateurs de vol installés dans le réseau mondial de centres de formation de la Société. Il fournit à CAE une source à long terme rentable de financement à coût fixe. Une opération de cession-bail ne peut être réalisée qu'une fois le simulateur de vol agréé par les autorités réglementaires, soit une fois que le simulateur est installé et accessible aux clients pour les activités de formation. Les structures de cession-bail sont habituellement montées comme des contrats de location à effet de levier avec un propriétaire participant.

La Société a normalement l'option d'acheter le matériel à une période précise pendant la durée du contrat de location à un prix d'achat déterminé. Certains contrats prévoient des options de renouvellement à l'échéance. Dans certains cas, la Société a fourni des garanties pour la valeur résiduelle de

l'équipement à la date d'échéance du contrat ou à la date à laquelle la Société exerce son option d'achat. Ces structures d'accueil sont financées par une dette à long terme garantie et des tiers investisseurs de fonds qui bénéficient dans certains cas d'encouragements fiscaux. Le matériel sert de garantie pour la dette à long terme de la structure d'accueil. Les droits variables que détient la Société dans ces structures d'accueil n'existent que par le biais de garanties de valeurs résiduelles et d'options d'achat à prix fixe. Ces contrats de location échoient à diverses périodes jusqu'en 2023.

Le tableau ci-après résume l'actif et le passif des structures d'accueil que la Société a identifiées comme étant des EDDV au 31 mars 2005.

SIMULATION ET FORMATION AÉRONAUTIQUE CIVILE

| STRUCTURES DE CESSION-BAIL (en millions de dollars) | ACTIF | PASSIF |
|--|----------|----------|
| Centre de formation Air Canada – exercice 2000 | 15,4 \$ | 15,4 \$ |
| Centre de formation de Toronto – exercice 2002 | 26,6 | 26,6 |
| Centre de formation de Denver/Dallas – exercice 2003 | 58,7 | 58,7 |
| SimuFlite – exercice 2004 | 83,1 | 83,1 |
| Centre de formation d'Amsterdam – exercice 2002 | 44,1 | 40,8 |
| | 227,9 | 224,6 |
| Moins actif et passif | | |
| Entité nouvellement consolidée en vertu de la NOC-15 | 44,1 | 40,8 |
| Actif et passif des EDDV non consolidées devant être publiés | 183,8 \$ | 183,8 \$ |

La Société est le principal bénéficiaire d'une seule des EDDV précitées. La participation de la Société dans cette EDDV découle de l'acquisition en août 2001 de Schreiner Aviation Training B.V. Dans le cadre de cette acquisition, CAE a pris en charge l'opération de cession-bail montée par Fortis Bank pour les simulateurs installés dans le centre de formation d'Amsterdam de la Société. L'opération a été montée par le biais d'une structure d'accueil avec MeesPierson XXX, qui en était le fiduciaire et propriétaire participant.

L'adoption de la NOC-15 le 1^{er} janvier 2005 a entraîné une augmentation de l'actif, du passif total et des capitaux propres de 46,4 millions de dollars, de 43,2 millions de dollars et de 3,2 millions de dollars, respectivement.

Le tableau ci-après indique l'incidence par élément du bilan au 1^{er} janvier 2005.

| (en millions de dollars) | ENTITÉ NOUVELLEMENT CONSOLIDÉE |
|--|--------------------------------|
| Actif | |
| Charges payées d'avance | (0,5) \$ |
| Immobilisations corporelles | 46,9 |
| | 46,4 \$ |
| Passif | |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 0,1 \$ |
| Dette à long terme (y compris la tranche échéant à moins de un an) | 41,3 |
| Passifs d'impôts futurs | 1,8 |
| | 43,2 \$ |
| Capitaux propres | |
| Bénéfices non répartis | 3,3 \$ |
| Écart de conversion | (0,1) |
| | 3,2 \$ |
| | 46,4 \$ |

Les passifs constatés à la suite de la consolidation de cette EDDV ne constituent pas des droits additionnels sur les actifs généraux de la Société. Ils représentent plutôt des droits sur des actifs précis de l'EDDV consolidée. Inversement, les actifs constatés à la suite de la consolidation de cette EDDV ne constituent pas des actifs additionnels qui pourraient être utilisés pour honorer les droits sur les actifs généraux de la Société. De plus, la consolidation de cette EDDV n'a entraîné aucun changement dans le risque fiscal ou juridique ni le risque de crédit sous-jacents de la Société.

Pour toutes les autres structures d'accueil qui sont des EDDV, la Société n'en est pas le principal bénéficiaire et la consolidation n'est pas appropriée aux termes de la NOC-15. Pour de plus amples renseignements sur les EDDV de la Société, voir la note 25 afférente aux états financiers consolidés.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

À la fin de l'exercice 2005, les espèces et quasi-espèces de la Société s'élevaient à 57,1 millions de dollars, contre 54,7 millions de dollars à la fin de l'exercice 2004, soit une hausse de 2,4 millions de dollars. En 2005, CAE a dégagé des flux de trésorerie de 186,0 millions de dollars des activités d'exploitation poursuivies, des flux de trésorerie de 137,4 millions de dollars des activités d'investissement des activités poursuivies et des flux de trésorerie de 340,5 millions de dollars pour les activités de financement des activités poursuivies. Le principal apport de fonds en 2005 est venu de la cession du Naval.

Les principaux éléments de l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2005 ont varié de la façon suivante par rapport à l'exercice précédent:

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

| <i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i> | 2005 | 2004 | EXPLICATION |
|---|---------|---------|--|
| Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice | 61,9 \$ | 17,1 \$ | |
| Flux de trésorerie liés à ce qui suit: | | | |
| Activités d'exploitation | 207,6 | 5,7 | La majorité des liquidités provenant des activités d'exploitation est tirée du fonds de roulement positif hors trésorerie et de la trésorerie provenant des résultats d'exploitation. La charge pour perte de valeur est un élément hors trésorerie et, par conséquent, n'a pas de répercussion sur les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation. |
| Activités d'investissement | 131,6 | 24,5 | Les liquidités provenant des activités d'investissement se composent principalement du produit à la cession d'activités abandonnées pour un montant de 239,4 millions de dollars (238,6 millions de dollars se rapportent à la vente du Naval) et du produit à la cession-bail d'actifs pour un montant de 43,8 millions de dollars, contrebalancé par des dépenses en immobilisations de 118,0 millions de dollars et des frais reportés. |
| Activités de financement | (337,3) | 17,8 | Il s'agit des liquidités affectées au remboursement de la dette à long terme de 588,5 millions de dollars (financée en partie par le produit de la cession des activités abandonnées) et au paiement de dividendes de 24,0 millions de dollars, contrebalancés surtout par le produit de la dette à long terme. |
| Total des espèces fournies pour l'exercice | 1,9 \$ | 48,0 \$ | |
| Effet des variations du change sur la trésorerie et les équivalents | (2,3) | (3,2) | |
| Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice | 61,5 \$ | 61,9 \$ | |

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION POURSUIVIES

En 2005, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation poursuivies se sont élevés à 186,0 millions de dollars, contre 1,5 millions de dollars à l'exercice précédent. La hausse s'explique surtout par l'augmentation des résultats d'exploitation des activités poursuivies, exclusion faite des éléments hors trésorerie, et par les liquidités de 85,6 millions de dollars dégagées du fonds de roulement d'exploitation hors trésorerie en 2005.

Le fonds de roulement d'exploitation hors trésorerie positif au cours de l'exercice 2005 est essentiellement attribuable à une diminution de 60,8 millions de dollars des comptes débiteurs, à la suite d'importants recouvrements relatifs à plusieurs projets du Militaire et d'un programme d'affacturage des comptes débiteurs, ainsi qu'à une réduction de 46,7 millions de dollars des stocks à la suite principalement de la radiation de la perte de valeur. Le niveau actuel du fonds de roulement est faible et un certain nombre de contre-passations est prévu pour le premier trimestre de l'exercice 2006.

Les comptes débiteurs de l'exercice précédent s'étaient assainis grâce aux progrès réalisés dans l'atteinte d'étapes de deux importants programmes: le programme allemand de formation des pilotes d'hélicoptère au vol de nuit à basse altitude et le programme du simulateur d'hélicoptère Chinook réalisé pour le gouvernement de Singapour.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

Au cours de l'exercice 2005, les flux de trésorerie liés aux activités de financement des activités poursuivies ont entraîné des sorties de 340,5 millions de dollars, comparativement à des rentrées de 7,4 millions de dollars en 2004. La diminution des rentrées s'explique avant tout par la baisse du produit tiré de la dette à long terme au cours de l'exercice écoulé et par le fait qu'une émission d'actions ordinaires avait rapporté 176,4 millions de dollars à l'exercice précédent.

Au 31 mars 2005, la dette à long terme, tranche exigible à moins d'un an comprise, s'élevait à 342,9 millions de dollars, contre 584,3 millions de dollars un an plus tôt. La diminution de la dette à long terme est principalement attribuable au remboursement d'un emprunt à long terme grâce aux liquidités dégagées de la vente du Naval et à l'effet du renforcement du dollar canadien sur la dette libellée en dollars américains.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

Au cours de l'exercice 2005, les flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement des activités poursuivies de la Société se sont chiffrés à 137,4 millions de dollars, comparativement à 36,5 millions de dollars à l'exercice précédent. Au cours de l'exercice 2005, la Société a touché 238,6 millions de dollars sur la vente du Naval mais a affecté 118 millions de dollars à des dépenses en immobilisations, contre 86,8 millions de dollars à l'exercice 2004. Les principaux éléments de cette augmentation tiennent à l'expansion du réseau de centres de formation du Civil, y compris le déploiement de simulateurs

de vol à nos centres situés en Chine, dans le Moyen-Orient et au Royaume-Uni, ainsi que la progression de notre investissement dans les programmes Dassault Falcon 7X et Airbus A380.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

Les flux de trésorerie disponibles des activités poursuivies de l'exercice ont augmenté de 78,0 millions de dollars, pour atteindre 87,8 millions de dollars. Cette amélioration s'explique par une évolution favorable du fonds de roulement hors trésorerie, à peine entamé par une augmentation des dépenses en immobilisations.

CARNET DE COMMANDES

Au 31 mars 2005, le carnet de commandes consolidé des activités poursuivies de CAE se chiffrait à 2,5 milliards de dollars, soit 212,3 millions de dollars de plus qu'un an plus tôt. Ces chiffres ne tiennent pas compte du contrat que CAE a signé avec Dassault Aviation pour dispenser la formation sur le nouvel avion d'affaires Falcon 7X.

RÉSULTATS PAR SECTEUR

CIVIL

REVUE DE L'EXPLOITATION

Commandes de matériel

CAE a obtenu 17 commandes de simulateurs de vol sur une possibilité de 22 commandes attribuées par appel d'offres, maintenant une part de marché de 77 %.

La première commande de 2005 s'est soldée par la signature d'un contrat entre CAE et Qantas d'une valeur d'environ 25 millions de dollars portant sur une suite de solutions de formation intégrées pour l'Airbus A380, comprenant un simulateur de vol et un entraîneur CAE Simfinity^{MD}. Cette troisième commande d'un simulateur de vol A380 atteste du succès remporté par CAE dans le développement de solutions de formation intégrées pour cet appareil.

Au salon aéronautique de Farnborough tenu au début de juillet 2004, CAE a décroché une commande à la suite d'un appel d'offres de la compagnie aérienne Emirates de Dubai de trois simulateurs de vol – deux Airbus A380-800 et un Airbus A340-600 – pour un contrat d'une valeur d'environ 65 millions de dollars. Il s'agissait de la quatrième et de la cinquième commandes de simulateurs de vol A380 pour CAE. Aux termes de la convention, CAE est devenue le fournisseur exclusif de simulateurs de vol complets des Émirats arabes unis pour dix ans.

Le centre de formation Emirates-CAE Flight Training (« ECFT ») a agrandi ses installations, leur ajoutant trois simulateurs de vol CAE. À l'occasion de cet agrandissement, les Émirats arabes unis ont acheté à CAE deux simulateurs de vol neufs : un Boeing 777 et un Airbus A320, le tout pour une valeur d'environ 31 millions de dollars. Le troisième simulateur, un Airbus A330/A340, est un appareil existant qui proviendra du réseau mondial de CAE.

À la suite de plusieurs contrats passés avec des compagnies aériennes de la région de l'Asie-Pacifique évalués à 88 millions de dollars au prix courant, Japan Airlines International, client de longue date de CAE, a acheté un simulateur de vol CAE Boeing 777-200ER, China Airlines International a commandé un simulateur de vol A330-200 équipé du système visuel de la nouvelle génération CAE Tropos, et China Eastern Airlines a commandé un simulateur de vol transformable Airbus A330-200/A340-600, également équipé du système visuel CAE Tropos. Dans le cadre de ce dernier contrat, CAE a entrepris de fournir des produits de formation en classe CAE Simfinity et un deuxième système visuel CAE Tropos pour améliorer un simulateur existant qui appartient à China Eastern. CAE s'est engagée à fournir un simulateur de vol Airbus A320 et un dispositif intégré d'entraînement aux procédures (« IPT ») ainsi qu'un IPT Boeing 737NG au centre de formation au vol de Zhuhai, une coentreprise entre CAE et China Southern Airlines. CAE a été retenue par le Singapore Flying College, filiale de Singapore Airlines, pour livrer un simulateur de vol Learjet 45 et un IPT à sa succursale de Maroochydore, en Australie.

CAE a obtenu un contrat pour fournir deux simulateurs de vol Airbus A330/A340 équipés du système visuel CAE Tropos à Etihad Airways, une nouvelle compagnie aérienne installée aux Émirats arabes unis qui est un nouveau client pour CAE. En outre, WestJet a acheté un simulateur de vol Boeing 737-700, également équipé du système CAE Tropos. Ces contrats sont évalués à environ 48,0 millions de dollars.

CAE a remporté un contrat d'une valeur d'environ 31,0 millions de dollars au prix courant, pour fournir à Airbus deux nouveaux simulateurs de vol Airbus A330/A340 à installer dans le centre de formation de Airbus à Toulouse, en France.

Lors du dernier contrat de simulateur de matériel civil de l'exercice 2005, CAE a vendu un simulateur de vol Embraer 170 équipé du système visuel CAE Tropos à un client tiers.

Contrats de formation

CAE a signé un contrat de service de dix ans avec LAN Chile S.A. (« LAN ») pour dispenser de la formation sur des simulateurs de vol Boeing 737-200 et Airbus A320 au début de 2004 et sur un simulateur de vol Boeing 767-300ER à compter du dernier trimestre de 2005. La valeur totale du contrat, compte tenu des recettes tierces, devrait atteindre 40 millions de dollars. La formation sera donnée à Santiago, au Chili, au centre de formation de LAN, que CAE a acquis pour 0,9 million de dollars le 22 avril 2004.

CAE a ratifié un contrat pour entraîner les pilotes du transporteur européen à tarifs réduits easyJet sur la gamme d'avions Airbus A320 pour une durée minimale de sept ans. La valeur du contrat devrait se situer entre 40 et 60 millions de dollars.

Au salon aéronautique de Farnborough, CAE et Dassault Aviation ont signé un contrat aux termes duquel CAE est devenue le prestataire exclusif de la formation initiale que ce constructeur d'aéronefs dispensera à l'achat de tout nouvel appareil Falcon 7X, le premier avion d'affaires équipé de commandes de vol électriques. Ce contrat prévoit aussi la formation initiale des pilotes, du personnel de maintenance et du personnel naviguant. C'était le premier contrat du genre que CAE décrochait auprès d'un constructeur d'avions d'affaires.

CAE a signé plusieurs contrats pluriannuels de formation au vol dans des centres situés en Amérique du Nord et en Europe. Sun Country Airlines and Skyway, filiale en propriété exclusive de Midwest Airlines, ont signé des contrats de formation devant être dispensée dans des centres nord-américains de CAE. Baron Air, Italy First et TUI Airlines Belgium figurent parmi les 13 compagnies aériennes, dont bon nombre sont de nouveaux clients, qui ont signé des contrats de formation devant être dispensée dans des centres européens de CAE. La valeur globale de ces contrats est d'environ 15 millions de dollars, selon les services de formation projetés.

Il est prévu que ECFT deviendra un centre de formation adjoint à Bell des pilotes de l'hélicoptère Bell 412 stationnés au Moyen-Orient, avec Gulf Helicopters situé à Doha, qui a signé un contrat d'exclusivité de cinq ans à titre de premier client.

Centres de formation CAE

À la suite de plusieurs nouveaux contrats de formation, CAE compte ouvrir un centre de formation au vol civil à Londres, au Royaume-Uni. Prévu pour être opérationnel à l'automne 2006, le nouveau centre desservira les compagnies aériennes et les exploitants d'avions d'affaires, à commencer par les principaux clients, easyJet et Dassault.

CAE est en voie de construire un nouveau centre de formation pour l'aviation d'affaires dans le comté de Morris, au New Jersey. Le nouveau centre devrait être opérationnel à l'été 2006, quand la formation initiale sur l'avion d'affaires Falcon 7X commencera. Une fois le centre opérationnel, le réseau mondial de CAE comprendra quatre grands centres de formation pour l'aviation d'affaires, répartis stratégiquement dans le monde : ceux du comté de Morris et de Dallas, aux États-Unis, celui de Dubai, dans les Émirats arabes unis, et celui de Londres, au Royaume-Uni.

RÉSULTATS FINANCIERS

| (en millions de dollars, sauf les marges d'exploitation, qui sont en pourcentage) | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 | 2001 |
|---|------------|---------|-------|-------|-------|
| Produits | 520,2 \$ | 461,8 | 517,2 | 545,2 | 481,5 |
| BAIL* | 47,6 \$ | 39,0 | 115,6 | 157,3 | 114,4 |
| Marges d'exploitation | 9,2 % | 8,4 | 22,4 | 28,9 | 23,8 |
| Carnet de commandes | 1 103,1 \$ | 1 021,3 | 877,1 | 805,6 | 656,9 |
| Dépenses en immobilisations | 111,5 \$ | 81,7 | 212,1 | 216,7 | 72,9 |

Les produits de l'exercice du Civil se sont élevés à 520,2 millions de dollars, en progression de 13 % sur l'exercice précédent. Les produits tirés de la formation ont augmenté par suite de l'adjonction du nouveau centre de formation CAE-Iberia à Madrid, en Espagne (qui a ajouté 6,6 % aux produits tirés de la formation du Civil) et de simulateurs supplémentaires dans le centre de formation de Dubai. Les produits tirés du matériel et des services ont bénéficié de nouvelles commandes prises au cours de l'exercice. Ces gains ont été contrebalancés par un effet de change défavorable de 19,8 millions de dollars. Exclusion faite du change, les produits se seraient chiffrés à 540,0 millions de dollars, en hausse de 78,2 millions de dollars sur l'exercice précédent.

Le secteur Civil a enregistré une croissance du BAIL de 22 % par rapport à la même période de l'exercice précédent, pour atteindre 47,6 millions de dollars. Cette somme comprend des CII additionnels de 9,8 millions de dollars constatés au premier trimestre, liés à des dépenses d'exercices antérieurs. Le Civil a également absorbé quelque 3,4 millions de dollars de coûts non récurrents aux troisième et quatrième trimestres de l'exercice 2005. Exclusion faite des CII additionnels et d'autres éléments non récurrents, le BAIL du Civil aurait été de 41,2 millions de dollars, en progression de 6 % sur l'exercice précédent. L'exercice 2005 a été caractérisé par une pression concurrentielle constante sur le marché du matériel, accentuée par la montée du dollar canadien, qui influe directement sur les prix. Dans le domaine de la formation, la croissance du BAIL a nettement dépassé celle des produits malgré des charges des contrats de location-exploitation liées au programme permanent de cession-bail et de vente de simulateurs de vol, le tout contrebalancé par l'accroissement des produits provenant de la formation. Exclusion faite de l'incidence du change, le BAIL du Civil aurait atteint 55,9 millions de dollars, en hausse de 16,9 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

CARNET DE COMMANDES

Le carnet de commandes du Civil comprend la vente de matériel et de services de formation. Les services de formation comprennent les produits tirés des clients dans le cadre d'accords contractuels à court et à long terme où les produits provenant de la formation sont garantis ou escomptés à partir des besoins actuels des clients. La capacité de CAE de conclure des ventes contractuelles qui seront inscrites dans son carnet de commandes dépend en partie de la situation financière à long terme des clients sous contrat.

Au 31 mars 2005, le carnet de commandes du Civil s'élevait à 1,1 milliard de dollars, en hausse de 81,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les commandes prises au cours de l'exercice s'élevaient à 668,0 millions de dollars, contre 662,8 millions de dollars l'exercice précédent.

PERSPECTIVES

En dépit des problèmes signalés dans ce rapport de gestion sous la rubrique *Rapprochement d'éléments non récurrents*, la direction a décelé des signes de rétablissement du marché de l'aviation civile depuis la fin de 2004, le niveau du trafic ayant pour la première fois dépassé celui d'avant le 11 septembre et l'embauche de pilotes et la livraison d'appareils ayant augmenté par rapport à 2003. Il n'empêche que les compagnies aériennes américaines ont affiché des pertes évaluées à 5 milliards de dollars américains en 2004 et qu'elles devraient encore perdre de l'argent en 2005.

À brève échéance, ce sont des marchés de l'Asie et du Moyen-Orient que devrait provenir le gros de la demande de matériel, ces régions poursuivant leur expansion à un rythme plus rapide que celui des marchés nord-américains et européens, arrivés à maturité. Sur ces derniers marchés, les compagnies aériennes, en particulier les transporteurs traditionnels, doivent composer avec la hausse du coût du carburant et le faible rendement des marchés intérieurs, une situation qui, de l'avis de la direction, devrait continuer de limiter leurs dépenses d'investissement. La demande de matériel sur ces marchés sera stimulée par l'introduction de nouvelles plates-formes (c.-à-d. l'Airbus A380, l'Embraer 170/190, le Boeing 787) dans les flottes des compagnies aériennes.

Les priorités à court terme du Civil sont d'optimiser le rendement des investissements existants dans la formation, tout en poursuivant la pénétration des marchés en expansion. Les objectifs financiers immédiats de CAE sont de dégager des flux de trésorerie disponibles positifs et d'accroître le rendement du capital investi.

MILITAIRE

REVUE DE L'EXPLOITATION

Commandes de matériel

CAE a remporté plusieurs contrats qui viennent consolider sa présence sur ses divers marchés dans le monde.

Aux États-Unis, CAE USA a décroché un contrat évalué à environ 26 millions de dollars US auprès du Program Executive Office – Simulation, Training & Instrumentation (« PEO STRI ») de l'Armée américaine pour fabriquer un simulateur de mission de combat de l'hélicoptère MH-60 Black Hawk Block 1, destiné aux 160th Special Operations Aviation Regiment – (Airborne) (« SOAR(A) ») de l'Armée américaine. En outre, PEO STRI a attribué à CAE des contrats d'une valeur d'environ 9,5 millions de dollars US pour mettre à niveau deux simulateurs de mission de combat du SOAR(A) en les équipant du système visuel CAE Medallion-S.

Quand Lockheed Martin a signé un contrat pour fournir trois simulateurs de systèmes d'armes KC-130J (« WST ») à l'U.S. Marine Corps, la conception, la fabrication et l'intégration de ces KC-130J WST ont été sous-traitées à CAE USA dans un contrat d'une valeur d'environ 34 millions de dollars américains.

La Marine américaine a attribué à CAE USA un contrat d'une valeur de 60 millions de dollars américains pour mettre au point trois dispositifs d'entraînement au vol opérationnel tactique d'hélicoptères MH-60 et quatre dispositifs d'entraînement tactique d'armes d'hélicoptères MH-60. Le contrat prévoit des options pour d'autres simulateurs du même genre ainsi que des services de soutien qui pourraient faire monter la valeur globale du contrat à 75 millions de dollars US.

CAE USA a également obtenu un contrat, évalué à 12,5 millions de dollars américains, afin de mettre à niveau deux simulateurs de vol P-3C pour la marine des États-Unis. Ce contrat inclut des options de mise à niveau pour quatre autres simulateurs, qui devraient être exercées en 2006 et 2007 et pourraient faire monter la valeur contractuelle à environ 23 millions de dollars américains.

CAE USA a aussi obtenu des options contractuelles pour le programme du système de maintenance et de formation de l'équipage du C-130J et pour le programme de formation de l'équipage du C-130.

En Europe, la Marine royale des Pays-Bas a choisi CAE pour exécuter une mise à niveau de 9 millions de dollars du simulateur de vol de mission complet de l'hélicoptère Lynx, à la base aéronavale de Kooy à Den Helder, aux Pays-Bas. CAE ajoutera de nouveaux systèmes de radar et de télécommunication au simulateur et améliorera une gamme d'autres systèmes de l'hélicoptère. En outre, les Forces armées allemandes ont attribué à CAE un contrat d'environ 33 millions de dollars pour dispenser sur place des services de maintenance et de soutien et faire des mises à niveau et des modifications du matériel de simulation de vol. CAE a aussi signé un contrat de sous-traitance avec Lockheed Martin d'une valeur de 13,4 millions de dollars pour effectuer des mises à niveau du système de formation Merlin de la Marine royale du Royaume-Uni.

Conformément à sa stratégie d'élargissement de l'offre de produits, CAE a lancé une suite de solutions de formation intégrées CAE Simfinity pour l'appareil C-130, à l'occasion du congrès 2004 de l'Airlift/Tanker Association. Élaborée à la fois pour les programmes de formation de l'équipage et du personnel de maintenance, les solutions de formation intégrées CAE Simfinity s'appuient sur les mêmes logiciels de simulation haute définition que ceux que l'on trouve sur les simulateurs de mission CAE.

Formation et services

Eurofighter Simulation Systems GmbH a attribué à CAE un contrat de service d'ingénierie et de soutien sur place pour les systèmes visuels du programme Eurofighter Aircrew Synthetic Training Aids. Le contrat, d'une valeur d'environ 30 millions de dollars, s'échelonne sur cinq ans.

Sous la direction de CAE, Landmark Training Ltd. a été pressentie comme soumissionnaire préféré pour le programme AVTS « Armoured Vehicles Training Services » de l'Armée britannique. Le programme, d'une valeur d'environ 1,0 milliard de livres sterling sur trente ans, est un partenariat public-privé (« PFI ») visant à dispenser une formation clé en main sur les systèmes informatiques de conduite, d'artillerie et de commande aux équipes de véhicules de combat blindés. Landmark Training Ltd. est détenue à 65 % par CAE, à 25 % par AgustaWestland, la société anglo-italienne d'hélicoptères appartenant à Finmeccanica d'Italie, et à 10 % par Interserve Plc.

Dans le cadre d'un autre PFI, le gouvernement allemand a attribué un contrat à Helicopter Flight Training Services GmbH (« HFTS ») pour assurer la formation sur hélicoptère NH90 des Forces armées allemandes. HFTS a été fondée par un consortium industriel constitué de CAE, d'Eurocopter, de Rheinmetall Defence Electronics et de Thales, chaque membre ayant une participation de 25 % dans l'entreprise. HFTS sera chargée de concevoir, de construire et d'exploiter trois centres de formation pour le NH90 en Allemagne. La valeur totale du contrat signé par HFTS est de 488,0 millions d'euros, la part revenant à CAE étant de 122,0 millions d'euros.

RÉSULTATS FINANCIERS

| <i>(en millions de dollars, sauf les marges d'exploitation, qui sont en pourcentage)</i> | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 | 2001 |
|--|-------------------|---------|---------|---------|-------|
| Produits | 466,0 \$ | 476,6 | 459,6 | 465,5 | 338,8 |
| BAIL | 47,2 \$ | 51,6 | 78,8 | 66,6 | 26,4 |
| Marges d'exploitation | 10,1 % | 10,8 | 17,1 | 14,3 | 7,8 |
| Carnet de commandes | 1 401,6 \$ | 1 271,1 | 1 258,6 | 1 393,7 | 988,9 |
| Dépenses en immobilisations | 6,5 \$ | 5,1 | 12,1 | 14,1 | 1,8 |

Les produits du Militaire se sont élevés à 466,0 millions de dollars, en repli de 10,6 millions de dollars sur l'exercice précédent. La majeure partie de cette baisse (8,3 millions de dollars) est attribuable à l'incidence défavorable du change et au retard dans l'attribution de contrats. Exclusion faite de ces incidences, les produits se seraient chiffrés à 474,3 millions de dollars.

Le BAIL s'est élevé à 47,2 millions de dollars, en recul de 4,4 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent. Ce fléchissement est avant tout imputable à la hausse des coûts d'achèvement de certains programmes, en particulier au premier trimestre, à l'absorption de quelque 4,3 millions de dollars de coûts non récurrents aux troisième et quatrième trimestres, ainsi qu'à une incidence défavorable du change de quelque 1,2 million de dollars. Cette baisse a été en partie annulée par la réduction des frais de vente et de commercialisation et la constatation de CII supplémentaires de 4,4 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2005. Le BAIL cumulatif du Militaire, exclusion faite de l'incidence des CII supplémentaires et d'autres éléments ponctuels, aurait été de 47,1 millions de dollars, en baisse de 4,5 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

CARNET DE COMMANDES

Au 31 mars 2005, le carnet de commandes du Militaire se montait à 1,4 milliard de dollars, en progression de 130,5 millions de dollars sur l'exercice précédent. Les commandes du Militaire passées au cours de l'exercice ont atteint le sommet de 681,4 millions de dollars, contre 506,7 millions de dollars à l'exercice précédent, soit un bond de 34 %. Les succès remportés en Europe grâce à l'obtention du programme NH90 en Allemagne et sur le marché des États-Unis, où le Militaire a plus que doublé la prise de commandes depuis deux ans, ont fortement contribué au succès de CAE et soulignent l'importance vitale d'une présence régionale. Le carnet de commandes du Militaire est fort bien garni et constitué d'une combinaison bien équilibrée de contrats de livraison de matériel à court terme et de contrats de services de formation à long terme qui assurent des flux de trésorerie prévisibles et croissants.

PERSPECTIVES

Le secteur Militaire a enregistré une solide progression des commandes (127 millions de dollars) au dernier trimestre de l'exercice 2005, décrochées dans une proportion de 75 % par CAE USA, ce qui comprend des commandes supplémentaires des unités d'intervention spéciales des États-Unis. En outre, CAE USA a conclu un important marché l'an passé auprès d'un nouveau client, la Marine américaine. CAE est bien placée pour fournir des solutions de formation pour l'hélicoptère MH-60 de la Marine américaine, ce qui devrait aussi lui permettre de décrocher d'autres possibilités de formation pour les hélicoptères de la Marine américaine.

Si l'on se tourne vers le prochain exercice, le Militaire devrait continuer d'afficher une progression solide et bien équilibrée des commandes. Au premier trimestre, des commandes de services de soutien à la formation devraient être passées au Canada et une série de commandes de matériel aux États-Unis. Le Militaire devrait aussi consolider sa position en tant qu'intégrateur de systèmes de formation auprès des gouvernements et comme un intégrateur de systèmes de premier plan. À cet égard, Landmark Training Ltd., sous la direction de CAE, participe activement aux négociations visant à en faire le soumissionnaire préféré pour le programme AVTS de l'Armée britannique.

Pour le Militaire, la priorité est de poursuivre sa croissance sur ses principaux marchés et de saisir les occasions de croissance là où il peut faire valoir son leadership sur le plan technologique. La récente création de CAE Services professionnels, une branche d'activité intégrée au Militaire, axée sur la modélisation, la simulation et la défense du territoire, est un exemple concret de l'adaptation de CAE à l'évolution de la conduite de la guerre. Ces domaines en expansion rapide, propulsés par de nouvelles sources de financement, dépendent beaucoup de l'application de la technologie de simulation et de modélisation grâce à laquelle CAE a su se distinguer. Le Militaire a connu de bons succès dans ces domaines cette année, comme en témoignent des commandes de près de 30 millions de dollars, et compte accroître les capacités des Services professionnels rapidement et de façon bien ciblée au cours de la prochaine année.

Avec une attention toute particulière accordée à la satisfaction des clients, CAE reste axée sur l'exécution de ses programmes et sur la meilleure technologie de sa catégorie, ce qui explique de toute évidence la progression du carnet de commandes du Militaire et les nouveaux contrats qui ont été remportés. À partir de programmes de recherche et de développement bien ciblés, le Militaire vise à conserver un leadership sur le plan technologique et à combler les besoins des clients de CAE au chapitre de la sécurité face au terrorisme et aux conflits qui exigent un nouvel éventail de solutions en matière de préparation de mission et de formation.

SECTEURS D'ACTIVITÉS – CAP SUR L'AVENIR

Comme il est dit à la rubrique *Profil et stratégie de l'entreprise*, à compter de l'exercice 2006, CAE publiera ses résultats suivant un nouveau découpage sectoriel. Les différents partenaires pourront ainsi évaluer le rendement de l'exploitation, la situation financière et les perspectives des trois unités d'exploitation : Formation civile et services associés, Simulation militaire et formation, et Produits de simulation.

ACQUISITIONS, CESSIONS ET REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Par des acquisitions et des cessions, la Société vise à se recentrer sur ses activités essentielles tout en se retirant de celles qui ne le sont pas, pour se concentrer sur ses deux principaux marchés : le Civil et le Militaire. Les acquisitions de centres de formation civils permettent à la Société d'étendre son réseau d'établissements de formation. Quant aux acquisitions dans le Militaire, elles lui ont permis d'élargir son offre de produits dans les domaines de la modélisation et de la simulation.

CONTRÔLES NAVALS

Au deuxième trimestre de l'exercice 2005, le conseil d'administration a approuvé un plan visant à céder le secteur Naval. Le plan était conforme à la stratégie de la Société de se concentrer sur ses compétences de base, soit la mise au point et l'utilisation de technologies de simulation et de modélisation pour proposer des solutions de formation. Le 3 février 2005, CAE a conclu avec L-3 la vente des éléments importants de son secteur Contrôles navals pour une contrepartie en espèces de 238,6 millions de dollars. Ce montant est assujéti à la réalisation d'une vérification du fonds de roulement net du secteur Contrôles navals. CAE ne croit pas que cette disposition entraînera un ajustement important à la contrepartie en espèces qu'elle a touchée. Conformément à l'entente d'achat, L-3 acquerra également deux autres éléments du secteur Contrôles navals, y compris la prise en charge de la garantie fournie par CAE et s'élevant à 53,0 millions de dollars (23,0 millions de livres sterling) pour la dette liée au financement de projet pour le programme de formation d'équipages de sous-marins de classe Astute du Royaume-Uni. La vente de ces éléments est assujéti aux approbations réglementaires et devrait se conclure au cours de l'exercice 2006. Le produit prévu de la vente de ces éléments est négligeable.

Les résultats du Naval sont présentés comme ceux d'une activité abandonnée, et les reclassements correspondants ont été effectués dans les états financiers antérieurs. Les intérêts débiteurs sur la partie de la dette qui n'est pas directement imputable aux activités poursuivies et qui devrait être acquittée grâce au produit de la vente du secteur Naval ont été affectés aux activités abandonnées, au prorata du capital utilisé par chaque activité. Cette opération s'est soldée par un gain de 103,9 millions de dollars, déduction faite des impôts de 25,1 millions de dollars.

Pour la période de 10 mois commençant le 1^{er} avril 2004 et se terminant à la clôture de la transaction, les produits du Naval se sont chiffrés à 109,6 millions de dollars, contre 154,8 millions de dollars pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2004. Hormis la différence dans le nombre de jours entre l'exercice écoulé et le précédent, la baisse s'explique essentiellement par les reports que les clients ont continué de faire, d'où les reports dans la constatation des produits et la baisse du volume de certains importants programmes du Naval.

Le bénéfice net du secteur Naval qui a été cédé, exclusion faite du gain réalisé à sa vente, s'est élevé à 5,5 millions de dollars, soit 14,5 millions de dollars de moins que pour la période correspondante de l'exercice précédent pour les mêmes raisons que celles précitées.

SERVICIOS DE INSTRUCCION DE VUELO, S.L.

En février 2004, CAE et Iberia Lineas Aereas de Espana, SA (« Iberia ») ont convenu de regrouper leurs activités de formation aéronautique en Espagne après avoir obtenu l'autorisation réglementaire des autorités espagnoles de démarrer leurs activités, aux termes d'un accord intervenu en octobre 2003.

Le 27 mai 2004, dans le cadre du financement de l'exploitation issue du regroupement, CAE Servicios Globales de Instruccion de Vuelo (Espana), S.L. (« SGIV »), filiale en propriété exclusive de CAE, et Iberia ont fait apport des actifs nets de leurs centres de formation respectifs à Servicios de Instruccion de Vuelo, S.L. (« SIV »), dans laquelle SGIV acquiert une participation de 80 %. SIV a financé l'acquisition des actifs de SGIV et d'Iberia par un financement garanti par des actifs (voir la note 11 afférente aux états financiers consolidés). Dans le cadre de cette opération, si l'accord d'octobre 2003 devait être résilié, SGIV et Iberia auraient l'obligation de racheter les actifs qu'ils ont fournis, en proportion de leur juste valeur marchande, pour le montant du solde à acquitter selon les termes du financement.

GREENLEY & ASSOCIATES INC.

Le 30 novembre 2004, la Société a acquis toutes les actions émises et en circulation de Greenley & Associates Inc. (« G&A »), société désormais dénommée CAE Professional Services, qui dispense des services dans les domaines de la gestion de projets, de l'étude du facteur humain, de la modélisation et de la simulation. La contrepartie de cette acquisition s'est élevée à 4,4 millions de dollars payables en quatre versements sous forme d'actions ordinaires émises par CAE, à savoir 424 628 actions (représentant 2,0 millions de dollars) à la date de clôture, 0,8 million de dollars le 30 novembre 2005, 0,8 million de dollars le 30 novembre 2006 et 169 851 actions (représentant 0,8 million de dollars) qui seront émises le 30 novembre 2007. Le nombre d'actions à émettre pour honorer les premier et quatrième versements a été déterminé à partir du cours moyen de clôture de l'action ordinaire de CAE à la Bourse de Toronto (« TSX ») pendant la période de 20 jours terminée le deuxième jour qui précédait le 30 novembre 2004. Le nombre d'actions à émettre pour honorer les deuxième et troisième versements sera déterminé à partir du cours moyen de clôture de l'action ordinaire de CAE sur la TSX pendant la période de 20 jours se terminant le deuxième jour précédant la date de ces émissions. Le prix d'achat pourra être ajusté en fonction du rendement de l'entreprise au cours des 12 mois qui suivront l'acquisition. Tout changement dans la valeur de la contrepartie sera comptabilisé comme une variation de l'écart d'acquisition.

FLIGHT TRAINING CENTRE CHILE S.A.

Le 22 avril 2004, la Société a acquis de LAN Chile S.A. toutes les actions émises et en circulation de Flight Training Centre Chile S.A. (« FTC Chile »), société chilienne établie à Santiago, pour une contrepartie en espèces de 0,9 million de dollars (0,7 million de dollars US). Cette acquisition vient élargir les activités de formation des pilotes de la Société sur le marché en croissance de l'Amérique du Sud.

Ces acquisitions et regroupements d'entreprises ont été comptabilisés selon la méthode de l'acquisition et les résultats d'exploitation sont inclus à partir des dates d'acquisition respectives (voir la note 2 afférente aux états financiers consolidés).

LIQUIDITÉS

La Société comble ses besoins en financement par les flux de trésorerie qu'elle dégage, les fonds que lui procurent ses facilités de crédit et ceux qu'elle obtient directement sur les marchés financiers lorsqu'elle a besoin d'un financement à long terme supplémentaire. CAE estime que ses sources de financement actuelles et prévues, ainsi que les facilités de crédit dont elle dispose lui permettront de s'acquitter de toutes ses obligations financières dans l'immédiat et dans un avenir prévisible.

La Société prévoit de dégager de ses activités d'exploitation au cours de l'exercice 2006 des flux de trésorerie suffisants pour couvrir ses dépenses en immobilisations et verser des dividendes. CAE s'attend à pouvoir honorer ses obligations contractuelles qui viennent à échéance en 2006 et dans les années ultérieures grâce à son encaisse, à ses flux de trésorerie provenant de l'exploitation ou au produit de l'émission de titres d'emprunt.

Au cours du dernier trimestre de l'exercice 2005, la Société s'est départie de son secteur Naval pour 196,8 millions de dollars US. Le produit de cette disposition a servi à réduire de façon importante les emprunts contractés en vertu de ses facilités de crédit renouvelables et à financer le projet lié au centre de formation au Brésil.

SOURCES DE LIQUIDITÉS

CAE dispose de lignes de crédit bancaire à taux variable consenties dans chaque cas par un consortium de prêteurs. Ces facilités de crédit permettent à la Société et à certaines filiales désignées d'emprunter directement de l'argent pour leurs besoins généraux et ceux de leur exploitation. Sur les 580,3 millions de dollars mis à leur disposition au 31 mars 2005, 5 % (30,4 millions de dollars) avaient été utilisés. Au 31 mars 2004, le montant disponible était de 619,8 millions de dollars, dont 49 % (305,3 millions de dollars) avaient été utilisés. Ces facilités de crédit étant libellées en dollars US et en euros, la diminution du montant disponible s'explique par la hausse du dollar canadien face à ces devises. La diminution du recours au crédit fait suite essentiellement au remboursement de la dette consécutive à la cession du secteur Naval.

En ce qui concerne la charge pour perte de valeur inscrite au troisième trimestre de l'exercice 2005, CAE a obtenu que soient modifiées certaines définitions relatives à ses engagements financiers auprès de son syndicat bancaire, dans le cas des facilités de crédit renouvelables non garanties, et auprès des détenteurs de ses billets de premier rang. Ces modifications ont permis à la Société de se conformer aux engagements financiers liés à chaque entente. Au 31 mars 2005, CAE s'était en tous points conformée à ses engagements financiers.

Sur d'autres lignes de crédit d'exploitation qui lui sont consenties sans engagement, CAE peut en outre tirer jusqu'à 31,0 millions de dollars en diverses devises. Au 31 mars 2005, le montant qui avait été tiré sur ces lignes de crédit s'élevait à 11,2 millions de dollars.

Au 31 mars 2005, la dette à long terme de CAE se chiffrait à 342,9 millions de dollars, comparativement à 584,3 millions de dollars au 31 mars 2004. Au 31 mars 2005, la partie échéant à moins d'un an de la dette à long terme s'élevait à 35,3 millions de dollars, contre 8,8 millions de dollars au 31 mars 2004. L'augmentation de la tranche à moins d'un an de la dette fait suite principalement au reclassement d'un billet de premier rang de 20,0 millions de dollars échéant en juin 2005. La diminution du total de la dette s'explique par le remboursement d'emprunts contractés en vertu des facilités de crédit renouvelables et de la dette du centre de formation du Brésil, contrebalancée par une augmentation de la dette prise en charge pour le centre de formation CAE-Iberia et par une dette supplémentaire consécutive à la consolidation de la dette hors bilan dont il a été question, après l'adoption de la note d'orientation NOC-15. Voir la rubrique *Entités à détenteurs de droits variables* pour de plus amples renseignements.

En vertu d'une convention datée du 24 mars 2005, la Société a la possibilité de vendre sans recours à une institution financière des comptes débiteurs tiers d'un montant maximal de 25,0 millions de dollars. Aux termes de la convention, la Société continuera d'agir comme agent de recouvrement. Au 31 mars 2005, une tranche de 16,5 millions de dollars de certains comptes débiteurs a été vendue à une institution financière en vertu de cette convention. Le produit net de la vente a été affecté au remboursement d'emprunts contractés en vertu des facilités de crédit préautorisées de la Société.

DIVIDENDES

Au cours de l'exercice 2005, le conseil d'administration a décidé de ramener le dividende trimestriel à 0,01 \$, économisant ainsi 20 millions de dollars en espèces annuellement. Compte tenu de la politique de dividende actuelle et des 248,1 millions d'actions ordinaires qui étaient en circulation au 31 mars 2005, CAE s'attend à verser des dividendes annuels d'environ 10 millions de dollars.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cours normal de ses activités, CAE contracte certaines obligations et certains engagements commerciaux sous la forme, par exemple, de débiteures et de billets, de lettres de crédit et autres. Le tableau ci-dessous présente un résumé des obligations contractuelles de la Société, soit les diverses composantes et échéances de la dette à long terme de la Société, pour l'exercice terminé le 31 mars 2005.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

| (en millions de dollars) | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | PAR LA SUITE | TOTAL |
|-----------------------------------|--------------|--------------|--------------|-------------|--------------|--------------|----------------|
| Dette à long terme | 32,8 | 43,8 | 46,5 | 21,7 | 84,2 | 94,6 | 323,6 |
| Contrats de location-acquisition | 2,5 | 1,9 | 1,3 | 0,2 | 0,1 | 13,3 | 19,3 |
| Contrats de location-exploitation | 80,8 | 84,8 | 72,7 | 59,4 | 55,4 | 361,5 | 714,6 |
| Obligations d'achat | 12,8 | 10,0 | 11,4 | 11,9 | 11,3 | 67,0 | 124,4 |
| Autres obligations à long terme | 4,3 | 3,4 | 2,2 | 2,2 | 2,1 | 2,5 | 16,7 |
| Total | 133,2 | 143,9 | 134,1 | 95,4 | 153,1 | 538,9 | 1 198,6 |

La dette à long terme comprend une somme de 30,4 millions de dollars qui a été tirée sur des facilités de crédit préautorisées de CAE échéant au cours de l'exercice 2007. La Société a entrepris de renégocier les facilités sur les mêmes bases et compte faire aboutir ses négociations au cours de l'exercice 2006. Les facilités de crédit préautorisées dont elle dispose s'élèvent à 580,3 millions de dollars.

Les charges locatives liées aux contrats de location-exploitation de l'exercice 2005 se sont chiffrées à 94,0 millions de dollars, contre 92,5 millions de dollars pour l'exercice 2004. Les opérations de cession-bail de certains simulateurs de vol installés dans le réseau mondial des centres de formation de la Société ont compté pour 42,7 millions de dollars dans ces charges locatives.

Les autres obligations d'achat concernent des ententes portant sur l'achat de biens ou de services. Ces ententes, qui sont exécutoires et qui lient juridiquement la Société, précisent toutes les modalités importantes, notamment les quantités fixes ou minimales devant être achetées, les prix fixes, minimaux ou variables à payer, et le calendrier approximatif des opérations à effectuer. Les obligations d'achat découlent principalement d'ententes conclues avec des sous-traitants pour fournir des services prévus dans des contrats à long terme que la Société a signés avec ses clients.

Les autres obligations à long terme comprennent une somme de 10,3 millions de dollars pour des remboursements à faire dans le cadre de divers programmes d'aide gouvernementaux.

Au 31 mars 2005, CAE avait d'autres passifs à long terme qui ne figurent pas dans le tableau ci-dessus. Ils représentaient certaines obligations au titre des prestations de retraite constituées, les produits comptabilisés d'avance, les gains sur des actifs et divers passifs à long terme. Les obligations de paiement au titre des prestations de retraite constituées dépendent de divers facteurs, notamment les rendements boursiers, les pertes et les gains actuariels et le taux d'intérêt.

CAE n'a pas inclus les passifs d'impôts futurs, car ces paiements dépendent du montant du bénéfice imposable et des reports prospectifs de pertes fiscales dont la Société disposera pour réduire les passifs d'impôts.

ENGAGEMENTS

Les engagements de CAE relatifs aux dépenses en immobilisations comprennent les investissements à faire dans de nouveaux centres de formation pour répondre à la demande des clients. Des frais de recherche et de développement sont engagés pour offrir de nouveaux produits sur le marché, nécessaires en raison des nouvelles méthodes de formation et des différents types de matériel de formation dont les clients ont besoin.

ACCORDS HORS BILAN

GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, CAE a émis des lettres de crédit et des cautions de bonne exécution qui se chiffraient à 73,3 millions de dollars au 31 mars 2005, contre 168,6 millions de dollars au 31 mars 2004. Cette diminution s'explique principalement par la venue à expiration de garanties de restitution d'acomptes sur un projet important (36,9 millions de dollars) et sur de multiples projets plus petits, ainsi que par la réduction de cautions émises dans le cadre du financement du projet du centre de formation du Brésil (37,0 millions de dollars).

OPÉRATIONS DE CESSION-BAIL

La cession-bail de certains simulateurs de vol installés dans les centres de formation du réseau mondial de CAE constitue l'un des éléments clés de la stratégie de financement de CAE dans les activités de formation du Civil. Ce type d'opération permet à CAE d'avoir accès à une source de financement à long terme à coût fixe avantageux. Une opération de cession-bail peut être conclue seulement une fois que le simulateur a été certifié par les autorités et qu'il est installé, donc utilisable par les clients pour la formation. Avant la clôture d'une opération de cession-bail, CAE inscrit le coût de fabrication du simulateur dans ses dépenses en immobilisations et le présente dans les immobilisations inscrites au bilan. À la conclusion de l'opération, CAE l'enregistre comme une cession d'immobilisation. Le produit en espèces touché lors de la cession équivaut approximativement à la juste valeur marchande du simulateur. L'écart entre le produit touché et le coût de fabrication (soit en gros la marge que CAE dégagerait si le simulateur était vendu à un tiers) est inscrit dans les gains reportés et autres passifs à long terme, et est ensuite amorti sur la durée de l'opération de cession-bail en diminution de la charge locative, déduction faite de la valeur résiduelle garantie, le cas échéant. Au terme de l'opération, la valeur résiduelle garantie est portée aux résultats dans la mesure où le simulateur n'a pas perdu de valeur.

Au cours de l'exercice 2005, CAE a conclu trois opérations de cession-bail de simulateurs pour un produit net de 43,8 millions de dollars. Le tableau ci-dessous résume, au 31 mars 2005, les opérations de cession-bail portant sur des simulateurs actuellement en service dans les centres de formation du Civil. Ces opérations sont comptabilisées comme des contrats de location-exploitation dans les états financiers de CAE.

SIMULATEURS DE VOL FAISANT L'OBJET D'UNE CESSION-BAIL

| (en millions de dollars, sauf indication contraire) | EXERCICE | NOMBRE DE SIMULATEURS | OBLIGATION AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION | DURÉE INITIALE (EN ANNÉES) | TAUX D'INTÉRÊT THÉORIQUE | GAIN REPORTÉ NON AMORTI | VALEUR RÉSIDUELLE GARANTIE |
|---|-------------|-----------------------|--|----------------------------|--------------------------|-------------------------|----------------------------|
| SimuFlite | 2002 à 2005 | 14 | 211,4 \$ | 10 à 20 | 5,5 % à 6,7 % | 13,1 \$ | – \$ |
| Centre de formation de Toronto | 2002 | 2 | 42,7 | 21 | 6,4 % | 16,2 | 9,2 |
| Centre de formation Air Canada | 2000 | 2 | 33,1 | 20 | 7,6 % | 14,9 | 8,3 |
| Centres de formation de Denver/Dallas | 2003 | 5 | 86,9 | 20 | 5,0 % | 30,9 | – |
| Coentreprise China Southern ¹ | 2003 | 5 | 22,7 | 15 | 3,0 % | – | – |
| Autres | – | 7 | 26,3 | 3 à 10 | 2,9 % à 10,1 % | 15,6 | 15,6 |
| | | 35 | 423,1 \$ | | | 90,7 \$ | 33,1 \$ |
| Loyers annuels à payer (12 prochains mois) | | | 38,7 \$ | | | | |

¹ Coentreprise dans laquelle CAE possède une participation de 49%.

² Taux variable.

Les paiements de loyers minimaux pour ces accords, qui se montaient à 423,1 millions de dollars au 31 mars 2005, sont présentés dans la note 20 afférente aux états financiers consolidés, « Engagements au titre des contrats de location-exploitation ».

FINANCEMENT D'UN PROJET SANS RECOURS

En 1997, la Société a obtenu le financement d'un projet relativement au programme de formation des équipages d'hélicoptères d'appui moyens (« MSH ») du ministère de la Défense du Royaume-Uni. Ce contrat a été adjudgé au consortium CAE Aircrew Training Services Plc (« Aircrew »). La valeur en capital des biens devant être fournis par Aircrew est de plus de 200 millions de dollars. L'entité qui détient les biens exploités par le centre de formation est CVS Leasing Ltd. (entreprise dans laquelle CAE possède une participation de 14 %). CAE a construit et vendu les simulateurs à CVS Leasing Ltd., et celle-ci les a loués à Aircrew pour la durée du contrat MSH. Comme CAE détient le contrôle de Aircrew, les états financiers du consortium sont consolidés dans ceux de la Société. Les paiements minimums futurs liés aux simulateurs loués à Aircrew, qui se chiffraient à 187 millions de dollars au 31 mars 2005, sont pris en compte dans le montant présenté à la note 20 afférente aux états financiers consolidés, « Engagements en vertu de contrats de location-exploitation », ainsi que dans les contrats de location-exploitation présentés comme des obligations contractuelles sous la rubrique *Liquidités* du présent rapport.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société conclut des contrats à terme, des swaps et des options pour gérer le risque auquel l'exposent les fluctuations du change, des taux d'intérêt et du cours de son action. La Société surveille continuellement les instruments dérivés qu'elle utilise dans ses opérations de couverture pour voir s'ils compensent vraiment les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Pour ses instruments financiers dérivés, CAE ne traite qu'avec des contreparties solvables.

CAE a recours à des contrats de change à terme pour gérer le risque auquel l'exposent les ventes conclues en monnaies étrangères. Le montant et l'échéance de ces contrats dépendent d'un certain nombre d'éléments liés aux projets, tels les versements d'acomptes prévus, l'utilisation de matières acquises à l'étranger ou le recours à des sous-traitants étrangers. Au 31 mars 2005, les contrats à terme de CAE représentaient l'équivalent de 305,0 millions de dollars canadiens, contre 181,4 millions de dollars canadiens au 31 mars 2004. Cette augmentation s'explique essentiellement par la conclusion de nouvelles couvertures pour couvrir la plupart des nouveaux contrats signés au cours du dernier exercice.

CAE utilise aussi des instruments financiers pour gérer le risque que posent les fluctuations des taux d'intérêt, ainsi que pour préserver ses dettes à taux fixe et ses dettes à taux variable dans des proportions préétablies. Au 31 mars 2005, la proportion de la dette à long terme à taux d'intérêt fixe et celle de la dette à long terme à taux d'intérêt variable étaient respectivement de 70 % et de 30 %. Pour une large part, l'évolution de ces proportions par rapport au 31 mars 2004, où elles étaient respectivement de 40 % et de 60 %, tient essentiellement à la diminution des emprunts contractés en vertu de la facilité de crédit renouvelable qui, sauf pour une somme de 35,0 millions de dollars, étaient à taux variable. Les swaps de taux d'intérêt auxquels CAE est partie, qui convertissent principalement la dette à long terme à taux variable en dette à long terme à taux fixe, se chiffraient à 65,8 millions de dollars au 31 mars 2005, contre 114,6 millions de dollars au 31 mars 2004. La différence s'explique par l'arrivée à terme d'un swap de taux variable contre taux fixe par suite de la réduction des emprunts à taux variable et en partie par l'appréciation du dollar canadien, qui diminue la valeur correspondante des instruments libellés en monnaies étrangères lorsqu'ils sont convertis.

CAE se protège aussi contre les fluctuations du cours de son action, fluctuations qui influent sur le coût du régime d'unités d'actions à dividende différé (« RUADD »). Au 31 mars 2005, le contrat de couverture portait sur 600 000 actions de la Société, contre 700 000 au 31 mars 2004. Au cours de l'exercice 2005, le nombre d'actions a été porté à 800 000 pour ensuite être ramené à 600 000 à la fin de l'exercice, afin de refléter la variation du nombre d'unités en circulation.

RISQUES ET INCERTITUDES

CAE exerce ses activités dans différents secteurs industriels qui comportent divers éléments de risque et d'incertitude dont elle tient rigoureusement compte dans ses politiques de gestion. Les facteurs de risque et les incertitudes énumérés ci-après peuvent influencer sur la mise en œuvre de la stratégie de CAE.

EXÉCUTION DE LA RESTRUCTURATION

La réussite future de CAE repose en partie sur la capacité de son équipe de direction actuelle de procéder en temps opportun au déploiement du plan de restructuration mentionné à la rubrique *Charges de restructuration*.

FIABILITÉ DES PRODUITS

La réussite de CAE sur les marchés de l'aviation civile et du militaire dépend essentiellement de la fiabilité de ses produits, de la qualité de ses services et de sa faculté de s'adapter rapidement à l'évolution des besoins des clients et des normes du secteur. La Société exerce ses activités dans différents secteurs industriels et sur des marchés mondiaux qui comportent divers éléments de risque et d'incertitude, notamment l'évolution de la conjoncture économique et politique mondiale.

SECTEUR DE L'AVIATION CIVILE

CAE exerce ses activités sur les marchés du matériel de simulation civil et des services de formation qui, dans les deux cas, dépendent fortement de la demande de transport aérien et de la situation financière des compagnies aériennes. Les faillites de grandes compagnies aériennes survenues en Europe, aux États-Unis, au Canada et sur d'autres marchés desservis par CAE lui font courir des risques à titre de prestataire de services ou de fournisseur non garanti de ces entreprises et d'autres clients susceptibles de se révéler insolubles. La demande de simulateurs suit généralement la tendance qui existe dans le secteur de l'aviation commerciale, en particulier en ce qui concerne la livraison d'appareils neufs. Toute baisse de la demande risque à son tour d'entraîner une baisse du niveau de production et donc de peser sur les marges. Le recours aux simulateurs installés dans le réseau des centres de formation de CAE dépend de la mesure dans laquelle les modèles d'avions simulés s'apparentent à la configuration des avions en service et du volume du trafic aérien commercial.

CAE est tenue de se conformer à une réglementation imposée par les autorités du secteur de l'aviation qui peut changer sans préavis et perturber ses ventes et son exploitation. La vente et l'attribution de licences d'utilisation de la quasi-totalité des produits de CAE sont assujetties à des contrôles réglementaires qui changent assez souvent.

NIVEAU DES DÉPENSES PUBLIQUES

Le secteur Militaire de CAE dépend dans une large mesure de programmes et de contrats gouvernementaux qui, en bout de ligne, reflètent le niveau des dépenses publiques autorisées par les crédits budgétaires de la défense nationale (en particulier les programmes d'achat d'équipement), de la priorité de divers programmes qui relèvent du budget de la défense et, dans certains cas, du maintien de programmes publics de soutien de la recherche et du développement. Ces programmes peuvent n'être financés qu'en partie, dans l'attente de crédits et, selon leurs modalités, être résiliés en totalité ou en partie par le gouvernement sans préavis, en contrepartie d'une indemnisation limitée. Les programmes militaires financés par le gouvernement sont en outre très réglementés et le règlement qui régit les achats de certains organismes publics plafonne les frais remboursables dans les contrats à prix fixe, notamment la plupart des frais de financement et l'amortissement de divers actifs incorporels.

DOLLAR CANADIEN

Les fluctuations de la valeur du dollar canadien face aux monnaies étrangères peuvent entraîner des gains et des pertes de change. Les opérations de couverture de la Société pourraient ne pas connaître de succès à cet égard.

CONCURRENCE

CAE évolue sur des marchés très concurrentiels. Certains concurrents, en particulier sur le marché militaire, disposent de ressources nettement supérieures aux siennes, cultivent des relations bien établies avec les organisations acheteuses et assurent une très grande présence dans leur pays, ce qui peut leur conférer un avantage pour remporter des contrats. Certains concurrents peuvent profiter davantage des fluctuations du change que CAE ou moins en souffrir.

DURÉE DU CYCLE DE VENTE

Le cycle de vente de CAE est souvent long et imprévisible, ce qui peut entraîner des fluctuations de ses résultats d'exploitation. Pour faire connaître à des clients éventuels les avantages que présentent ses produits et services (en particulier les organismes publics dont les mécanismes internes d'approbation budgétaire et d'évaluation des offres sont longs), la Société doit consacrer beaucoup de temps et de ressources sans être assurée de dégager un revenu qui pourra compenser ces frais.

TECHNOLOGIE

Les activités de CAE pourraient subir un préjudice en cas d'échec de l'intégration ou du fonctionnement de ses produits avec d'autres logiciels, systèmes informatiques et systèmes de communication de pointe, en évolution constante. Si CAE éprouve des difficultés ou n'atteint pas certaines étapes d'un projet à temps, elle pourrait être obligée d'y consacrer plus de ressources techniques ou des ressources différentes de celles qu'elle avait prévues au départ. Bien que CAE estime suffisant le montant des provisions pour pertes sur contrats à prix fixe constituées, elle pourrait subir des pertes supérieures à ces provisions du fait des obligations prévues dans les contrats d'approvisionnement à long terme et à prix fixe.

SITUATION FINANCIÈRE DES CLIENTS

La capacité de CAE d'honorer les contrats inscrits dans son carnet de commandes dépend de la situation financière à long terme de ses clients. En outre, environ 60 % du carnet de commandes est composé de contrats à long terme dont les revenus sont garantis ou prévus selon les besoins actuels des clients. Or le client peut résilier son contrat unilatéralement s'il le veut.

PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La capacité de CAE de protéger ses droits de propriété intellectuelle est limitée, et des tiers non autorisés pourraient utiliser sa technologie ou ses produits et ainsi affaiblir sa compétitivité. La dépendance envers la propriété intellectuelle tierce, notamment les données sur les fonctions, la conception et le rendement d'un produit ou d'un système en voie de simulation, pourrait empêcher ou retarder l'exécution des contrats. Tout litige lié à la défense des droits de propriété intellectuelle de CAE ou à des actions de contrefaçon intentées contre celle-ci ou un client pourrait être long et coûteux, et rien ne garantit que CAE aurait gain de cause.

FAIRE DES AFFAIRES À L'ÉTRANGER

Faire des affaires à l'étranger comporte des risques pour CAE, à la suite notamment des modifications apportées aux lois et aux règlements des pays hôtes, des coûts liés au recours à des représentants et à des conseillers à l'étranger avec la complexité que cela suppose, de l'imposition de tarifs douaniers, d'embargos, de contrôles ou d'autres restrictions qui entravent la libre circulation des biens, de l'information et des capitaux, des difficultés que posent la gestion et l'exploitation d'une entreprise ainsi que du respect des lois en raison du nombre élevé de territoires couverts et de l'évolution générale de la conjoncture économique et géopolitique.

LOIS ET RÈGLEMENTS SUR L'ENVIRONNEMENT

CAE pourrait devoir assumer des responsabilités imposées par de nouvelles lois ou de nouveaux règlements ou par des obligations d'indemnisation contractuelles, par des garanties ou d'autres réclamations à l'égard de ses produits ou de responsabilités découlant d'accidents ou de catastrophes mettant en cause des aéronefs ou des centrales électriques auxquels CAE a fourni du matériel ou des services de formation. CAE ne peut pas garantir que ses contrats d'assurance suffiront à couvrir des réclamations importantes.

PERSONNEL CLÉ

L'essor que CAE connaîtra dépendra en partie de sa capacité de fidéliser et d'attirer du personnel qui possède les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires. La politique de rémunération de la Société vise à atténuer ce risque.

INFORMATIONS À FOURNIR DANS LES ÉTATS FINANCIERS**IMPORTANTES MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES SURVENUES ENTRE LES EXERCICES 2003 ET 2005**

Chapitres du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés («ICCA»), Notes d'orientation concernant la comptabilité («NOC») et abrégés du Comité sur les problèmes nouveaux («CPN»)

CONSOLIDATION DES ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

Le 1^{er} janvier 2005, la Société a adopté rétroactivement la NOC-15, *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables*, sans retraitement des périodes antérieures. La NOC-15 définit le cadre qui sert à identifier les entités à détenteurs de droits variables («EDDV») et à déterminer quand une entité doit inclure les actifs, les passifs et les résultats d'exploitation d'une EDDV dans ses états financiers consolidés.

En général, une EDDV est une société, une société de personnes, une société à responsabilité limitée, une fiducie ou toute autre structure juridique servant à exercer des activités ou à détenir des actifs 1) dont les capitaux propres sont insuffisants pour qu'elle puisse exercer ses activités principales sans un soutien subordonné supplémentaire, 2) dont les investisseurs sont incapables de prendre des décisions importantes à l'égard de ses activités ou 3) dont les investisseurs n'ont pas l'obligation d'absorber les pertes ni le droit de toucher un rendement généré par ses activités.

La NOC-15 prévoit la consolidation d'une EDDV si une partie qui possède une participation, une sûreté contractuelle ou un autre intérêt financier dans l'EDDV (un détenteur de droits variables) assume la majeure partie du risque de perte découlant des activités de l'EDDV, a le droit d'obtenir la majorité des rendements résiduels de l'EDDV (si aucune partie n'assume la majorité des pertes de l'EDDV) ou combine les deux (le bénéficiaire principal). À la consolidation, le bénéficiaire principal doit en général enregistrer initialement les actifs, les passifs et la part des actionnaires sans contrôle de l'EDDV à la juste valeur, à la date à laquelle l'entreprise en est devenue le principal bénéficiaire. Cependant, dans le cas d'une entité à détenteurs de droits variables créée avant la date à laquelle la NOC-15 a été adoptée pour la première fois, les actifs, les passifs et la part des actionnaires sans contrôle de cette entité doivent d'abord être consolidés comme si cette entité avait toujours été consolidée d'après la part comportant un droit de vote majoritaire. La NOC-15 exige aussi que des informations soient fournies sur les EDDV que le détenteur de droits variables n'est pas tenu de consolider, mais dans lesquels il possède des droits variables importants.

L'adoption de la NOC-15 le 1^{er} janvier 2005 a entraîné une augmentation de l'actif de 46,4 millions de dollars, du passif de 43,2 millions de dollars et des bénéfices non répartis de 3,3 millions de dollars, et une diminution de l'ajustement relatif à la conversion des devises de 0,1 million de dollars.

PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le 1^{er} avril 2004, la Société a adopté le chapitre 1100, *Principes comptables généralement reconnus*, et le chapitre 1400, *Normes générales de présentation des états financiers*, du Manuel de l'ICCA. Le chapitre 1100 décrit ce que sont les PCGR du Canada et les sources des PCGR. Il indique les sources à consulter lors du choix des conventions comptables à employer et de la détermination des informations à fournir lorsqu'un sujet n'est pas traité explicitement dans les sources premières des PCGR. Il établit donc une nouvelle hiérarchie des PCGR du Canada. Le chapitre 1400 clarifie la notion d'une image fidèle selon les PCGR et donne des indications générales sur la présentation de l'information financière. L'adoption de ces normes n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

RELATIONS DE COUVERTURE

Le 1^{er} avril 2004, la Société a adopté prospectivement la NOC-13, *Relations de couverture*, et le CPN 128, *Comptabilisation des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction (négociation) ou de spéculation ou à des fins autres que de couverture*. La note d'orientation porte sur l'identification, la désignation, la documentation et l'efficacité des relations de couverture, aux fins de l'application de la comptabilité de couverture, et sur la cessation de la comptabilité de couverture. Selon la note d'orientation, une entité doit fournir une documentation complète de l'information liée aux relations de couverture et elle doit démontrer et documenter l'efficacité des relations de couverture. L'adoption de cette note d'orientation n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le 1^{er} avril 2004, CAE a adopté le chapitre 3461, *Avantages sociaux futurs—Informations supplémentaires à fournir*, du Manuel de l'ICCA. Les nouvelles informations à fournir portent notamment sur une description narrative de chaque type de régime, la date de mesure de l'actif et du passif du régime, la date effective de la dernière évaluation actuarielle et le détail de l'actif du régime par catégorie principale.

RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

Le 1^{er} avril 2003, CAE a entrepris de passer prospectivement en charges les rémunérations à base d'actions selon la méthode de la juste valeur, comme cela est préconisé dans le chapitre 3870, *Rémunérations et autres paiements à base d'actions*, du Manuel de l'ICCA. Depuis cette date, la charge de rémunération à base d'actions est imputée aux résultats, et un montant correspondant est porté au crédit du surplus d'apport (voir la note 13 afférente aux états financiers consolidés).

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Le 1^{er} avril 2003, la Société a adopté le chapitre 3063, *Dépréciation d'actifs à long terme*, du Manuel de l'ICCA. Ce chapitre exige la constatation de la perte de valeur d'un actif à long terme destiné à être détenu et utilisé lorsque des événements ou des changements de circonstance font que sa valeur comptable

dépasse le total des flux de trésorerie non actualisés prévus de son utilisation ou de sa sortie éventuelle. La perte de valeur, le cas échéant, correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. Le chapitre remplace les dispositions relatives à la dépréciation énoncées au chapitre 3061, *Immobilisations corporelles*. Au troisième trimestre de 2005, la Société a procédé à une réduction de valeur de 78,4 millions de dollars de ses actifs à long terme (voir la rubrique *Perte de valeur de l'écart d'acquisition, des actifs incorporels et corporels* et la note 4 afférente aux états financiers consolidés).

SORTIES D'ACTIFS À LONG TERME ET ABANDON D'ACTIVITÉS

Le 1^{er} avril 2003, la Société a adopté le chapitre 3475, *Sorties d'actifs à long terme et abandon d'activités*, du Manuel de l'ICCA, qui définit les normes de constatation, de mesure, de présentation et d'information applicables à la sortie d'actifs à long terme. Il remplace les dispositions sur les sorties d'immobilisations corporelles énoncées au chapitre 3061, *Immobilisations corporelles*, et celles de l'ancien chapitre 3475, *Abandons d'activités*. En vertu du nouveau chapitre, un actif classé comme destiné à la vente doit être évalué à sa valeur comptable, ou à sa juste valeur diminuée des frais de vente si cette dernière valeur est inférieure. Un actif à long terme ne doit pas être amorti lorsqu'il est classé comme destiné à la vente.

INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES GARANTIES

Le 31 mars 2003, la Société a adopté la NOC-14, *Informations à fournir sur les garanties*, qui exige la présentation d'informations sur certains types de garanties pouvant nécessiter des paiements qui dépendent de certains événements précis (voir la note 14 afférente aux états financiers consolidés).

INDEMNITÉS DE DÉPART, PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI ET COÛTS RATTACHÉS AUX OPÉRATIONS DE RETRAIT ET DE SORTIE

Le 1^{er} avril 2003, la Société a prospectivement adopté le nouveau CPN-134, *Comptabilisation des indemnités de départ et des prestations de cessation d'emploi*, et le CPN-135, *Comptabilisation des coûts rattachés aux opérations de retrait et de sortie (y compris les coûts engagés dans le cadre d'une restructuration)*, relativement aux opérations de retrait ou de sortie amorcées après le 31 mars 2003. Ces abrégés fournissent des indications sur le moment où les passifs doivent être constatés et sur la mesure de ces passifs, de même que les informations à fournir sur les divers types d'indemnités de départ et de prestations de cessation d'emploi versées aux employés qui quittent leur emploi avant l'âge normal de leur départ à la retraite, et sur les coûts rattachés aux opérations de retrait ou de sortie. Selon les nouvelles directives, les passifs au titre de ces coûts doivent être constatés dans la période où ils sont engagés et mesurés à leur juste valeur. CAE a appliqué les directives du CPN-134 concernant les indemnités de départ et les autres coûts (comme il est décrit à la note 24 afférente aux états financiers consolidés).

CONSTATATION DES PRODUITS

En décembre 2003, le Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA a publié le CPN-141, *Constatation des produits*, qui résume les principes énoncés dans le Staff Accounting Bulletin 101 (« SAB 101 ») de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et donne une interprétation générale de l'application des principes comptables sous-tendant la constatation des produits. Ces recommandations se sont appliquées à l'exercice de CAE ouvert le 1^{er} avril 2004. L'adoption de cet abrégé n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de CAE.

ACCORDS DE PRESTATION MULTIPLES GÉNÉRATEURS DE PRODUITS

Toujours en décembre 2003, le CPN-142, *Accords de prestations multiples générateurs de produits*, a été publié. Cet abrégé traite de certains aspects de la comptabilisation, par un fournisseur, des accords en vertu desquels celui-ci exécutera de multiples activités génératrices de produits. Ces recommandations s'appliquent à l'exercice de CAE ouvert le 1^{er} avril 2004. L'adoption de cet abrégé n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de CAE.

MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

INSTRUMENTS FINANCIERS – CONSTATATIONS ET MESURES, COUVERTURES ET RÉSULTAT ÉTENDU

En janvier 2005, le Conseil des normes comptables a publié trois nouvelles normes qui concernent les instruments financiers : i) Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation, ii) Couvertures et iii) Résultat étendu. Les nouvelles normes sont fondées sur le SFAS 133 du FASB des États-Unis, *Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities*, la nouvelle norme de l'International Accounting Standards (« IAS ») Board, l'IAS 39, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*. Ces exigences s'appliqueront à CAE au premier trimestre de l'exercice 2007. La Société évalue actuellement l'incidence de ces nouveaux chapitres du Manuel sur ses états financiers.

Le chapitre 3855, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, du Manuel de l'ICCA précise quand il faut constater un instrument financier dans le bilan et la méthode d'évaluation à utiliser, c'est-à-dire à la juste valeur ou à l'aide d'évaluations basées sur les coûts. Il précise aussi comment présenter les gains et les pertes liés aux instruments financiers.

Le nouveau chapitre 3865, *Couvertures*, du Manuel de l'ICCA autorise le traitement facultatif des couvertures pourvu qu'elles soient désignées comme des couvertures de juste valeur, des couvertures de flux de trésorerie ou comme des couvertures d'un investissement net dans un établissement étranger autonome. Dans le cas d'une couverture de juste valeur, le gain ou la perte attribuable aux risques couverts est constaté dans le résultat net au cours de la période où la variation a lieu, de même que la perte ou le gain compensatoire sur l'élément couvert, attribuable au risque couvert. La valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction du risque couvert. Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie ou d'une couverture d'un investissement net dans un établissement étranger autonome, la partie efficace du gain ou de la perte de l'élément de couverture est présentée initialement dans les autres éléments du résultat étendu et reclassée par la suite dans le résultat net lorsque l'élément couvert modifie ce dernier.

Le Conseil des normes comptables a publié dans le Manuel de l'ICCA le chapitre 1530, *Résultat étendu*, et en a modifié le chapitre 3250, *Surplus*, qui sera remplacé par le chapitre 3251, *Capitaux propres*. Ces normes exigent qu'une entreprise présente son résultat étendu et les éléments constitutifs de ce dernier, ainsi que son résultat net, dans ses états financiers et qu'elle présente comme un élément distinct les variations des capitaux propres au cours de la période ainsi que les éléments des capitaux propres à la fin de la période, y compris le résultat étendu.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Pour dresser les états financiers conformément aux PCGR, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs ainsi que sur les informations à fournir sur les éventualités à la date du bilan, et sur les produits et les charges présentés pour la période visée. De façon continue, la direction revoit ses estimations, en particulier celles qui concernent la comptabilisation des contrats à long terme, les durées de vie utile, les avantages sociaux futurs, les impôts sur les bénéfices, la dépréciation de l'actif à long terme et de l'écart d'acquisition, à la lumière des événements courants qu'elle connaît et des actions que la Société pourrait prendre. D'importantes modifications des estimations ou des hypothèses pourraient entraîner une dépréciation de certains actifs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les conventions comptables critiques pour CAE sont celles qu'elle juge les plus importantes dans la détermination de sa situation financière et de ses résultats; elles nécessitent dans une large mesure l'exercice du jugement de la direction. Voir la note 1 afférente aux états financiers consolidés pour une description des conventions comptables de la Société. La Société considère une estimation comptable comme critique si celle-ci nécessite des hypothèses de la part de la direction qui portent sur des éléments fort incertains au moment où l'estimation est faite, si différentes estimations possibles sont aussi valables les unes que les autres, ou si des changements d'estimation susceptibles d'avoir un effet important sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de CAE risquent de se produire d'une période à l'autre. Les notes afférentes aux états financiers consolidés contiennent les principales conventions comptables de la Société, y compris les conventions comptables critiques exposées ci-après.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les produits tirés des contrats à long terme de construction de simulateurs sont constatés quand leur recouvrement est raisonnablement certain, selon la méthode de l'avancement des travaux. Les produits et le bénéfice sont inscrits au fur et à mesure que les coûts correspondants sont engagés, d'après le pourcentage des coûts réellement engagés jusqu'ici, par rapport au total estimatif des coûts d'achèvement du contrat. Les comptes débiteurs, les comptes débiteurs non facturés et les acomptes sur des contrats sont comptabilisés selon le calendrier des paiements établi pour ces contrats, les clauses des contrats à long terme prévoyant une facturation proportionnelle fondée sur l'atteinte de certaines étapes des travaux. Les provisions pour garanties sont inscrites au moment où les produits sont constatés et sont constituées en fonction des statistiques pertinentes. Le service à la clientèle postérieur à la livraison est facturé séparément et les produits qui en découlent sont comptabilisés sur la période de prestation de ce service.

Tous les trimestres, la Société réexamine le total des coûts estimatifs de ses contrats à long terme. Tout ajustement qui fait suite à cet examen est comptabilisé de façon cumulative dans la période où le réexamen a eu lieu. Les pertes, le cas échéant, sont constatées intégralement dès qu'elles sont prévues.

Dans le secteur Militaire, les simulateurs de vol sont particulièrement complexes et les délais de conception et de fabrication sont d'au moins deux ans. Comme les commandes récurrentes sont moins fréquentes et que le niveau des coûts non récurrents à l'égard de chaque simulateur peut être important, il est plus difficile de prévoir le coût total d'un simulateur militaire que ce ne l'est pour des simulateurs de vol civils.

Comme le Civil se concentre sur les activités de formation, le nombre des contrats à long terme, de même que leur valeur, a chuté par rapport aux exercices précédents. Le coût d'un simulateur de vol est très facile à prévoir, surtout s'il s'agit d'une commande récurrente ou d'un modèle de simulateur souvent acheté, comme le simulateur A320 ou B737. Aucun produit n'est constaté à l'égard des simulateurs de vol construits pour les centres de formation de CAE. Le coût est inscrit à titre de dépense en immobilisations. Les produits tirés de la formation sont constatés pendant la période où celle-ci est dispensée.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Société suit la méthode axée sur le bilan pour la comptabilisation de ses impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les passifs et les actifs d'impôts futurs sont déterminés selon les écarts qui existent entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Cette méthode prévoit aussi la constatation des économies d'impôts futurs par suite, par exemple, du report de pertes d'exploitation nettes dans la mesure où la réalisation de ces économies est plus probable que non probable. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés selon les taux et les lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date des états financiers de l'exercice au cours duquel les écarts temporaires sont censés se résorber. CAE ne constitue pas de provision au titre des impôts sur les bénéfices non répartis des filiales étrangères dont le rapatriement n'est pas attendu dans un avenir prévisible.

Une provision pour moins-value est constatée si, de l'avis de la direction, il est plus probable que non probable que les actifs d'impôts futurs ne se réaliseront pas (voir la note 15 afférente aux états financiers consolidés).

CAE fait l'objet d'une vérification par les autorités fiscales de diverses compétences. La Société constitue une provision au titre des passifs d'impôts éventuels en se fondant sur la meilleure estimation de la direction. Les écarts entre ces estimations et les montants définitifs des passifs d'impôts sont portés aux résultats au moment où ils peuvent être déterminés.

ÉVALUATION DE L'ÉCART D'ACQUISITION ET DES ACTIFS INCORPORELS

L'écart d'acquisition n'est plus amorti. Il fait plutôt l'objet d'un test de dépréciation tous les ans ou plus souvent si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il pourrait être déprécié.

Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des unités d'exploitation et de leur valeur comptable. Quand la valeur comptable de l'unité d'exploitation dépasse sa juste valeur, la Société compare, en un deuxième temps, la juste valeur de l'écart d'acquisition lié à l'unité d'exploitation à sa valeur comptable et constate une perte de valeur égale à l'excédent. La juste valeur d'une unité d'exploitation est calculée à partir d'une ou de plusieurs méthodes d'évaluation généralement reconnues.

La Société procède à l'évaluation annuelle de l'écart d'acquisition en date du 31 décembre de chaque année, et d'après le test de dépréciation effectué le 31 décembre 2004, CAE a conclu qu'une charge pour perte de valeur de l'écart d'acquisition était obligatoire (voir la note 4 afférente aux états financiers consolidés).

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. D'après cette méthode, le coût total d'une acquisition est réparti entre les actifs nets sous-jacents, en fonction de la juste valeur estimative de ces éléments. À cet égard, CAE est appelée à identifier les actifs incorporels acquis, à leur attribuer une valeur et à estimer leur durée de vie utile. Une partie de ce processus de répartition du coût d'acquisition nécessite une large part de jugement et implique souvent l'utilisation d'estimations et d'hypothèses importantes, notamment celles qui ont trait aux flux de trésorerie futurs, au taux d'actualisation et à la durée de vie des actifs. Ces calculs influent sur le montant de l'amortissement à constater sur la durée de vie estimative des actifs incorporels au cours des exercices à venir.

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT REPORTÉS

Lorsque CAE a l'intention de fabriquer ou de commercialiser un produit en développement qui est bien défini, dont les coûts sont identifiables, dont la faisabilité technique est prouvée, et dont le marché ou l'utilisation est clairement défini et qu'elle prévoit d'obtenir les ressources financières nécessaires pour achever le projet, les coûts associés à celui-ci sont alors reportés (selon le chapitre 3450, *Frais de recherche et de développement*, du Manuel de l'ICCA) dans la mesure où leur recouvrement grâce aux ventes futures ou à l'utilisation du produit est raisonnablement certain. Ce processus amène CAE à exercer son jugement quant à la probabilité de recouvrement des coûts. Lorsqu'elle détermine que le recouvrement des coûts grâce aux ventes futures ou à l'utilisation du produit devient improbable, les coûts reportés dont le recouvrement est improbable sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel cette improbabilité a été établie. À l'achèvement du projet, CAE amortit les coûts reportés en fonction des ventes ou de l'utilisation du produit sur une période ne dépassant pas cinq ans (voir la note 10 afférente aux états financiers consolidés vérifiés).

FRAIS DE DÉMARRAGE

La Société reporte les frais engagés au cours de la période de préexploitation des nouveaux centres de formation. Les frais de démarrage sont accumulés et considérés par la direction comme recouvrables par suite des activités du nouveau centre de formation. La Société cesse de capitaliser les frais de démarrage reportés dès l'inauguration du centre. Ces frais sont amortis sur cinq ans pour les activités de formation civile.

FRAIS DE FINANCEMENT REPORTÉS

Les frais engagés à la suite de l'émission d'un emprunt à long terme sont reportés et amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de la dette contractée. Les frais liés aux contrats de cession-bail sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail (voir la note 10 afférente aux états financiers consolidés).

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le coût des services passés et les obligations au titre des prestations constituées sont déterminés par voie actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service des employés et de l'estimation la plus probable de la direction du rendement prévu des placements dans le régime, de l'augmentation des salaires et de l'âge de départ à la retraite des employés. Pour les besoins du calcul du rendement prévu de l'actif du régime, cet actif est évalué à sa juste valeur. L'excédent du gain actuariel net (de la perte) sur 10% de l'obligation au titre des prestations ou de la juste valeur de l'actif du régime, selon le plus élevé des deux, est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité des employés actifs. Le coût des services passés découlant de modifications apportées au régime est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité des employés actifs à la date de la modification.

Quand une compression survient, le coût non amorti des services passés liés à la réduction des services futurs est constaté immédiatement. De plus, l'augmentation ou la diminution de l'obligation au titre des prestations est constatée comme une perte ou un gain, déduction faite des gains ou des pertes actuariels non constatés. Enfin, lorsque la restructuration d'un régime d'avantages sociaux donne lieu à la fois à une compression et à un règlement d'obligations, la compression est comptabilisée avant le règlement (voir la note 21 afférente aux états financiers consolidés).

INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Les statuts constitutifs de CAE autorisent l'émission en série d'un nombre illimité d'actions ordinaires et l'émission d'un nombre illimité d'actions privilégiées. À ce jour, la Société n'a émis aucune action privilégiée. Au 31 mars 2005, CAE avait 248 070 329 actions ordinaires émises et en circulation. À la même date, la Société comptait 8 208 675 options en cours, dont 3 731 085 pouvaient être exercées.

SYSTÈMES, PROCÉDURES ET CONTRÔLES

La direction a la responsabilité d'établir des systèmes d'information, des procédures et des contrôles adéquats pour que toute l'information financière devant être diffusée au public, y compris le présent rapport de gestion, et devant être utilisée à l'interne par la direction soit complète et fiable. Ces procédures comprennent l'examen, par le comité de vérification du conseil d'administration, des états financiers et de l'information connexe ainsi que du rapport de gestion. Le chef de la direction et le chef des finances de la Société disposent d'un processus pour évaluer les systèmes d'information, les procédures et les contrôles en vigueur, et ils sont convaincus que ces systèmes, procédures et contrôles sont adéquats pour assurer l'intégralité et la fiabilité de l'information financière à fournir.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires sur la Société, comprenant sa notice annuelle, peuvent être consultés en ligne à l'adresse www.sedar.com et sur son site Web à www.cae.com.

INFORMATION FINANCIÈRE CHOISIE

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE SUR CINQ ANS

| <i>(non vérifiées – en millions de dollars, sauf montants par action)</i> | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 | 2001 |
|---|-------------------|------------|------------|------------|------------|
| Produits | 986,2 \$ | 938,4 \$ | 976,8 \$ | 1 010,7 \$ | 820,3 \$ |
| Bénéfice (perte) provenant des activités poursuivies | (304,7) | 47,4 | 113,9 | 133,0 | 99,3 |
| Bénéfice (perte) net(te) | (199,9) | 64,0 | 117,2 | 149,5 | 106,1 |
| Situation financière: | | | | | |
| Total de l'actif | 1 699,7 \$ | 2 308,7 \$ | 2 356,5 \$ | 2 378,4 \$ | 1 366,8 \$ |
| Total de la dette nette | 285,8 | 529,6 | 757,1 | 822,2 | 108,7 |
| Par action: | | | | | |
| Bénéfice (perte) provenant des activités poursuivies | (1,23) \$ | 0,20 \$ | 0,52 \$ | 0,61 \$ | 0,46 \$ |
| Bénéfice (perte) net(te) | (0,81) | 0,27 | 0,53 | 0,69 | 0,49 |
| Dividendes | 0,10 | 0,12 | 0,12 | 0,11 | 0,10 |
| Capitaux propres | 2,64 | 3,94 | 3,42 | 2,81 | 2,13 |

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

| <i>(non vérifiées – en millions de dollars, sauf nombre d'actions et montants exprimés par action)</i> | T1 | T2 | T3 | T4 |
|--|-----------------|--------------|----------------|--------------|
| Exercice 2003 | | | | |
| Produits | 244,7 \$ | 214,7 | 246,9 | 270,5 |
| Bénéfice sur activités poursuivies | 33,2 \$ | 18,2 | 27,9 | 34,6 |
| Bénéfice de base par action sur activités poursuivies | 0,15 \$ | 0,08 | 0,13 | 0,16 |
| Bénéfice dilué par action sur activités poursuivies | 0,15 \$ | 0,08 | 0,13 | 0,16 |
| Bénéfice net | 37,4 \$ | 23,3 | 31,5 | 25,0 |
| Bénéfice de base par action | 0,17 \$ | 0,11 | 0,14 | 0,11 |
| Bénéfice dilué par action | 0,17 \$ | 0,11 | 0,14 | 0,11 |
| Nombre moyen d'actions en circulation, en millions | 219,3 | 219,4 | 219,4 | 219,4 |
| Taux de change moyen, en \$ CA pour 1 \$ US | 1,56 \$ | 1,56 | 1,57 | 1,51 |
| Exercice 2004 | | | | |
| Produits | 208,9 \$ | 213,2 | 255,2 | 261,1 |
| Bénéfice sur activités poursuivies | 12,2 \$ | 11,0 | 14,5 | 9,7 |
| Bénéfice de base par action sur activités poursuivies | 0,06 \$ | 0,05 | 0,05 | 0,04 |
| Bénéfice dilué par action sur activités poursuivies | 0,06 \$ | 0,05 | 0,05 | 0,04 |
| Bénéfice net | 13,2 \$ | 15,1 | 21,4 | 14,3 |
| Bénéfice de base par action | 0,06 \$ | 0,07 | 0,09 | 0,05 |
| Bénéfice dilué par action | 0,06 \$ | 0,07 | 0,09 | 0,05 |
| Nombre moyen d'actions en circulation, en millions | 219,7 | 220,0 | 246,5 | 246,6 |
| Taux de change moyen, en \$ CA pour 1 \$ US | 1,40 \$ | 1,38 | 1,32 | 1,32 |
| Exercice 2005 | | | | |
| Produits | 230,9 \$ | 235,1 | 257,5 | 262,7 |
| Bénéfice (perte) sur activités poursuivies | 18,9 \$ | 12,8 | (345,7) | 9,3 |
| Bénéfice (perte) de base par action sur activités poursuivies | 0,08 \$ | 0,05 | (1,40) | 0,04 |
| Bénéfice (perte) dilué(e) par action sur activités poursuivies | 0,08 \$ | 0,05 | (1,40) | 0,04 |
| Bénéfice (perte) net(te) | 24,3 \$ | 14,0 | (347,0) | 108,8 |
| Bénéfice (perte) de base par action | 0,10 \$ | 0,06 | (1,40) | 0,44 |
| Bénéfice (perte) dilué(e) par action | 0,10 \$ | 0,05 | (1,40) | 0,44 |
| Nombre moyen d'actions en circulation, en millions | 246,7 | 246,8 | 247,0 | 247,8 |
| Taux de change moyen, en \$ CA pour 1 \$ US | 1,36 \$ | 1,31 | 1,22 | 1,23 |

ATTESTATION DE LA DIRECTION RELATIVE À L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés présentés dans ce rapport annuel ont été dressés sous la responsabilité de la direction et conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Certains des montants qui y figurent ont été établis par estimation au meilleur du jugement de la direction. Les informations financières que l'on trouve par ailleurs dans le rapport annuel sont fournies elles aussi sous la responsabilité de la direction et concordent avec les états financiers.

CAE a pour règle de conduite de maintenir des systèmes de contrôle interne de haute qualité relatifs à la comptabilité, à l'administration et à l'information financière, à un coût acceptable. Ces mécanismes visent à assurer, dans une mesure raisonnable, l'exactitude et la fiabilité de l'information financière, ainsi que la bonne comptabilisation et la protection de l'actif de la Société.

Au conseil d'administration revient le soin de veiller à ce que la direction s'acquitte convenablement des obligations qui sont les siennes en matière d'information financière. Au-delà, il lui incombe de faire vérifier et approuver les états financiers consolidés par son comité de vérification, dont les membres sont tous des administrateurs externes. Pour procéder à cette vérification et en rendre compte au Conseil, le comité se réunit périodiquement avec les vérificateurs externes, les vérificateurs internes et la direction pour faire le point sur leurs activités respectives et s'assurer que chacun s'acquitte convenablement de ses obligations. Les vérificateurs externes et internes ont, les uns comme les autres, toute latitude pour consulter le comité, en présence de la direction ou non, s'ils souhaitent débattre de l'étendue de leur domaine d'intervention, de la suffisance du dispositif de contrôle interne et de la présentation ou de la diffusion de l'information financière.

Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et ont reçu l'approbation du conseil d'administration, qui a approuvé aussi tous les autres éléments d'information à fournir dans le rapport annuel. Les états financiers consolidés ont par ailleurs été vérifiés par PricewaterhouseCoopers s.r.l., dont suit le rapport.

(Signé)

R.E. Brown

Président et chef de la direction

Montréal (Canada)

Le 10 mai 2005

(Signé)

A. Raquepas

Vice-président, Finances et chef de la direction financière

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de CAE Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de CAE Inc. aux 31 mars 2005 et 2004, ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 mars 2005. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 mars 2005 et 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 mars 2005 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(Signé)

Comptables agréés, Montréal (Canada)

Le 10 mai 2005

Commentaires des vérificateurs à l'intention des lecteurs américains au sujet des différences entre les normes de rapport canadiennes et américaines
Aux États-Unis, les normes de rapport obligent le vérificateur à ajouter un paragraphe explicatif (immédiatement après le paragraphe d'énoncé d'opinion) dans le cas d'un changement dans la sélection des principes comptables qui a un effet important sur la comparabilité des états financiers, comme ceux que décrit la note 1 afférente aux états financiers consolidés. Notre rapport aux actionnaires daté du 10 mai 2005 est formulé conformément aux normes de rapport canadiennes, qui n'exigent pas la mention d'un tel changement comptable dans le rapport des vérificateurs lorsque le changement est pris en compte convenablement et présenté adéquatement dans les états financiers.

(Signé)

Comptables agréés, Montréal (Canada)

Le 10 mai 2005

BILANS CONSOLIDÉS

Aux 31 mars (montants en millions de dollars canadiens)

| | 2005 | 2004 |
|--|-------------------|------------|
| Actif | | |
| Actif à court terme | | |
| Espèces et quasi-espèces | 57,1 \$ | 54,7 \$ |
| Comptes débiteurs (note 5) | 255,7 | 316,5 |
| Stocks (note 6) | 101,0 | 147,7 |
| Charges payées d'avance | 17,8 | 19,6 |
| Impôts sur les bénéfices à recouvrer | 58,5 | 52,0 |
| Actif d'impôts futurs (note 15) | 2,5 | 1,8 |
| Actifs à court terme destinés à la vente (note 3) | 5,8 | 89,8 |
| | 498,4 | 682,1 |
| Encaisse affectée | 0,9 | 7,0 |
| Immobilisations corporelles, montant net (note 7) | 792,2 | 780,0 |
| Impôts sur les bénéfices futurs (note 15) | 101,0 | 89,0 |
| Actifs incorporels (note 8) | 20,2 | 129,2 |
| Écart d'acquisition (note 9) | 92,1 | 300,7 |
| Autres actifs (note 10) | 137,4 | 180,8 |
| Actifs à long terme destinés à la vente (note 3) | 57,5 | 139,9 |
| | 1 699,7 \$ | 2 308,7 \$ |
| Passif et capitaux propres | | |
| Passif à court terme | | |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 312,8 \$ | 322,0 \$ |
| Acomptes sur contrats | 93,5 | 69,3 |
| Partie à court terme de la dette à long terme (note 11) | 35,3 | 8,8 |
| Impôts sur les bénéfices futurs (note 15) | 19,6 | 51,1 |
| Passifs à court terme liés aux actifs destinés à la vente (note 3) | 7,8 | 54,5 |
| | 469,0 | 505,7 |
| Dette à long terme (note 11) | 307,6 | 575,5 |
| Gains reportés et autres passifs à long terme (note 16) | 179,8 | 171,0 |
| Impôts sur les bénéfices futurs (note 15) | 38,3 | 77,5 |
| Passifs à long terme liés aux actifs destinés à la vente (note 3) | 53,4 | 60,2 |
| | 1 048,1 | 1 389,9 |
| Capitaux propres | | |
| Capital-actions (note 12) | 373,8 | 367,5 |
| Surplus d'apport (note 13) | 3,3 | 1,3 |
| Bénéfices non répartis | 340,8 | 562,1 |
| Écarts de conversion cumulés (note 22) | (66,3) | (12,1) |
| | 651,6 | 918,8 |
| | 1 699,7 \$ | 2 308,7 \$ |

Éventualités et engagements (notes 18 et 20)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil:

(Signé)
R.E. Brown
Administrateur

(Signé)
L.R. Wilson
Administrateur

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

| <i>Exercices terminés les 31 mars (montants en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)</i> | 2005 | 2004 | 2003 |
|---|-------------------|-----------------|-----------------|
| Produits | | | |
| Simulation et formation aéronautiques civiles | 520,2 \$ | 461,8 \$ | 517,2 \$ |
| Simulation militaire et formation | 466,0 | 476,6 | 459,6 |
| | 986,2 \$ | 938,4 \$ | 976,8 \$ |
| Bénéfice des activités poursuivies avant intérêts et impôts | | | |
| Simulation et formation aéronautiques civiles (note 23) | 47,6 \$ | 39,0 \$ | 115,6 \$ |
| Simulation militaire et formation (note 23) | 47,2 | 51,6 | 78,8 |
| Dépréciation de l'écart d'acquisition, des actifs corporels et incorporels (note 4) | (443,3) | – | – |
| Charges de restructuration (note 24) | (24,5) | (9,3) | – |
| (Perte) bénéfice des activités poursuivies avant intérêts et impôts | (373,0) \$ | 81,3 \$ | 194,4 \$ |
| Intérêts sur la dette à long terme (note 11A (ix)) | 37,8 | 28,0 | 31,6 |
| Autres intérêts débiteurs (crédeurs), montant net (note 11A (ix)) | (5,7) | (5,6) | (3,5) |
| (Perte) bénéfice des activités poursuivies avant impôts | (405,1) \$ | 58,9 \$ | 166,3 \$ |
| (Économie) charge fiscale (note 15) | (100,4) | 11,5 | 52,4 |
| (Perte) bénéfice des activités poursuivies | (304,7) \$ | 47,4 \$ | 113,9 \$ |
| Résultats des activités abandonnées (note 3) | 104,8 | 16,6 | 3,3 |
| Bénéfice net(te) (perte) | (199,9) \$ | 64,0 \$ | 117,2 \$ |
| Résultat de base par action des activités poursuivies | (1,23) \$ | 0,20 \$ | 0,52 \$ |
| Résultat dilué par action des activités poursuivies | (1,23) \$ | 0,20 \$ | 0,52 \$ |
| Résultat de base par action | (0,81) \$ | 0,27 \$ | 0,53 \$ |
| Résultat dilué par action | (0,81) \$ | 0,27 \$ | 0,53 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation | 247,1 | 233,2 | 219,4 |

ÉTATS CONSOLIDÉS DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

| <i>Exercices terminés les 31 mars (montants en millions de dollars canadiens)</i> | 2005 | 2004 | 2003 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| Bénéfices non répartis au début de l'exercice, déjà établi | 562,1 \$ | 531,2 \$ | 440,4 \$ |
| Changements de conventions comptables (note 1) | 3,3 | – | – |
| Bénéfices non répartis au début de l'exercice | 565,4 | 531,2 | 440,4 |
| Frais d'émission d'actions (après impôts de 2,4 millions de dollars en 2004) | – | (5,1) | – |
| (Perte) bénéfice net(te) | (199,9) | 64,0 | 117,2 |
| Dividendes | (24,7) | (28,0) | (26,4) |
| Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice | 340,8 \$ | 562,1 \$ | 531,2 \$ |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

| Exercices terminés les 31 mars (montants en millions de dollars canadiens) | 2005 | 2004 | 2003 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Activités d'exploitation | | | |
| (Perte) bénéfice net(te) | (199,9) \$ | 64,0 \$ | 117,2 \$ |
| Résultats des activités abandonnées | (104,8) | (16,6) | (3,3) |
| (Perte) bénéfice des activités poursuivies | (304,7) | 47,4 | 113,9 |
| Ajustements pour rapprocher le bénéfice et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation: | | | |
| Dépréciation de l'écart d'acquisition, des actifs corporels et incorporels (note 4) | 443,3 | – | – |
| Amortissement | 82,0 | 71,4 | 65,1 |
| Impôts sur les bénéfices futurs | (113,9) | (2,9) | 16,2 |
| Crédits d'impôt à l'investissement | (29,2) | (9,2) | 28,2 |
| Rémunération à base d'actions (note 13) | 2,0 | 1,3 | – |
| Autres | 20,9 | (6,3) | (18,4) |
| Diminution (augmentation) du fonds de roulement hors trésorerie (note 17) | 85,6 | (100,2) | (64,7) |
| Liquidités nettes liées aux activités d'exploitation poursuivies | 186,0 | 1,5 | 140,3 |
| Liquidités nettes liées aux activités d'exploitation abandonnées | 21,6 | 4,2 | 14,6 |
| Liquidités nettes liées aux activités d'exploitation | 207,6 | 5,7 | 154,9 |
| Activités d'investissement | | | |
| Acquisition d'entreprises (note 2) | (13,8) | – | – |
| Produit de la cession des activités abandonnées (note 3) | 239,4 | 22,3 | 25,0 |
| Placements à court terme, montant net | – | 2,6 | 18,8 |
| Dépenses en immobilisations | (118,0) | (86,8) | (224,2) |
| Produits tirés de la cession-bail d'actifs | 43,8 | 122,5 | 127,0 |
| Frais de développement reportés | (9,9) | (12,7) | (13,3) |
| Frais de démarrage reportés | (1,7) | (6,6) | (7,6) |
| Autres actifs | (2,4) | (4,8) | (27,5) |
| Liquidités nettes liées aux activités d'investissement poursuivies | 137,4 | 36,5 | (101,8) |
| Liquidités nettes liées aux activités d'investissement abandonnées | (5,8) | (12,0) | (32,6) |
| Liquidités nettes liées aux activités d'investissement | 131,6 | 24,5 | (134,4) |
| Activités de financement | | | |
| Produit tiré de la dette à long terme | 267,7 | 514,9 | 250,0 |
| Remboursement de la dette à long terme | (588,5) | (650,4) | (326,3) |
| Dividendes payés | (24,0) | (27,4) | (26,2) |
| Émissions d'actions ordinaires (note 12) | 3,6 | 176,4 | 3,5 |
| Frais d'émission d'action | – | (7,5) | – |
| Autres | 0,7 | 1,4 | (14,1) |
| Liquidités nettes liées aux activités de financement poursuivies | (340,5) | 7,4 | (113,1) |
| Liquidités nettes liées aux activités de financement abandonnées | 3,2 | 10,4 | 18,7 |
| Liquidités nettes liées aux activités de financement | (337,3) | 17,8 | (94,4) |
| Incidence des fluctuations de taux de change sur les espèces et quasi-espèces | (2,3) | (3,2) | 2,2 |
| (Diminution) augmentation nette des espèces et quasi-espèces | (0,4) | 44,8 | (71,7) |
| Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice | 61,9 | 17,1 | 88,8 |
| Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice | 61,5 \$ | 61,9 \$ | 17,1 \$ |
| Espèces et quasi-espèces liées aux: | | | |
| Activités poursuivies | 57,1 \$ | 54,7 \$ | 13,5 \$ |
| Activités abandonnées | 4,4 | 7,2 | 3,6 |
| | 61,5 \$ | 61,9 \$ | 17,1 \$ |

Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 17)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2005, 2004 et 2003 (en millions de dollars canadiens)

NOTE 01.

NATURE DES ACTIVITÉS ET PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

NATURE DES ACTIVITÉS

CAE Inc. conçoit et fournit de l'équipement et des services de simulation et met au point des solutions de formation intégrées à l'aviation militaire, à l'aviation commerciale, aux exploitants d'aéronefs d'affaires et aux aviateurs.

Les simulateurs de vols de CAE reproduisent le fonctionnement de l'avion dans des conditions normales et anormales, ainsi que tout un ensemble de conditions environnementales grâce à des systèmes visuels couplés à une vaste base de données qui permet de reproduire un grand nombre d'aéroports et d'aires d'atterrissage ainsi que les diverses conditions de vol, les mouvements et les sons, de façon que le pilote en formation soit plongé dans un milieu de formation totalement immersif. CAE offre une gamme complète de dispositifs de formation au vol utilisant les mêmes logiciels que ses simulateurs. CAE exploite également un réseau de centres de formation à l'échelle mondiale.

Les activités de CAE sont réparties en deux secteurs d'activités : Simulation militaire et formation (le Militaire) et Simulation et formation aéronautiques civiles (le Civil).

Avant la vente de sa division Contrôles navals au quatrième trimestre de l'exercice 2005, CAE fournissait également des simulateurs et des services de formation pour des activités maritimes et terrestres, ainsi que des systèmes d'automatisation destinés aux navires des marines militaires et civiles.

PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les conventions comptables de CAE Inc. et de ses filiales (« CAE » ou « la Société ») sont conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) tels que définis par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). À certains égards, ces principes comptables diffèrent des principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des É.-U.). Les différences importantes sont expliquées à la note 27.

Le 1^{er} avril 2004, la Société a adopté les dispositions du chapitre 1100, *Principes comptables généralement reconnus*, et du chapitre 1400, *Normes générales de présentation des états financiers*, du Manuel de l'ICCA. Le chapitre 1100 décrit ce que sont les principes comptables généralement reconnus du Canada et indique quelles sont les sources de ces principes. Le chapitre fournit aussi des indications sur les sources à consulter lors du choix des conventions comptables à employer ou de la détermination des informations à fournir, dans les cas où un sujet n'est pas traité explicitement dans les sources premières des principes comptables généralement reconnus, impliquant donc une recodification de la hiérarchie des PCGR. Le chapitre 1400 précise ce qu'est une image fidèle selon les PCGR et donne des indications générales sur la présentation des états financiers. L'adoption de ces normes n'a pas eu de répercussion importante sur les états financiers consolidés.

Sauf indication contraire, tous les montants des présents états financiers sont exprimés en dollars canadiens.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers conformément aux PCGR exige que la direction de CAE (la « direction ») fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date du bilan et les montants des produits et charges pour la période concernée. La direction revoit régulièrement ses estimations, particulièrement celles qui se rapportent à la comptabilisation des contrats à long terme, aux durées de vie utile, aux avantages sociaux futurs, aux impôts sur les bénéficiaires, à la dépréciation d'actifs à long terme et à la dépréciation de l'écart d'acquisition, d'après la connaissance que la direction a des événements actuels et des mesures que la Société est susceptible de prendre dans l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Des changements importants dans ces estimations ou hypothèses pourraient entraîner une baisse de valeur de certains actifs.

CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de CAE Inc. et de toutes les filiales dont elle détient la participation majoritaire. Ils comprennent également la quote-part revenant à CAE de l'actif, du passif et des résultats des coentreprises dans lesquelles CAE a une participation. Tous les comptes et opérations intersociétés importants ont été éliminés. Les participations sur lesquelles CAE exerce une influence notable sont comptabilisées à la valeur de consolidation. Les placements de portefeuille sont comptabilisés à la valeur d'acquisition.

NOTE 01. NATURE DES ACTIVITÉS ET PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

CONSOLIDATION DES ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

Le 1^{er} janvier 2005, la Société a adopté rétroactivement la note d'orientation concernant la comptabilité (la « NOC-15 »), *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables*, sans retraitement des périodes antérieures. La NOC-15 donne des indications sur l'identification des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) et la détermination des cas dans lesquels une entité doit inclure les actifs, les passifs et les résultats des activités d'une EDDV dans ses états financiers consolidés.

De façon générale, une EDDV est une société par actions, une société de personnes, une société à responsabilité limitée, une fiducie ou tout autre type de structure juridique utilisée pour mener des activités ou détenir des actifs et 1) possède une quantité insuffisante de capitaux propres pour mener ses activités principales sans soutien financier subordonné supplémentaire; 2) possède un groupe qui participe au capital mais ne peut prendre de décisions importantes quant aux activités de la société; ou 3) possède un groupe qui participe au capital mais qui n'est pas obligé d'absorber les pertes ou n'a pas le droit de recevoir les rendements de ses activités.

La NOC-15 exige la consolidation d'une EDDV si la partie qui détient un droit de propriété, un droit contractuel ou autre droit de participation dans une EDDV (un détenteur de droits variables) est exposée à la majorité des risques de perte dus aux activités de l'EDDV, si elle a le droit de recevoir la majorité des rendements résiduels de l'EDDV (si aucune partie n'est exposée à la majorité des pertes de l'EDDV) ou les deux (le bénéficiaire principal). Après la consolidation, le bénéficiaire principal doit initialement inscrire tous les actifs, passifs et parts des actionnaires sans contrôle de l'EDDV à leur juste valeur à la date à laquelle la société est devenue le bénéficiaire principal. Cependant, dans le cas des entités à détenteurs de droits variables créées avant l'adoption initiale de la NOC-15, les actifs, passifs et parts des actionnaires sans contrôle doivent être d'abord consolidés comme si les entités avaient toujours été consolidées d'après la majorité des actions avec droit de vote. La NOC-15 exige également des informations sur les EDDV que le détenteur de droits variables n'est pas tenu de consolider, mais dans lesquelles il détient un droit variable important.

L'adoption de la NOC-15 le 1^{er} janvier 2005 a entraîné une augmentation de l'actif, du passif total et des bénéfices non répartis de 46,4 millions de dollars, 43,2 millions de dollars et de 3,3 millions de dollars, respectivement, et une baisse des écarts de conversion cumulés de 0,1 million de dollars.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS ÉTABLIS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES**ÉTABLISSEMENTS ÉTRANGERS AUTONOMES**

Établissements de CAE à l'étranger classés comme établissements autonomes et dont les opérations sont converties en dollars canadiens selon la méthode du taux courant. Selon cette méthode, les actifs et passifs sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan et les produits et charges sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les gains ou les pertes résultant de la conversion des activités étrangères en dollars canadiens sont imputés au compte des écarts de conversion cumulés, un élément distinct des capitaux propres.

Les montants accumulés dans le compte des écarts de conversion cumulés sont débloqués à l'état des résultats lorsque la Société réduit son investissement net dans les activités étrangères en réduisant le capital ou en réglant les soldes intersociétés à long terme qui faisaient partie de l'investissement net de CAE.

OPÉRATIONS CONCLUES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle ainsi que les produits et charges sont convertis en monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change en vigueur aux dates des opérations respectives. Les écarts de conversion sont inclus dans la détermination du résultat, sauf ceux qui sont liés aux soldes intersociétés à long terme qui font partie de l'investissement net dans les activités étrangères et ceux provenant de la conversion de la dette en monnaies étrangères désignées comme une couverture de l'investissement net dans les filiales, qui sont inclus dans le compte des écarts de conversion cumulés, un élément distinct des capitaux propres.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les produits tirés des contrats à long terme pour la conception, l'ingénierie et la fabrication de simulateurs de vol sont constatés lorsqu'il y a un élément probant convaincant qu'il existe une entente, que les droits sont établis ou peuvent être déterminés et que le recouvrement est suffisamment certain, selon la méthode de l'avancement des travaux. Selon cette méthode, les produits et le bénéfice sont inscrits au fur et à mesure que les coûts connexes sont engagés, d'après le pourcentage des coûts réellement engagés aux fins d'un contrat par rapport au total estimatif des coûts nécessaires à l'achèvement du contrat. Les changements apportés aux estimations des coûts et du bénéfice sur la durée du contrat sont pris en compte dans l'exercice au cours duquel il devient manifeste que de tels changements sont requis. Les pertes, le cas échéant, sont constatées intégralement dès le moment où elles sont prévues. Les provisions pour garanties sont inscrites au moment où les produits sont constatés, d'après l'expérience acquise. Les clients n'ont pas le droit de retourner les marchandises ni de recevoir des mises à niveau gratuites. L'assistance après la livraison est facturée séparément, et les produits correspondants sont constatés proportionnellement à la période sur laquelle l'assistance est fournie.

Les contrats à long terme prévoient une facturation proportionnelle fondée sur l'achèvement de certaines étapes du travail. Les sommes à recevoir non facturées représentent l'excédent du travail effectué sur la facturation. Les acomptes sur contrats représentent les paiements des clients en excédent du travail effectué.

Les services de formation et les autres produits sont constatés lorsqu'il y a un élément probant convaincant qu'il existe une entente, que les droits sont établis ou peuvent être déterminés, que le recouvrement est suffisamment certain et, le cas échéant, que les produits ont été livrés ou les services ont été rendus.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET CRÉDITS D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT

La Société utilise la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser l'impôt sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et passifs d'impôts futurs sont déterminés selon les écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Cette méthode exige également la constatation des avantages fiscaux futurs tels que les reports prospectifs de pertes d'exploitation nettes dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que ces avantages se réaliseront. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont mesurés en application des taux en vigueur ou pratiquement en vigueur et des lois en vigueur à la date du bilan pour l'exercice au cours duquel les écarts temporaires sont censés se résorber. CAE n'a pas constitué de provision pour impôts sur les bénéfices non répartis de filiales étrangères qui ne devaient pas être rapatriés dans un avenir prévisible.

Une provision pour moins-value est constituée dans la mesure où, selon la direction, il est plus probable qu'improbable que les avantages fiscaux futurs ne seront pas réalisés. (voir la note 15)

Les crédits d'impôt à l'investissement découlant des activités de recherche et développement sont déduits des frais connexes et, par conséquent, sont inclus dans la détermination du bénéfice net lorsqu'il y a une assurance raisonnable que les crédits seront réalisés. Les crédits d'impôt à l'investissement découlant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et de frais de développement reportés sont déduits du coût de ces actifs et l'amortissement est calculé sur le montant net.

La Société est assujettie à une vérification fiscale dans diverses juridictions. La détermination des impôts à payer et des crédits d'impôt à l'investissement à recevoir comporte certaines incertitudes quant à l'interprétation de règlements fiscaux complexes. En conséquence, la Société constitue une provision pour les éventuels impôts à payer et crédits d'impôt à l'investissement à recevoir d'après les estimations les plus probables de la direction. Les différences entre les estimations et les montants définitifs des impôts et des crédits d'impôt à l'investissement sont inscrites dans les résultats au moment où il est possible de les déterminer. (voir la note 23)

ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

Les espèces et quasi-espèces sont constituées de placements très liquides dont l'échéance à l'émission est de 90 jours ou moins.

ENCAISSE AFFECTÉE

Au cours de l'exercice 2004, en vertu des dispositions des contrats de financement bancaire externes des filiales et de certains contrats de vente gouvernementaux, la Société est tenue de retenir un montant d'argent défini à titre de garantie. Au cours de l'exercice 2005, les ententes de financement bancaire externes des filiales nécessitant une retenue à titre de garantie ainsi que les contrats gouvernementaux ont été réglés et une grande partie de l'encaisse affectée a été effectivement libérée.

COMPTES DÉBITEURS

Les comptes débiteurs sont inscrits au coût, après une provision pour créances douteuses, d'après la recouvrabilité prévue. Au cours de l'exercice 2005, la Société a souscrit à un programme en vertu duquel elle vend certaines de ses créances à un tiers pour une contrepartie en espèces sans recours pour la Société. Ces opérations sont comptabilisées lorsqu'on estime que la Société a abandonné le contrôle des comptes débiteurs cédés. Les pertes et les gains sur ces opérations sont comptabilisés à titre d'autres charges ou produits. (voir la note 5)

STOCKS

Les matières premières sont évaluées au coût ou au coût de remplacement, selon le moins élevé des deux montants. Les produits en cours de fabrication sont comptabilisés au coût moyen ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé. Le coût des produits en cours comprend le matériel, la main-d'œuvre et la répartition des coûts indirects de production. (voir la note 6)

ACTIFS À LONG TERME

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constatées au coût non amorti, déduction faite de toute charge pour perte de valeur. L'amortissement est déterminé selon la méthode du solde dégressif et de l'amortissement constant sur la durée de vie utile prévue des actifs. La durée de vie utile est évaluée de la manière suivante:

| | MÉTHODE | TAUX/ANNÉES |
|----------------------------|--|-------------|
| Immeubles et améliorations | Solde dégressif | 5% à 10% |
| Simulateurs | Amortissement constant (valeur résiduelle de 10%) | 5 à 25 ans |
| Matériel et outillage | Solde dégressif | 20% à 35% |

NOTE 01. NATURE DES ACTIVITÉS ET PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location conclus par la Société qui transfèrent pratiquement tous les avantages et les risques de propriété à la Société sont inscrits à titre de contrats de location-acquisition et classés à titre d'immobilisations corporelles et d'emprunts à long terme. Tous les autres contrats sont classés à titre de contrats de location-exploitation en vertu desquels les coûts de location sont passés en charges au cours de la période pendant laquelle ils ont été engagés. Les gains, déduction faite des coûts d'opération, liés à la cession-bail de simulateurs sont différés et les gains supérieurs aux garanties de valeur résiduelle sont amortis sur la durée du contrat. Les garanties de valeur résiduelle seront par la suite constatées dans les résultats de la Société à l'expiration de l'accord de cession-bail correspondant.

CAPITALISATION DES INTÉRÊTS

Les intérêts débiteurs relatifs à la construction de simulateurs et d'immeubles abritant les centres de formation sont capitalisés dans le coût des immobilisations corporelles. La capitalisation des intérêts cesse lorsque les simulateurs et les centres de formation sont achevés et sont prêts à être utilisés.

ACTIFS INCORPORELS AYANT UNE DURÉE DE VIE DÉFINIE

Les actifs incorporels ayant une durée de vie définie sont inscrits à leur juste valeur à la date de l'acquisition de l'entreprise connexe. Une dotation à l'amortissement est calculée pour tous les actifs incorporels selon la méthode d'amortissement constant sur la durée de vie estimative comme suit :

| | PÉRIODE D'AMORTISSEMENT | PÉRIODE D'AMORTISSEMENT MOYENNE PONDÉRÉE |
|--|-------------------------|--|
| Appellations commerciales | 10 à 25 ans | 20 |
| Carnet de commandes et ententes contractuelles | 1 à 20 ans | 15 |
| Relations avec la clientèle | 10 à 25 ans | 10 |
| Autres | 12 à 20 ans | 12 |

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

La Société constate une perte de valeur pour un actif à long terme destiné à être détenu et utilisé, lorsque des événements ou des changements de circonstances amènent la valeur comptable de cet actif à dépasser le total des flux de trésorerie non actualisés prévus, tirés de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. La perte de valeur, le cas échéant, correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉCARTS D'ACQUISITION

Les acquisitions sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition et, par conséquent, les résultats d'exploitation de l'entreprise acquise sont inclus dans les états consolidés des résultats à partir de la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût des entreprises acquises sur le solde des montants attribués aux actifs identifiables acquis sur les passifs pris en charge. L'écart d'acquisition est assujéti à un test de dépréciation au moins une fois par année, plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent une dépréciation possible.

Le test de dépréciation consiste à comparer la juste valeur des unités publiantes de la Société à leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable de l'unité publiante excède la juste valeur, la Société procède, dans un deuxième temps, à la comparaison de la juste valeur de l'écart d'acquisition lié à l'unité publiante à sa valeur comptable, et constate, s'il y a lieu, une perte de valeur égale à l'excédent. La juste valeur d'une unité publiante est calculée en fonction d'une ou de plusieurs mesures de juste valeur, y compris des techniques d'actualisation des flux de trésorerie estimatifs futurs, et des montants estimatifs auxquels l'unité dans son ensemble pourrait être achetée ou vendue au cours d'une transaction courante entre des parties intéressées. Si la valeur comptable de l'unité publiante excède la juste valeur, en vertu de l'étape 2, sa juste valeur doit être attribuée aux actifs et passifs sous-jacents de l'entité, donnant lieu à juste valeur implicite de l'écart d'acquisition. Si la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'unité publiante excède la juste valeur implicite de cet écart d'acquisition, une perte de valeur égale à l'excédent est alors inscrite dans les résultats. (voir la note 9)

AUTRES ACTIFS**FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT**

Les frais de recherche sont passés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés. Les frais de développement sont également passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés, à moins qu'ils ne répondent à tous les critères de report au sens du chapitre 3450 du Manuel de l'ICCA, *Frais de recherche et de développement*, et que leur recouvrement ne soit raisonnablement assuré. L'aide gouvernementale découlant des activités de recherche et de développement est déduite des frais connexes ou des actifs connexes si elle est reportée. L'amortissement des frais de développement reportés sur des périodes futures commence lors de la production commerciale du produit et est passé en charges en fonction des ventes prévues du produit, pendant une période ne dépassant pas cinq ans.

FRAIS DE DÉMARRAGE

La Société reporte les frais engagés pendant la période de démarrage pour tous les nouveaux centres de formation. Les frais de démarrage sont de nature différentielle et la direction estime qu'ils sont recouvrables grâce aux activités futures du nouveau centre de formation. La capitalisation cesse lors de l'ouverture du centre de formation. L'amortissement des frais de démarrage reportés est étalé sur cinq ans en ce qui concerne les activités de formation civiles.

COÛTS DE FINANCEMENT REPORTÉS

Les coûts engagés relativement à l'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de la dette connexe. Les coûts liés aux contrats de cession-bail sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du contrat. (voir la note 10)

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société a des régimes de retraite à prestations déterminées offrant des prestations fondées sur la durée de service et les salaires moyens de fin de carrière. Les coûts au titre des services rendus et les obligations découlant des régimes de retraite sont établis par calcul actuariel à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service des salariés et selon les estimations les plus probables de la direction quant au rendement des placements des régimes, à la hausse des salaires et à l'âge de départ à la retraite des salariés. Pour les besoins du calcul du rendement prévu de l'actif des régimes, cet actif est évalué à la juste valeur. L'excédent des gains (pertes) actuariels nets sur 10% des obligations au titre des prestations ou 10% de la juste valeur de l'actif des régimes, si ce montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle d'activité des salariés actifs. Le coût des prestations au titre des services passés découlant des modifications apportées aux régimes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs à la date des modifications.

Lorsqu'il y a compression d'un régime de retraite, tous les coûts au titre des services passés non amortis associés à la réduction des services futurs sont constatés immédiatement. L'augmentation ou la baisse des obligations au titre des prestations est également constatée à titre de perte ou de gain déduction faite des gains ou des pertes actuariels non constatés. Enfin, lorsque la restructuration d'un régime d'avantages sociaux entraîne simultanément une compression et un règlement des obligations, la compression est comptabilisée avant le règlement.

Le 1^{er} avril 2004, CAE a adopté les nouvelles obligations d'information concernant les avantages sociaux futurs du chapitre 3461, *Avantages sociaux futurs*, du Manuel de l'ICCA. Le chapitre 3461 exige des informations supplémentaires sur les actifs, les flux de trésorerie et les coûts des prestations périodiques nets des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes d'avantages sociaux futurs destinés aux salariés. (voir la note 21)

RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

Les régimes de rémunération à base d'actions de la Société sont au nombre de cinq : un régime d'options sur actions des salariés (« ROAS »), un régime d'actionnariat des salariés (« RAS »), un régime d'unités d'actions à dividende différé (« RUADD ») pour les dirigeants, un régime d'encouragement à long terme d'unités d'actions à dividende différé (« RELT-UADD ») et un régime d'encouragement à long terme de droits à des actions de négociation restreinte (« RELT-DANR ») adopté le 1^{er} avril 2004. Tous les régimes sont décrits à la note 13.

Depuis l'exercice 2004, la charge de rémunération liée aux options sur actions de CAE est portée dans les résultats. Selon la méthode de la juste valeur, la charge de rémunération est mesurée à la date d'attribution et constatée sur la durée du service, et un montant correspondant est porté au crédit du surplus d'apport aux capitaux propres. La Société estime la juste valeur des options à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes.

Le modèle de Black-Scholes a été élaboré pour évaluer la juste valeur des options négociées n'ayant aucune restriction en matière d'acquisition et entièrement transférables. De plus, les modèles d'évaluation exigent généralement la formulation d'hypothèses très subjectives, y compris la volatilité prévue des prix des actions.

Dans la note 13, les chiffres du bénéfice net pro forma et des résultats de base et dilué par action sont présentés comme si la méthode de la juste valeur avait été employée pour comptabiliser les options sur actions attribuées aux salariés pendant l'exercice 2003.

Une charge de rémunération est également constatée pour la portion des contributions faite au RAS par CAE et pour le nombre d'unités acquises à la date d'attribution dans le cadre des RUADD, RELT-UADD et RELT-DANR. Tout changement ultérieur du cours des actions de CAE influera sur la charge de rémunération. En mars 2004, la Société a conclu un swap sur actions avec une institution canadienne importante pour réduire le risque auquel sont exposés ses liquidités et son bénéfice en raison de l'incidence des variations du cours de son action sur ses RUADD, RELT-UADD ET RELT-DANR.

CAE a l'habitude d'émettre des options au mois de mai de chaque exercice ou au moment de l'embauche de nouveaux employés ou de nouvelles nominations. Dans les deux cas, ces options sont acquises de façon égale sur quatre ans. Toute contrepartie payée par les participants aux régimes à l'exercice des options sur actions ou à l'achat d'actions est portée au crédit du capital-actions en plus de toute charge de rémunération à base d'actions connexe.

RELATIONS DE COUVERTURE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Société conclut des contrats à terme, des swaps et des contrats d'option afin de réduire le risque financier lié aux variations des taux d'intérêt et des taux de change. Le risque de taux d'intérêt associé à certaines dettes à long terme est couvert grâce aux swaps de taux d'intérêt. Le risque de change associé à certains engagements d'achat et de vente libellés en monnaie étrangère est couvert grâce à une combinaison de contrats à terme et de contrats d'option. La Société n'utilise aucun instrument financier dérivé à des fins de négociation ou de spéculation.

NOTE 01. NATURE DES ACTIVITÉS ET PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Le 1^{er} avril 2004, CAE a adopté prospectivement la note d'orientation concernant la comptabilité de l'ICCA (NOC-13), *Relations de couverture*, et le CPN-128 du Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA, *Comptabilisation des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction (négociation) ou de spéculation ou à des fins autres que de couverture*. Cette note d'orientation porte sur la détermination, la désignation, la documentation et l'efficacité des relations de couverture aux fins de l'application de la comptabilité de couverture ou de la cessation de la comptabilité de couverture. Selon cette note d'orientation, la documentation complète de l'information sur les relations de couverture est obligatoire et l'efficacité des couvertures doit être prouvée et documentée. L'adoption de ces notes d'orientation n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers de la Société.

Les gains et les pertes sur les contrats sur devises désignés et efficaces à titre de couverture sont constatés dans les états consolidés des résultats au cours de la même période que les produits et les charges sous-jacents. Dans le cas des swaps de taux d'intérêt, la différence entre le taux du swap et le taux réel est portée dans les résultats en réduction des intérêts débiteurs correspondants. CAE évalue régulièrement l'efficacité des instruments dérivés utilisés dans les opérations de couverture dans la compensation des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les gains et les pertes réalisés et les gains et les pertes non réalisés associés à des instruments dérivés, qui ont été résiliés ou qui ont cessé d'être efficaces avant l'échéance, sont reportés dans les autres actifs ou passifs à court ou à long terme au bilan et imputés aux résultats de la période au cours de laquelle l'opération couverte sous-jacente est constatée. Dans le cas où un élément couvert désigné est vendu, éteint ou vient à échéance avant la cessation de l'instrument dérivé connexe, tout gain ou perte réalisé ou non réalisé sur cet instrument dérivé est constaté dans les résultats. Les paiements d'intérêts liés aux swaps sont inscrits dans les résultats sur la durée de l'opération sous-jacente selon la méthode de la comptabilité d'exercice à titre d'ajustement des intérêts créditeurs ou débiteurs. (voir la note 14)

SORTIE D'ACTIFS À LONG TERME ET ABANDON D'ACTIVITÉS

Les actifs à long terme destinés à la vente sont mesurés à la valeur comptable ou à la juste valeur diminuée des frais de vente, si cette dernière est inférieure, et ne sont pas amortis pendant qu'ils sont classés comme étant destinés à la vente.

Les résultats d'exploitation des éléments de la Société qui ont été sortis par vente ou classés comme étant destinés à la vente sont présentés comme activités abandonnées si les résultats et les flux de trésorerie de ces éléments ont été ou seront éliminés des activités poursuivies par suite de la vente et si la Société ne continuera pas de participer de façon importante à l'exploitation de l'élément après la vente. Un élément d'une entreprise s'entend d'un élément dont les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués du reste des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de l'entreprise, sur le plan de l'exploitation et aux fins de la présentation de l'information financière. (voir la note 3)

INDEMNITÉS DE DÉPART, PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI ET COÛTS RATTACHÉS AUX ACTIVITÉS DE RETRAIT OU DE SORTIE

Conformément au CPN-134, *Comptabilisation des indemnités de départ et des prestations de cessation d'emploi*, et au CPN-135, *Comptabilisation des coûts rattachés aux activités de retrait ou de sortie (y compris les coûts engagés dans le cadre d'une restructuration)*, CAE comptabilise les indemnités de départ qui ne sont pas acquises lorsqu'une décision de licenciement est prise. Les prestations spéciales de cessation d'emploi sont comptabilisées lorsque la direction s'engage envers un plan indiquant spécifiquement toutes les mesures importantes qui devront être prises et approuve le fait à l'origine de l'obligation de l'entité en vertu du contrat conclu avec ses salariés de verser ces prestations. L'information concernant ces prestations de cessation d'emploi et l'entente de prestations sont communiquées aux salariés avec suffisamment de détails pour leur permettre de déterminer le type et le montant des prestations qu'ils recevront lorsque leur emploi aura pris fin.

Tous les autres coûts associés aux activités de restructuration, de retrait et de sortie sont constatés dans la période pendant laquelle ils ont été engagés et sont mesurés à leur juste valeur.

CAE a appliqué ces notes d'orientation aux indemnités de départ et prestations de cessation d'emploi et à d'autres coûts de restructuration, tel qu'indiqué à la note 24.

INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES GARANTIES

La Société fournit toute l'information concernant certains types de garanties pouvant prévoir des paiements en cas de réalisation de certains événements futurs stipulés. Dans le cours normal de ses activités, CAE émet des lettres de crédit et des cautions de bonne exécution. (voir la note 14)

RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen dilué d'actions ordinaires en circulation est calculé en tenant compte d'une possible dilution si les titres ou d'autres ententes d'émission d'actions ordinaires étaient exercés ou convertis en actions ordinaires au début de la période ou à la date d'émission, si elle est plus lointaine. La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer l'effet de dilution des options sur actions. La méthode du rachat d'actions est une méthode permettant de constater l'utilisation du produit pouvant être obtenu à la suite de l'exercice d'options et de bons de souscription dans le calcul du résultat dilué par action. Elle suppose que tout produit pourrait servir à acheter des actions ordinaires au cours moyen du marché durant la période.

CHANGEMENTS FUTURS APPORTÉS AUX NORMES COMPTABLES**INSTRUMENTS FINANCIERS – COMPTABILISATION ET ÉVALUATION, COUVERTURES ET RÉSULTAT ÉTENDU**

En janvier 2005 le CNC a publié trois nouvelles normes portant sur les instruments financiers: i) Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation; ii) Couvertures; iii) Résultat étendu. Les nouvelles normes sont fondées sur le SFAS 133 des États-Unis, *Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities*, et sur la nouvelle norme NCI 39, *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, du Conseil des normes comptables internationales (NCI). Ces exigences s'appliqueront à CAE à partir du premier trimestre de l'exercice 2007. CAE évalue actuellement l'incidence de ces nouveaux chapitres du Manuel sur ses états financiers.

Le chapitre 3855 du Manuel, *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, précise à quel moment il faut constater un instrument financier dans le bilan et la méthode d'évaluation, à l'aide de mesures de la juste valeur ou de mesures basées sur les coûts. Il précise également comment présenter les gains et les pertes sur instruments financiers.

Le nouveau chapitre 3865 du Manuel, *Couvertures*, permet un traitement facultatif qui prévoit que les couvertures soient désignées soit comme des couvertures de juste valeur, soit comme des couvertures de flux de trésorerie ou comme des couvertures d'un investissement net dans un établissement étranger autonome. Dans le cas d'une couverture de juste valeur, le gain ou la perte attribuable au risque couvert est constaté dans les résultats de la période au cours de laquelle la variation a eu lieu, avec la perte ou le gain compensatoire sur l'élément couvert attribuable au risque couvert. La valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction du risque couvert. Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie ou dans le cas d'une couverture d'un investissement net dans un établissement étranger autonome, la partie efficace du gain ou de la perte de l'élément de couverture est initialement présentée dans les autres éléments du résultat étendu et reclassée par la suite dans le résultat net lorsque l'élément couvert affecte le résultat net.

Le CNC a publié le nouveau chapitre 1530 du Manuel, *Résultat étendu*, et a modifié le chapitre 3250, *Surplus*, qui devient le chapitre 3251, *Capitaux propres*. Ces normes exigent qu'une entreprise présente dans ses états financiers, en plus du résultat net, le résultat étendu et les éléments qui le composent; qu'une entreprise présente séparément les variations des capitaux propres survenues au cours de la période considérée, ainsi que les composantes des capitaux propres à la fin de la période, y compris le résultat étendu.

NOTE 02.**ACQUISITIONS ET REGROUPEMENT D'ENTREPRISES****GREENLEY & ASSOCIATES INC.**

Le 30 novembre 2004, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Greenley & Associates Inc. ("G&A"), entreprise offrant des services dans les domaines de la gestion de projet, des facteurs humains, de la modélisation et de la simulation. La contrepartie totale de cette acquisition s'élevait à 4,4 millions de dollars, payable en actions ordinaires équivalentes émises par CAE, en quatre versements comme suit: 424 628 actions (représentant 2,0 millions de dollars) à la date de clôture, 0,8 million de dollars le 30 novembre 2005, 0,8 million de dollars le 30 novembre 2006 et 169 851 actions (représentant 0,8 million de dollars) devant être émises le 30 novembre 2007. Le nombre d'actions émises (devant être émises) pour régler les premier et quatrième versements a été calculé en fonction du cours de clôture moyen (4,71 \$ par action) des actions ordinaires de CAE à la Bourse de Toronto pendant la période de 20 jours se terminant deux jours avant le 30 novembre 2004. Le nombre d'actions émises pour régler les deuxième et troisième versements sera calculé en fonction du cours de clôture moyen des actions ordinaires de CAE à la Bourse de Toronto pendant la période de 20 jours se terminant deux jours avant leur date respective d'émission. Le prix d'achat peut faire l'objet d'un rajustement fondé sur le rendement de l'entreprise pendant la période de douze mois suivant l'acquisition. Toute variation de la contrepartie totale sera comptabilisée à titre de variation de l'écart d'acquisition.

SERVICIOS DE INSTRUCCION DE VUELO, S.L.

En février 2004, CAE et Iberia Lineas Aereas de Espana, SA (Iberia) ont convenu de regrouper leurs activités de formation aéronautique en Espagne après avoir reçu l'approbation officielle des autorités espagnoles pour commercer leurs activités, en vertu d'une entente conclue en octobre 2003.

Le 27 mai 2004, en ce qui concerne le financement de la société issue du regroupement, CAE Servicios Globales de Instruccion de Vuelo (Espana), S.L. («SGIV»), filiale en propriété exclusive de CAE, et Iberia ont apporté leur actif net au centre de formation respectif à Servicios de Instruccion de Vuelo, S.L. («SIV»), SGIV détenant une participation de 80% dans SIV. SIV a financé l'acquisition des actifs de SGIV et d'Iberia par le truchement d'une opération de financement garantie par des actifs. (voir la note 11)

Dans le cadre de cette opération, si l'entente d'octobre 2003 devait être résiliée, SGIV et Iberia seront tenues de racheter les actifs qu'elles ont apportés, au prorata de la juste valeur marchande des actifs, pour un montant total équivalent au solde impayé dans le cadre de l'opération de financement.

FLIGHT TRAINING CENTRE CHILE S.A.

Le 22 avril 2004, CAE a acheté de LAN Chile S.A. la totalité des actions émises et en circulation de Flight Training Centre Chile S.A. («FTC Chile») située à Santiago, au Chili, pour une contrepartie totale en espèces de 0,9 million de dollars (0,7 million de dollars américains). Cette acquisition permet d'étendre les activités de formation de pilotes de CAE sur le marché sud-américain.

NOTE 02. ACQUISITIONS ET REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (SUITE)

Pour les exercices terminés les 31 mars 2004 et 2003, il n'y a eu aucune acquisition pour les activités poursuivies. L'actif net fournit par Iberia à SIV et l'actif net acquis de FTC Chile et de G&A se résument comme suit:

| (montants en millions) | SIV | FTC CHILE | G&A | TOTAL |
|---------------------------------------|---------|-----------|--------|---------|
| Actif à court terme | 4,6 \$ | 0,2 \$ | 2,1 \$ | 6,9 \$ |
| Passif à court terme | (0,1) | (0,1) | (1,2) | (1,4) |
| Immobilisations corporelles | 73,1 | 2,2 | 0,3 | 75,6 |
| Autres actifs | – | – | 0,5 | 0,5 |
| Actifs incorporels | | | | |
| Appellations commerciales | – | – | 0,3 | 0,3 |
| Relations avec la clientèle | 7,2 | – | 0,5 | 7,7 |
| Autres actifs incorporels | – | – | 0,1 | 0,1 |
| Écart d'acquisition | 6,9 | – | 2,5 | 9,4 |
| Impôts sur les bénéfices futurs | – | 0,4 | (0,5) | (0,1) |
| Dettes à long terme | (61,8) | – | (0,2) | (62,0) |
| Passifs à long terme | (2,4) | (0,3) | – | (2,7) |
| Coût total de l'achat: | 27,5 | 2,4 | 4,4 | 34,3 |
| Moins: Solde du prix d'achat | – | (1,5) | – | (1,5) |
| Émission de 424 628 actions (note 12) | – | – | (2,0) | (2,0) |
| Actions ordinaires devant être émises | – | – | (2,4) | (2,4) |
| Part des actionnaires sans contrôle | (14,6) | – | – | (14,6) |
| Contrepartie totale en espèces | 12,9 \$ | 0,9 \$ | – \$ | 13,8 \$ |

L'actif net de SIV et de FTC est inclus dans le secteur Simulation et formation aéronautiques civiles. L'actif net de G&A est inclus dans le secteur Simulation militaire et formation.

Dans le cadre de l'entente conclue le 27 mai 2004 (ci-après nommée «l'entente»), Iberia devait par la suite transférer un simulateur qu'elle louait d'un tiers à SIV en échange d'une contrepartie en espèces de 5,7 millions de dollars (3,5 millions d'euros). Cette opération a été comptabilisée comme une contribution accrue aux actifs incorporels et à la dette à long terme, une contrepartie en espèces équivalente étant portée à l'actif net.

Au cours de l'exercice, la Société a révisé sa répartition initiale du prix d'achat de SIV et a réduit de 4,5 millions de dollars les immobilisations corporelles, augmenté de 7,2 millions de dollars les relations avec la clientèle, accru de 4,5 millions de dollars l'écart d'acquisition et augmenté de 7,2 millions de dollars la contrepartie en espèces.

De plus, dans le cadre de l'entente, SIV a accepté de fournir un montant pouvant s'élever jusqu'à un maximum de 2,4 millions de dollars (1,5 million d'euros) pour couvrir les paiements effectués par Iberia à des anciens employés en vue d'indemniser Iberia des coûts éventuels pouvant être engagés en raison de certaines questions relatives à l'emploi. Selon les estimations les plus probables de la direction quant aux passifs éventuels de SIV, un montant de 2,4 millions de dollars (1,5 million d'euros) a été accumulé au titre du prix d'achat et comptabilisé comme un écart d'acquisition.

NOTE 03.

ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

ACTIVITÉS ABANDONNÉES
TECHNOLOGIES DE NETTOYAGE

Le 30 avril 2003, CAE a conclu la vente de certains actifs de sa société allemande de technologies de nettoyage à Bavaria AG pour une provision nominale en espèces proche de la valeur comptable. Ultérieurement à la conclusion de la vente, CAE a dû engager des frais après cession relativement à la mutation de personnel, qui ont donné lieu à l'inscription d'une charge nette de 2,6 millions de dollars aux résultats des activités abandonnées. Au moment de la vente, CAE et l'acheteur ont également conclu des ententes selon lesquelles CAE doit financer des charges de retraite pour lesquelles l'acheteur la dédommagera. Pendant l'exercice 2005, CAE a inscrit dans ses résultats des activités abandonnées une charge de 4,4 millions de dollars (2,8 millions d'euros) relativement à la provision pour créances douteuses.

Le 31 juillet 2003, CAE a conclu la vente de pratiquement tous les actifs de son dernier élément du secteur Technologies de nettoyage, Alpheus Inc. à Cold Jet Inc., de Cincinnati, en Ohio. La contrepartie totale reçue s'élevait à 2,8 millions de dollars (2,1 millions de dollars américains) dont 2,0 millions de dollars (1,5 million de dollars américains) ont été reçus au cours de l'exercice 2004 et 0,8 million de dollars (0,6 million de dollars américains) ont été reçus pendant l'exercice écoulé. De plus, CAE est autorisée à recevoir une contrepartie supplémentaire de 1,0 million de dollars américains en fonction du rendement futur de la société issue du regroupement pendant une période de 53 mois à partir de la vente. Aucune valeur n'a été attribuée à ce paiement supplémentaire dans les présents états financiers.

SYSTÈMES FORESTIERS

Le 16 août 2002, CAE a vendu la quasi-totalité de l'actif de la division Matériel pour scierie de son secteur Systèmes forestiers pour une contrepartie en espèces de 25,0 millions de dollars, plus un montant estimatif de 10,0 millions de dollars, inclus dans les autres actifs, selon les résultats d'exploitation sur une période de trois ans des activités abandonnées à compter de la date de clôture.

Le 2 mai 2003, CAE a conclu la vente de son dernier élément du secteur Systèmes forestiers à Carmanah Design and Manufacturing Inc., pour une contrepartie totale en espèces de 20,3 millions de dollars (19,8 millions de dollars reçus lors de la vente, 0,5 million de dollars reçus au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2004). CAE est autorisée à recevoir une contrepartie supplémentaire en fonction du rendement de l'entreprise pendant une période de 30 mois suivant la date de clôture. Aucune valeur n'a été attribuée à cette contrepartie supplémentaire dans les présents états financiers.

CONTRÔLES NAVALS

Durant le deuxième trimestre de l'exercice 2005, le conseil d'administration a approuvé un plan de dessaisissement du secteur Contrôles navals. Le plan était conforme à la stratégie de la Société de se concentrer sur ses compétences essentielles, soit la mise au point et l'utilisation de techniques de simulation et de modélisation pour fournir des solutions de formation. Le 3 février 2005, CAE a conclu avec L-3 Communications Corporation (L-3) la vente des éléments importants de son secteur Contrôles navals pour une contrepartie en espèces de 238,6 millions de dollars américains. Ce montant est assujéti à l'exécution d'une vérification du fonds de roulement net du secteur Contrôles navals. CAE ne croit pas que cette vérification entraînera un rajustement important à la contrepartie en espèces qu'elle touchera. Conformément à l'entente d'achat, L-3 fera également l'acquisition de deux autres éléments du secteur Contrôles navals, y compris la prise en charge d'une garantie de CAE de 53,0 millions de dollars (23,0 millions de livres) de la dette liée au financement du projet pour le programme de formation des équipages des sous-marins britanniques de la classe Astute. La vente de ces éléments est assujéti aux approbations réglementaires et devrait se réaliser d'ici la fin de l'exercice 2006. Le produit de la vente de ces éléments devrait être minime.

Les résultats du secteur Contrôles navals ont été comptabilisés à titre d'activités abandonnées et les états financiers établis antérieurement ont été reclassés. Les intérêts débiteurs liés à la dette non directement attribuable aux activités poursuivies devraient être payés au moyen du produit tiré de la vente du secteur Contrôles navals. Le prix a été réparti aux activités abandonnées d'après la part de l'actif net que représentent ces dernières (voir la note 11A ix)). Cette opération a donné lieu à un gain de 103,9 millions de dollars, après impôts de 25,1 millions de dollars. Le gain tient compte d'un écart d'acquisition de 43,7 millions de dollars et d'un montant de 7,0 millions de dollars relativement au déblocage d'écarts de conversion cumulés pour les entités du secteur Naval de CAE.

ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE**SIMULATION ET FORMATION AÉRONAUTIQUES CIVILES**

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2005, CAE, dans le cadre de son expansion mondiale, a annoncé qu'elle ouvrirait bientôt un nouveau centre de formation aéronautique commerciale à Morris County, New Jersey. On prévoit que le nouveau centre de formation sera opérationnel à l'exercice 2006. En conséquence, deux immeubles faisant double emploi et abritant des centres de formation, l'un situé à Dallas, au Texas, et l'autre, à Marietta, en Georgie, ont été ramenés à leur juste valeur pendant l'exercice 2005 et reclassés à titre d'actifs destinés à la vente en décembre 2004. Les états financiers établis antérieurement ont été retraités.

Le tableau qui suit résume les renseignements financiers sur les activités abandonnées:

SOMMAIRE D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

(montants en millions, sauf les montants par action)

| | 2005 | 2004 | 2003 |
|---|-----------------|----------|----------|
| Produits | | | |
| Technologies de nettoyage | – \$ | 1,7 \$ | 72,0 \$ |
| Systèmes forestiers | – | 3,1 | 20,8 |
| Contrôles navals | 109,6 | 154,8 | 153,8 |
| | 109,6 \$ | 159,6 \$ | 246,6 \$ |
| Perte nette des Technologies de nettoyage, après économie d'impôts (néant en 2005; 1,7 \$ en 2004; 7,7 \$ en 2003) | (4,4)\$ | (2,6)\$ | (6,6)\$ |
| Perte nette des Systèmes forestiers, après économie d'impôts (néant en 2005; 0,2 \$ en 2004; 3,0 \$ en 2003) | – | (0,5) | (7,2) |
| Perte nette de Simulation et formation aéronautiques civiles, après économie d'impôts (0,1 \$ en 2005; 0,2 \$ en 2004; 0,2 \$ en 2003) | (0,2) | (0,3) | (0,4) |
| Bénéfice net de Contrôles navals, après charge fiscale (3,8 \$ en 2005; 9,2 \$ en 2004; 8,0 \$ en 2003) | 5,5 | 20,0 | 17,5 |
| Gain sur la vente de Contrôles navals, après charge fiscale de 25,1 millions de dollars | 103,9 | – | – |
| Bénéfice net des activités abandonnées | 104,8 \$ | 16,6 \$ | 3,3 \$ |
| Résultat de base par action | 0,42 \$ | 0,07 \$ | 0,01 \$ |
| Résultat dilué par action | 0,42 \$ | 0,07 \$ | 0,01 \$ |

NOTE 03. ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE (SUITE)

ACTIFS NETS DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

| (montants en millions) | 31 MARS 2005 | | 31 MARS 2004 | |
|---|---------------------|--------|---------------------|---------|
| | CONTRÔLES NAVALS | CIVIL | CONTRÔLES NAVALS | CIVIL |
| Actifs à court terme destinés à la vente | | | | |
| Espèces et quasi-espèces | 4,4 \$ | – \$ | 7,2 \$ | – \$ |
| Comptes débiteurs | 1,2 | – | 74,4 | – |
| Stocks | – | – | 7,1 | – |
| Charges payées d'avance | 0,2 | – | 1,1 | – |
| | 5,8 \$ | – \$ | 89,8 \$ | – \$ |
| Actifs à long terme destinés à la vente | | | | |
| Immobilisations corporelles, montant net | 50,8 \$ | 4,2 \$ | 51,3 \$ | 11,7 \$ |
| Impôts futurs | – | – | 4,8 | – |
| Actifs incorporels | – | – | 26,0 | – |
| Écart d'acquisition | – | – | 43,1 | – |
| Autres actifs | 2,5 | – | 3,0 | – |
| | 53,3 \$ | 4,2 \$ | 128,2 \$ | 11,7 \$ |
| Passifs à court terme liés aux actifs destinés à la vente | | | | |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 7,8 \$ | – \$ | 28,0 \$ | – \$ |
| Acomptes sur contrats | – | – | 21,8 | – |
| Partie à court terme de la dette à long terme | – | – | 4,7 | – |
| | 7,8 \$ | – \$ | 54,5 \$ | – \$ |
| Passifs à long terme liés aux actifs destinés à la vente | | | | |
| Dette à long terme | 53,0 \$ | – \$ | 47,9 \$ | – \$ |
| Impôts futurs | 0,4 | – | 12,3 | – |
| | 53,4 \$ | – \$ | 60,2 \$ | – \$ |

NOTE 04.

PERTE DE VALEUR DE L'ÉCART D'ACQUISITION, DES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS

Pendant le troisième trimestre de l'exercice 2005, la direction a mené un examen global du rendement et de l'orientation stratégique de ses unités publiantes. Cet examen stratégique a révélé que plusieurs facteurs ont fortement influé sur les activités du Civil principalement, notamment: un environnement économique défavorable pour l'industrie du transport aérien créant une nouvelle réalité du marché, des possibilités d'impartition de la formation beaucoup plus lentes que prévu (en raison des mesures de restructuration pour les pilotes dans certaines grandes lignes aériennes), l'escalade des coûts de fabrication de simulateurs de vol complets, l'érosion du marché des avions de transport régional de moins de 50 sièges et l'appréciation récente et rapide du dollar canadien par rapport au dollar américain. Ces éléments ont provoqué le rajustement de certaines des hypothèses clés pour la planification stratégique du Civil, ce qui a entraîné l'examen de la valeur comptable de certains actifs tels que l'écart d'acquisition, les actifs incorporels obtenus lors d'acquisitions antérieures, les niveaux des stocks, le matériel de formation non productif et certains autres actifs.

Pendant les tests de dépréciation des actifs à long terme, la Société a évalué la possibilité de recouvrer la valeur comptable en se servant des flux de trésorerie non actualisés attendus. Une charge pour perte de valeur est inscrite lorsque la valeur comptable n'est pas totalement recouvrable et qu'elle dépasse les justes valeurs déterminées en se servant des méthodes d'évaluation reconnues, notamment les flux de trésorerie actualisés et les évaluations d'un expert indépendant.

En conséquence, à la lumière de cet examen, la Société a inscrit une charge pour perte de valeur de 443,3 millions de dollars, presque tous liés aux activités du Civil, dont voici les détails:

| <i>(montants en millions)</i> | 2005 |
|---|-----------------|
| Écart d'acquisition | 205,2 \$ |
| Relations avec la clientèle | 86,7 |
| Appellations commerciales | 20,4 |
| Immobilisations corporelles (simulateurs) | 78,4 |
| Stocks | 33,3 |
| Autres actifs | 19,3 |
| | 443,3 \$ |

NOTE 05. COMPTES DÉBITEURS

| <i>(montants en millions)</i> | 2005 | 2004 |
|-----------------------------------|-----------------|-------------|
| Comptes clients | 99,9 \$ | 130,0 \$ |
| Provision pour créances douteuses | (3,5) | (7,9) |
| Comptes débiteurs non facturés | 122,0 | 148,7 |
| Autres débiteurs | 37,3 | 45,7 |
| | 255,7 \$ | 316,5 \$ |

On s'attend à ne pas recouvrer à court terme environ 10,4 millions de dollars de comptes débiteurs non facturés de mars 2005 (5,9 millions de dollars en 2004).

En vertu d'une entente datée du 24 mars 2005, sur une base de permanence, la Société vendra les comptes débiteurs de tiers à une institution financière pour un montant pouvant s'élever jusqu'à 25,0 millions de dollars. Au titre des dispositions de cette entente, la Société continuera d'agir à titre d'agent de recouvrement. Les comptes débiteurs choisis seront vendus à un tiers pour une contrepartie en espèces, qui est sans recours pour la Société. Au 31 mars 2005, 16,5 millions de dollars en comptes débiteurs précis ont été vendus à l'institution financière, conformément à cette entente. Le produit net de la vente a servi à rembourser des emprunts en vertu des facilités de crédit consenties de CAE.

NOTE 06. STOCKS

| <i>(montants en millions)</i> | 2005 | 2004 |
|---|-----------------|-------------|
| Produits en cours | 61,6 \$ | 110,8 \$ |
| Matières premières, fournitures et produits fabriqués | 39,4 | 36,9 |
| | 101,0 \$ | 147,7 \$ |

Comme il a été mentionné à la note 4, la Société a constaté une charge liée à une perte de valeur de 33,3 millions de dollars de certains stocks au troisième trimestre de l'exercice 2005.

NOTE 07. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 2005 | | | 2004 | | |
|---|------------|----------------------|------------------------|------------|----------------------|------------------------|
| | COÛT | AMORTISSEMENT CUMULÉ | VALEUR COMPTABLE NETTE | COÛT | AMORTISSEMENT CUMULÉ | VALEUR COMPTABLE NETTE |
| Terrains | 18,8 \$ | – \$ | 18,8 \$ | 19,7 \$ | – \$ | 19,7 \$ |
| Immeubles et améliorations | 233,9 | 66,9 | 167,0 | 240,4 | 58,3 | 182,1 |
| Simulateurs | 396,3 | 43,0 | 353,3 | 403,2 | 36,1 | 367,1 |
| Matériel et outillage | 185,3 | 100,3 | 85,0 | 214,4 | 102,6 | 111,8 |
| Actifs en vertu de contrats de location-acquisition | 137,0 | 27,8 | 109,2 | 38,2 | 24,3 | 13,9 |
| Actifs en construction | | | | | | |
| Simulateurs | 58,9 | – | 58,9 | 85,4 | – | 85,4 |
| | 1 030,2 \$ | 238,0 \$ | 792,2 \$ | 1 001,3 \$ | 221,3 \$ | 780,0 \$ |

Comme il a été mentionné à la note 4, au troisième trimestre de l'exercice 2005, la Société a constaté une charge liée à une perte de valeur de 78,4 millions de dollars de simulateurs non productifs.

L'amortissement des immobilisations corporelles s'est élevé à 55,1 millions de dollars en 2005 (51,3 millions de dollars en 2004, 48,5 millions de dollars en 2003).

NOTE 08. ACTIFS INCORPORELS

| | 2005 | | | 2004 | | |
|--|---------|----------------------|------------------------|----------|----------------------|------------------------|
| | COÛT | AMORTISSEMENT CUMULÉ | VALEUR COMPTABLE NETTE | COÛT | AMORTISSEMENT CUMULÉ | VALEUR COMPTABLE NETTE |
| Appellations commerciales | 12,3 \$ | 0,2 \$ | 12,1 \$ | 30,5 \$ | 3,3 \$ | 27,2 \$ |
| Relations avec la clientèle | 0,5 | – | 0,5 | 101,7 | 10,6 | 91,1 |
| Ententes contractuelles avec des clients | 8,5 | 2,5 | 6,0 | 11,5 | 2,3 | 9,2 |
| Autres actifs incorporels | 2,1 | 0,5 | 1,6 | 2,4 | 0,7 | 1,7 |
| | 23,4 \$ | 3,2 \$ | 20,2 \$ | 146,1 \$ | 16,9 \$ | 129,2 \$ |

Comme il a été mentionné à la note 4, au troisième trimestre de l'exercice 2005, la Société a constaté une charge liée à une perte de valeur de 86,7 millions de dollars et de 20,4 millions de dollars relativement aux relations avec la clientèle et aux appellations commerciales, respectivement, provenant des acquisitions du Civil à l'exercice 2002.

L'historique des actifs incorporels est le suivant:

| | 2005 | | | 2004 | | |
|--------------------------|----------|-----------|----------|----------|-----------|----------|
| | CIVIL | MILITAIRE | TOTAL | CIVIL | MILITAIRE | TOTAL |
| Solde d'ouverture | 127,4 \$ | 1,8 \$ | 129,2 \$ | 140,1 \$ | 2,1 \$ | 142,2 \$ |
| Additions (note 2) | 7,2 | 0,9 | 8,1 | 0,6 | – | 0,6 |
| Amortissement | (6,3) | (0,1) | (6,4) | (6,8) | (0,1) | (6,9) |
| Perte de valeur | (107,1) | – | (107,1) | – | – | – |
| Écart de change | (3,5) | (0,1) | (3,6) | (6,5) | (0,2) | (6,7) |
| Solde de clôture | 17,7 \$ | 2,5 \$ | 20,2 \$ | 127,4 \$ | 1,8 \$ | 129,2 \$ |

L'amortissement annuel pendant les cinq prochains exercices sera d'environ 1,8 millions de dollars.

NOTE 09.**ÉCART D'ACQUISITION**

L'historique de l'écart d'acquisition par secteur isolable est le suivant:

| (montants en millions) | 2005 | | | 2004 | | |
|------------------------|----------|-----------|----------|----------|-----------|----------|
| | CIVIL | MILITAIRE | TOTAL | CIVIL | MILITAIRE | TOTAL |
| Solde d'ouverture | 204,1 \$ | 96,6 \$ | 300,7 \$ | 216,5 \$ | 104,0 \$ | 320,5 \$ |
| Additions (note 2) | 6,9 | 2,5 | 9,4 | – | – | – |
| Perte de valeur | (205,2) | – | (205,2) | – | – | – |
| Écart de change | (5,8) | (7,0) | (12,8) | (12,4) | (7,4) | (19,8) |
| Solde de clôture | – \$ | 92,1 \$ | 92,1 \$ | 204,1 \$ | 96,6 \$ | 300,7 \$ |

Comme il a été mentionné à la note 4, une charge liée à la perte de valeur de l'écart d'acquisition de 205,2 millions de dollars a été inscrite au troisième trimestre de l'exercice 2005, ce qui représentait tous les écarts d'acquisition liés au secteur Civil.

NOTE 10.**AUTRES ACTIFS**

| (montants en millions) | 2005 | 2004 |
|--|-----------------|-----------------|
| Participation dans CVS Leasing Ltd. et avances consenties à celle-ci ⁽ⁱ⁾ | 41,2 \$ | 49,1 \$ |
| Frais de développement reportés, après un amortissement cumulé de 10,7 millions de dollars (5,6 millions de dollars en 2004) ^{(ii) (iv)} | 33,7 | 41,3 |
| Frais de démarrage reportés, après un amortissement cumulé de 14,6 millions de dollars (8,5 millions de dollars en 2004) | 13,5 | 25,2 |
| Comptes débiteurs à long terme ⁽ⁱⁱⁱ⁾ | 10,6 | 18,4 |
| Frais de financement reportés, après un amortissement cumulé de 14,7 millions de dollars (5,7 millions de dollars en 2004) | 5,6 | 11,5 |
| Autres, après un amortissement cumulé de 0,3 million de dollars (néant en 2004) (note 21) | 32,8 | 35,3 |
| | 137,4 \$ | 180,8 \$ |

(i) La Société a mené un consortium qui a été retenu par le ministère de la Défense du Royaume-Uni (MoD) pour concevoir, construire, gérer, financer et exploiter un centre de formation intégrée de simulateurs pour équipages d'aéronefs pour la flotte d'hélicoptères d'appui de moyen tonnage de la Royal Air Force. Le contrat a une durée de 40 ans et peut être résilié par le MoD après 20 ans, soit en 2018.

En ce qui touche au contrat, la Société a créé une filiale, CAE Aircrew Training Plc (Aircrew), dont elle détient 78 %, le reliquat étant réparti parmi les autres partenaires du consortium. Cette filiale a loué les terrains du MoD, a construit l'installation et exploite le centre de formation. La consolidation de Aircrew avec les comptes de la Société s'est faite.

Par ailleurs, la Société est actionnaire minoritaire à 14 % de CVS Leasing Ltd. («CVS») et lui a avancé des fonds. CVS est une entité établie pour acquérir les simulateurs et autres équipements loués à Aircrew. CVS a obtenu un financement de projets s'élevant à 70,6 millions de livres au 31 mars 2005 et prenant fin en octobre 2016. Ce financement est garanti uniquement par les actifs de CVS sans recours à CAE.

(ii) Les frais de recherche et développement totalisant 93,5 millions de dollars pour l'exercice (81,0 millions de dollars en 2004, 102,0 millions de dollars en 2003), dont 9,9 millions de dollars représentaient des coûts de développement admissibles en vertu des exigences de l'ICCA (12,7 millions de dollars en 2004, 13,7 millions de dollars en 2003), ont été reportés. La Société a reçu une aide gouvernementale de 10,8 millions de dollars liée aux frais de recherche et développement au cours de l'exercice (13,9 millions de dollars en 2004, 32,5 millions de dollars en 2003), dont 0,9 million de dollars (2,3 millions de dollars en 2004, 2,3 millions de dollars en 2003) ont été portés en réduction des frais reportés engagés pour développer de nouveaux produits et aucun montant n'a été porté en réduction du matériel et de l'outillage (1,8 million de dollars en 2004, néant en 2003). Le solde est comptabilisé comme une réduction des dépenses de recherche et développement. (voir la note 19)

(iii) La Société a créé des billets à ordre subordonnés garantis relativement à la vente de ses diverses activités de Technologies de nettoyage et totalisant 7,6 millions de dollars. Les billets portent intérêt à des taux variant entre 3 % et 7 %.

(iv) Comme il a été mentionné à la note 4, au troisième trimestre de l'exercice 2005, la Société a constaté une charge liée à une perte de valeur de 19,3 millions de dollars relative aux frais de développements reportés.

NOTE 11. FACILITÉS D'EMPRUNT

A. DETTE À LONG TERME

| <i>(montants en millions)</i> | 2005 | 2004 |
|--|-----------------|----------|
| (i) Effets de premier rang | 150,6 \$ | 161,5 \$ |
| (ii) Facilités de crédit à terme non garanties renouvelables d'une durée de cinq ans échéant en avril 2006, 350,0 \$ US (encours de 30,4 \$ et de néant \$ US au 31 mars 2005; de 181,4 \$ et de 70,0 \$ US au 31 mars 2004) | 30,4 | 273,1 |
| d'une durée de cinq ans échéant en avril 2006, 100,0 € (encours de néant € au 31 mars 2005; de 20,0 € au 31 mars 2004) | – | 32,2 |
| (iii) Emprunt à terme échéant en avril 2009 (encours de néant \$ US au 31 mars 2005; de 28,2 \$ US au 31 mars 2004) | – | 37,0 |
| (iv) Emprunts à terme échéant en mai et en juin 2011 (encours de 30,5 € et de 6,0 € au 31 mars 2005; de néant € au 31 mars 2004) | 57,3 | – |
| (v) Emprunt à terme de 12,7 £ garanti et échéant en octobre 2016 (encours de 6,0 £ au 31 mars 2005; de 8,9 £ au 31 mars 2004) | 13,7 | 21,4 |
| (vi) Obligations garanties de Grapevine Industrial Development Corporation (27,0 \$ US) | 32,7 | 35,4 |
| (vii) Financement adossé à des actifs à Amsterdam, échéant en décembre 2007 et en août 2008 (encours de 24,7 € au 31 mars 2005; de néant € au 31 mars 2004) | 38,8 | – |
| (viii) Obligations découlant de contrats de location-acquisition | 19,4 | 23,7 |
| | 342,9 | 584,3 |
| Moins la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an | 35,3 | 8,8 |
| | 307,6 \$ | 575,5 \$ |

- (i) Dans le cadre d'un placement privé, la Société a emprunté 108,0 millions de dollars US et 20,0 millions de dollars. Ces effets de premier rang non garantis ont égalité de rang avec les financements bancaires à terme et doivent être remboursés en montants fixes de 20,0 millions de dollars en 2005, de 15,0 millions de dollars US en 2007, de 60,0 millions de dollars US en 2009 et de 33,0 millions de dollars US en 2012. Des versements d'intérêt au taux fixe moyen de 7,6 % sur les montants en dollars US et de 7,2 % sur les montants en dollars CA sont exigibles semestriellement, soit en juin et en décembre. La Société a conclu des swaps de taux d'intérêt aux termes desquels le taux d'intérêt fixe sur une tranche de 33,0 millions de dollars US des effets de premier rang a été échangé contre l'équivalent du TIOL à 3 mois majoré de 3,6 %.
- (ii) Ces facilités de crédit à terme renouvelables (de 350,0 millions de dollars US et de 100,0 millions d'euros) ne sont pas garanties, et le taux d'intérêt dont elles sont assorties est fondé sur le TIOL, le taux des acceptations bancaires ou le TIBEUR, majoré de 0,6 %. Au 31 mars 2004, en vertu d'un swap, un montant de 35,0 millions de dollars a fait l'objet d'un taux fixe de 5,0 % jusqu'en avril 2006. Ce swap a été dénoué en février 2005, la Société ayant remboursé la totalité ou presque des emprunts en cours en vertu de ces facilités. Le taux d'intérêt moyen au 31 mars 2005 était de 3,1 % (3,4 % en 2004).
- (iii) La Société a obtenu un financement de projet relativement à son centre de formation situé à Sao Paulo, au Brésil. Cet emprunt à terme était assorti d'un taux d'intérêt de 7,7 % et était garanti par une lettre de crédit d'un montant égal à l'encours de l'emprunt. Il a été remboursé avant le 31 mars 2005 sur le produit de la vente du secteur Naval.
- (iv) La Société et Iberia Lineas Aereas de Espana ont fusionné leurs activités de formation aviation en Espagne. Les opérateurs ont financé l'acquisition des simulateurs de CAE et d'Iberia au moyen d'un financement adossé à des actifs et échéant en mai et en juin 2011. Conformément aux contrats de location, si l'entente d'octobre 2003 était résiliée, CAE et Iberia seraient tenues de racheter les simulateurs qu'elles ont contribués à la coentreprise, en proportion de la juste valeur de ces simulateurs, pour un montant total égal à l'encours de l'accord de financement. Le capital doit être remboursé trimestriellement sur la durée du financement. Le taux d'intérêt implicite est de 4,60 %. Au 31 mars 2005, la valeur comptable nette des simulateurs faisant l'objet du financement était d'environ 90,2 millions de dollars (57,5 millions d'euros).
- (v) La Société a obtenu un financement de projet pour l'une de ses filiales afin de financer le programme des hélicoptères d'appui moyen (MSH) du ministère de la Défense du Royaume-Uni. La facilité de crédit comporte un emprunt à terme qui est garanti par les actifs du projet de la filiale et qui doit être remboursé semestriellement jusqu'en 2016. L'intérêt sur ces emprunts est calculé à un taux qui se rapproche du TIOL majoré de 0,85 %. La Société a conclu un swap de taux d'intérêt de 5,5 millions de livres sterling, au terme duquel le taux d'intérêt a été fixé à 6,31 %. Au 31 mars 2005, la valeur des actifs donnés en garantie de la facilité de crédit s'établissait à 26,1 millions de livres (27,5 millions de livres en 2004).

- (vi) Il s'agit d'obligations appelées « Airport Improvement Revenue Bonds » qu'a émises Grapevine Industrial Development Corporation, de Grapevine (Texas). Ces émissions qui totalisent 8,0 millions et 19,0 millions de dollars US échoient en 2010 et en 2013, respectivement. Ces obligations sont garanties par des biens immobiliers, des améliorations, des agencements et du matériel de simulation spécifique. Les taux sont établis périodiquement par un négociateur, d'après la conjoncture du marché. Pour ce qui est des obligations échéant en 2010, le taux est établi chaque semaine. Dans le cas des obligations échéant en 2013, le taux est fixé annuellement et est assujéti à un plafond de 10 % permis par les lois applicables actuelles. Au 31 mars 2005, le taux combiné des deux séries était d'environ 2,6 %. La garantie ne dépasse pas l'encours des emprunts, lequel était de 27,0 millions de dollars US au 31 mars 2005. De plus, une lettre de crédit a été établie en guise de soutien des obligations pour l'encours des emprunts.
- (vii) Ce financement adossé à des actifs porte sur trois simulateurs différents du centre de formation d'Amsterdam de la Société et échoit en décembre 2007 et en août 2008. Le coût moyen de ce financement est égal à environ 8,0 %. Au 31 mars 2005, la valeur comptable nette des simulateurs faisant l'objet du financement correspondait à environ 44,7 millions de dollars (28,5 millions d'euros).
- (viii) Ces contrats de location-acquisition se rapportent à la location de divers simulateurs des filiales de CAE. Le taux d'intérêt effectif sur les obligations découlant de ces contrats de location-acquisition comportant des échéances échelonnées jusqu'en mars 2024, est d'environ 5,0 % (5,0 % en 2004).
- (ix) Les versements exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu des modalités de remboursement de la dette à long terme s'établissent comme suit :

(montants en millions)

| | |
|--------------|-----------------|
| 2006 | 35,3 \$ |
| 2007 | 45,7 |
| 2008 | 47,8 |
| 2009 | 21,9 |
| 2010 | 84,3 |
| Par la suite | 107,9 |
| | 342,9 \$ |

Les intérêts débiteurs (créditeurs) nets s'établissent comme suit :

| (montants en millions) | 2005 | 2004 | 2003 |
|--|----------------|---------|---------|
| Intérêts débiteurs sur la dette à long terme | 35,3 \$ | 30,2 \$ | 33,5 \$ |
| Amortissement des frais de financement reportés et autres | 9,7 | 5,7 | 6,7 |
| Attribution des intérêts débiteurs aux activités abandonnées | (1,4) | (1,5) | (2,4) |
| Intérêts capitalisés | (5,8) | (6,4) | (6,2) |
| Intérêts sur la dette à long terme | 37,8 \$ | 28,0 \$ | 31,6 \$ |

| (montants en millions) | 2005 | 2004 | 2003 |
|---|----------------|---------|---------|
| Intérêts créditeurs | (5,7)\$ | (6,1)\$ | (3,7)\$ |
| Autres intérêts débiteurs | – | 0,5 | 0,2 |
| Autres intérêts créditeurs, montant net | (5,7)\$ | (5,6)\$ | (3,5)\$ |

Certains instruments d'emprunt de la Société sont assortis des clauses habituelles comportant obligation de faire ou de ne pas faire, portant notamment sur la couverture des intérêts, les ratios d'endettement et des restrictions quant à la vente d'actifs. Relativement à la perte de valeur constatée au cours du troisième trimestre de l'exercice 2005, CAE a pu obtenir, à la fois du syndicat de garantie, pour ce qui concerne les facilités de crédits non garanties renouvelables, et des détenteurs des effets de premier rang, que soit modifiées certaines définitions relatives à ses engagements financiers. CAE a été en mesure d'obtenir des deux groupes de prêteurs principaux l'autorisation de modifier ces définitions, ce qui a permis à la Société de se conformer aux engagements financiers se rapportant à chaque convention. Au 31 mars 2005, CAE se conformait entièrement à ses engagements financiers.

B. DETTE À COURT TERME

La Société dispose de lignes de crédit bancaire non garanties qui sont libellées en monnaies diverses et qui totalisent 31,0 millions de dollars (28,2 millions de dollars en 2004; 89,0 millions de dollars en 2003), dont 11,2 millions de dollars avaient été prélevés au 31 mars 2005 (6,4 millions de dollars en 2004; 41,3 millions de dollars en 2003). Le taux d'intérêt effectif sur les emprunts à court terme a été de 4,25 % (4,0 % en 2004; 4,8 % en 2003).

NOTE 12.**CAPITAL-ACTIONS**

- (i) Les statuts constitutifs de la Société autorisent l'émission en séries d'un nombre illimité d'actions privilégiées et l'émission d'un nombre illimité d'actions ordinaires. À ce jour, la Société n'a émis aucune action privilégiée.
- (ii) Le tableau qui suit présente le rapprochement des données relatives aux actions ordinaires émises et en circulation de la Société:

| | 2005 | | 2004 | | 2003 | |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | NOMBRE D'ACTIONS | VALEUR ATTRIBUÉE | NOMBRE D'ACTIONS | VALEUR ATTRIBUÉE | NOMBRE D'ACTIONS | VALEUR ATTRIBUÉE |
| <i>(montants en millions, sauf les montants par action)</i> | | | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 246 649 180 | 367,5 \$ | 219 661 178 | 190,5 \$ | 218 955 780 | 186,8 \$ |
| Émissions d'actions <i>(note 2, (a) (b))</i> | 424 628 | 2,0 | 26 600 000 | 175,0 | — | — |
| Options sur actions exercées | 869 620 | 3,6 | 282 000 | 1,4 | 650 776 | 3,5 |
| Dividendes en actions <i>(c)</i> | 126 901 | 0,7 | 106 002 | 0,6 | 54 622 | 0,2 |
| Solde à la fin de l'exercice | 248 070 329 | 373,8 \$ | 246 649 180 | 367,5 \$ | 219 661 178 | 190,5 \$ |

- (a) Le 30 novembre 2004, la Société a émis 424 628 actions ordinaires, au prix de 4,71 \$ chacune, en vue de l'acquisition de Greenley & Associates Inc.
- (b) Le 30 septembre 2003, la Société a émis 26 600 000 actions ordinaires, au prix de 6,58 \$ chacune, pour un produit au comptant de 175,0 millions de dollars.
- (c) Jusqu'au 29 février 2004, en vertu du programme de réinvestissement des dividendes (« PRD ») de la Société, les actionnaires admissibles (soit tous les actionnaires vivant là où les actions étaient distribuées) avaient le choix de recevoir des dividendes en actions ordinaires plutôt que des dividendes en espèces. À compter du 1^{er} mars 2004, le critère d'admissibilité a été limité exclusivement aux actionnaires résidant au Canada.
- (iii) Ce qui suit présente un rapprochement des dénominateurs qui ont été utilisés pour le calcul des résultats de base et dilué par action:

| | 2005 | 2004 | 2003 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – De base | 247 060 580 | 233 167 858 | 219 427 513 |
| Effet dilutif des options sur actions | 812 273 | 849 912 | 897 806 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – Dilué | 247 872 853 | 234 017 770 | 220 325 319 |

Des options d'achat de 4 635 100 actions ordinaires (4 195 400 en 2004; 3 198 000 en 2003) ont été exclues du calcul ci-dessus, car leur inclusion aurait eu un effet dilutif.

NOTE 13.**RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS****RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS DES SALARIÉS**

Conformément au programme d'encouragement à long terme institué par la Société, cette dernière peut attribuer à ses dirigeants et autres salariés clés ainsi qu'à ceux de ses filiales des options visant l'achat d'actions ordinaires de la Société à un prix d'exercice équivalant à 100 % du cours du marché à la date de leur attribution. Le cours du marché correspond au cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le dernier jour de négociation précédant la date effective de l'attribution.

Au 31 mars 2005, le nombre autorisé d'actions ordinaires pouvant encore être émises aux termes du régime d'options sur actions des salariés (« ROAS ») était de 10 660 426. Les options peuvent être exercées au cours d'une période d'au plus six ans, mais ne peuvent l'être dans les 12 mois suivant la date de leur attribution. Le droit d'exercer toutes les options devient acquis sur une période de quatre ans de service continu. Toutefois, s'il survient un changement de contrôle de la Société, les options peuvent être exercées immédiatement. Elles font l'objet d'un ajustement au prorata par suite du versement de dividendes en actions ou de toute division d'actions ordinaires de la Société.

Ce qui suit constitue un rapprochement des options en cours:

| Exercices terminés les 31 mars | 2005 | | 2004 | | 2003 | |
|--|------------------|-------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|-------------------------------|
| | NOMBRE D'OPTIONS | PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ | NOMBRE D'OPTIONS | PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ | NOMBRE D'OPTIONS | PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ |
| Options en cours au début de l'exercice | 8 128 370 | 7,51 \$ | 5 692 750 | 9,37 \$ | 4 999 078 | 7,70 \$ |
| Attribuées | 2 046 650 | 5,68 \$ | 3 536 320 | 4,14 \$ | 1 767 000 | 12,71 \$ |
| Exercées | (869 620) | 4,15 \$ | (282 000) | 4,88 \$ | (650 776) | 5,62 \$ |
| Éteintes | (809 725) | 6,77 \$ | (718 400) | 6,98 \$ | (325 400) | 9,38 \$ |
| Échues | (287 000) | 6,43 \$ | (100 300) | 5,70 \$ | (97 152) | 9,10 \$ |
| Options en cours à la fin de l'exercice | 8 208 675 | 7,52 \$ | 8 128 370 | 7,51 \$ | 5 692 750 | 9,37 \$ |
| Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice | 3 731 085 | 8,76 \$ | 2 887 000 | 8,07 \$ | 2 000 975 | 6,78 \$ |

Le tableau suivant offre une information sommaire concernant le régime d'options sur actions des salariés de la Société au 31 mars 2005 :

| FOURCHETTE DES PRIX D'EXERCICE | OPTIONS EN COURS | | | OPTIONS POUVANT ÊTRE EXERCÉES | |
|--------------------------------|---------------------------|---|-------------------------------|--|-------------------------------|
| | NOMBRE D'OPTIONS EN COURS | DURÉE CONTRACTUELLE RÉSIDUELLE MOYENNE PONDÉRÉE (EN ANNÉES) | PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ | NOMBRE D'OPTIONS POUVANT ÊTRE EXERCÉES | PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ |
| De 4,08 \$ à 5,20 \$ | 2 876 875 | 4,07 | 4,21 \$ | 916 185 | 4,15 \$ |
| De 5,28 \$ à 5,89 \$ | 1 206 700 | 5,15 | 5,63 \$ | 91 800 | 5,45 \$ |
| De 6,03 \$ à 9,20 \$ | 1 527 850 | 2,52 | 6,72 \$ | 1 021 225 | 6,98 \$ |
| De 12,225 \$ à 14,60 \$ | 2 597 250 | 3,65 | 12,53 \$ | 1 701 875 | 12,48 \$ |
| Total | 8 208 675 | 3,33 | 7,52 \$ | 3 731 085 | 8,76 \$ |

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, la charge de rémunération liée aux options sur actions de CAE a été constatée dans les résultats, et un montant correspondant de 2,0 millions de dollars (1,3 million de dollars pour l'exercice 2004) a été porté au crédit du surplus d'apport en utilisant la méthode de la juste valeur pour la comptabilisation des attributions effectuées au cours des exercices 2004 et 2005.

Les hypothèses qui ont servi aux calculs dont il est question dans la présente note et qui portent sur les options sont les suivantes:

| | 2005 | 2004 | 2003 |
|--|---------|---------|---------|
| Hypothèses utilisées pour le modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes: | | | |
| Taux de dividende | 1,26% | 1,29% | 1,06% |
| Volatilité prévue | 40,0% | 41,5% | 46,5% |
| Taux d'intérêt sans risque | 5,75% | 5,75% | 5,26% |
| Durée prévue des options (en années) | 6 | 6 | 6 |
| Juste valeur moyenne pondérée des options attribuées | 2,27 \$ | 1,65 \$ | 5,84 \$ |

NOTE 13. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTION (SUITE)

INFORMATION PRO FORMA À FOURNIR CONFORMÉMENT AU CHAPITRE 3870 DU MANUEL DE L'ICCA

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2003, la Société avait attribué 1 767 000 options sur actions ordinaires. La juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des options attribuées au cours de cette période correspondait à 5,84 \$ l'option. Pour calculer la charge de rémunération pro forma, la Société a utilisé le modèle d'évaluation de Black-Scholes afin d'établir la juste valeur des options attribuées. Le bénéfice net pro forma ainsi que les résultats de base et dilué par action pro forma figurent ci-après :

| <i>(montants en millions, sauf les montants par action)</i> | 2005 | 2004 | 2003 |
|--|------------------|---------|----------|
| (Perte) bénéfice net(te) déjà établi | (199,9)\$ | 64,0 \$ | 117,2 \$ |
| Incidence des calculs pro forma | (2,1) | (2,5) | (2,5) |
| (Perte) bénéfice net(te) pro forma | (202,0)\$ | 61,5 \$ | 114,7 \$ |
| Résultats nets de base et dilués par action pro forma ¹ | (0,82)\$ | 0,26 \$ | 0,52 \$ |

1) Pour l'exercice 2005, l'effet des options sur actions pouvant éventuellement être exercées sur le résultat par action pro forma était anti-dilutif. Par conséquent, les résultats pro forma de base et dilué par action sont identiques.

RÉGIME D'ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

La Société a institué un régime d'actionnariat des salariés (le « RAS ») afin de permettre à ses salariés et à ceux de ses filiales participantes d'acheter des actions ordinaires de CAE par voie de retenues salariales régulières et de cotisations patronales. Ce régime permet aux salariés d'y verser jusqu'à 10 % de leur salaire annuel de base. La Société et ses filiales participantes versent des cotisations égales à celles des salariés pour la première tranche de 500 \$ que ceux-ci y cotisent, puis versent 1 \$ pour chaque tranche supplémentaire de 3 \$ cotisée par les salariés, jusqu'à concurrence de 2 % de leur salaire de base. Les cotisations de l'employeur égales à celles du salarié sont acquises au début de la troisième année suivant celle au cours de laquelle les cotisations du salarié ont été effectuées, pourvu que le salarié ait été à son emploi sans interruption durant cette période. Le fiduciaire de ce régime achète, au nom des participants, les actions ordinaires de la Société sur le marché libre, par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto. La Société a inscrit une charge de rémunération de 1,4 million de dollars (1,6 million de dollars en 2004; 1,9 million de dollars en 2003) au titre des cotisations patronales à ce régime.

RÉGIME D'UNITÉS D'ACTION À DIVIDENDE DIFFÉRÉ

La Société a institué un régime d'unités d'actions à dividende différé (le « RUADD ») à l'intention de ses dirigeants, régime aux termes duquel ceux-ci peuvent choisir de recevoir toute rémunération d'encouragement en espèces sous forme d'unités d'actions à dividende différé. Ce régime vise à aider la Société à promouvoir une meilleure harmonisation des intérêts des dirigeants et de ceux des actionnaires. Une unité d'action à dividende différé a la même valeur qu'une action ordinaire. Ces unités sont émises à un prix fondé sur le cours vendeur de clôture moyen d'une action faisant partie d'un lot régulier d'actions ordinaires de CAE à la Bourse de Toronto dans les dix derniers jours de négociation précédant la date de leur émission. Ces unités donnent également droit à des dividendes sous forme d'unités supplémentaires dont le montant équivaut aux dividendes versés sur les actions ordinaires de CAE. Les unités d'actions à dividende différé expirent lorsque le porteur quitte son poste. Le porteur a alors le droit de toucher en espèces la juste valeur marchande du nombre équivalent d'actions ordinaires, déduction faite de certaines retenues.

Au cours de l'exercice 2000, la Société avait mis sur pied un RUADD à l'intention de ses administrateurs qui ne sont pas des salariés. Un administrateur qui n'est pas salarié de la Société et qui détient moins de 5 000 actions ordinaires de la Société reçoit le montant qui lui est dû à titre d'acompte et ses jetons de présence sous forme d'unités d'actions à dividende différé. S'il détient au moins 5 000 actions ordinaires, il peut choisir de prendre part au régime relativement à une partie ou à la totalité du montant qu'il doit recevoir à titre d'acompte et des jetons de présence auxquels il a droit. Les modalités de ce régime sont essentiellement les mêmes que celles du RUADD destiné aux dirigeants clés.

La Société inscrit le coût du RUADD à titre de charge de rémunération. Au 31 mars 2005, 343 116 unités d'une valeur de 1,9 million de dollars (403 071 unités d'une valeur de 2,3 millions de dollars en 2004; 362 498 unités d'une valeur de 1,0 million de dollars en 2003) étaient en cours. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2005, 114 969 unités émises en vertu des deux RUADD ont été rachetées conformément aux dispositions de ces régimes, pour un total de 0,6 million de dollars. Au 31 mars 2005 et au 31 mars 2004, aucune unité d'action à dividende différé n'avait été annulée.

RÉGIME D'ENCOURAGEMENT À LONG TERME D'UNITÉS D'ACTIONS À DIVIDENDE DIFFÉRÉ (MAI 2003 ET MAI 2004)

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2005, la Société a instauré un nouveau régime d'encouragement à long terme d'unités d'actions à dividende différé (le « RELT-UARR »). Ce nouveau RELT-UARR ne remplace pas le RELT-UARR existant instauré en 2003. Les deux régimes visent à aider la Société à promouvoir une meilleure harmonisation des intérêts des dirigeants et de ceux des actionnaires. En vertu des RELT-UARR, des UARR sont attribuées aux dirigeants et à des membres de la direction de la Société. Une UARR attribuée en vertu de ces régimes a la même valeur qu'une action ordinaire de CAE, valeur qui est fonction du cours de clôture des actions de la Société à une date donnée, déduction faite de certaines retenues, sous réserve des conditions du régime. En outre, ces UARR donnent droit à des équivalents de dividende qui sont payables sous forme d'unités supplémentaires, selon un montant égal aux dividendes versés sur les actions ordinaires de CAE. Les unités attribuées en vertu du RELT-UARR d'avril 2003 sont acquises en quatre ans, à raison de 25 % par année, et peuvent être rachetées en espèces à la retraite, au décès ou à la cessation d'emploi involontaire du participant ou par suite d'une invalidité de celui-ci. En mai 2003, la Société a émis 1 441 011 unités en vertu du RELT-UARR. La charge constatée au cours de l'exercice 2005 relativement à ces UARR s'élève à 1,2 million de dollars (1,4 million de dollars en 2004). Les unités attribuées en vertu du RELT-UARR de mai 2004 sont acquises en cinq ans, à raison de 20 % par année, et peuvent être rachetées à la valeur de rachat à la retraite, au décès ou à la cessation d'emploi involontaire du participant ou par suite d'une invalidité de celui-ci. Les actions acquises portées au crédit du compte d'un participant à la cessation d'emploi volontaire de celui-ci peuvent être rachetées. La valeur de rachat correspond au montant en espèces de la juste valeur marchande du nombre équivalent d'actions ordinaires de la Société, déduction faite de certaines retenues. Au cours de l'exercice 2005, la Société a émis 582 431 UARR. La charge constatée au cours de l'exercice 2005 relativement à ces unités s'élève à 0,6 million de dollars. Le 15 mars 2004, la Société a conclu un contrat dans le but de réduire l'effet des fluctuations du cours de ses actions sur ses résultats (voir la note 14).

RÉGIME D'ENCOURAGEMENT À LONG TERME DE DROITS À DES ACTIONS DE NÉGOCIATION RETREINTE

Le régime d'encouragement à long terme de droits à des actions de négociation restreinte (RELT-DNR) vise à améliorer la capacité de CAE Inc. à attirer et à garder à son service des salariés de talent à titre de dirigeants et de membres de la direction de CAE et à promouvoir une meilleure harmonisation des intérêts de ces dirigeants et membres de la direction et de ceux des actionnaires. Le RELT-DNR a été instauré sous forme de régime de rémunération à base d'actions. L'acquisition des unités d'actions de négociation restreinte qui sont attribuées en vertu de ce régime est fondée sur le rendement de l'action au troisième anniversaire de la date d'attribution. L'acquisition est subordonnée à l'atteinte des objectifs énoncés dans le RELT-DNR et décrits ci-après :

- (i) les unités sont acquises à 100 % si les actions de CAE affichent une plus-value d'au moins 33 % (croissance annuelle composée de 10 %) au cours de cette période; ou
- (ii) les unités sont acquises à 50 % si les actions de CAE affichent une plus-value d'au moins 24 % (croissance annuelle composée de 7,5 %) mais de moins de 33 % au cours de cette période.

Aucune unité RELT-DNR n'est acquise si la valeur marchande des actions ordinaires s'apprécie de moins de 24 % au cours de la période définie. Le pourcentage d'unités RELT-DNR acquises ne sera pas ajusté en proportion de toute plus-value des actions de CAE se situant entre 24 et 33 % sur la période définie.

Pour déterminer si le rendement maximal ou le rendement minimal a été atteint, le régime se fonde sur la moyenne pondérée du cours de l'action ordinaire, sur la base de la juste valeur marchande de l'action pendant les vingt jours de séance précédant immédiatement la date. Si un participant perd son emploi ou est congédié pour un motif autre qu'un motif valable, il peut bénéficier d'une acquisition proportionnelle des unités d'actions qui lui ont été attribuées. Si un participant quitte volontairement son emploi ou est congédié pour un motif valable, toute tranche acquise ainsi que toute tranche non acquise des unités d'actions de négociation restreinte sont annulées. Si les critères susmentionnés sont remplis, la somme à verser à chaque participant est déterminée par le nombre d'unités d'actions de négociation restreinte portées au crédit de son compte multiplié par le cours de clôture de l'action de CAE à la Bourse TSX. Par conséquent, le cours de clôture à la date donnée est utilisé à la date de détermination de l'acquisition (la date d'acquisition au troisième anniversaire). Les participants sont payés dans un délai de dix jours suivant la date de détermination de l'acquisition. Au cours de l'exercice 2005, la Société a émis 788 167 unités d'actions de négociation restreinte. La charge constatée au cours de l'exercice 2005 relativement à ces unités s'élève à 1,0 million de dollars.

NOTE 14.**INSTRUMENTS FINANCIERS****RISQUE DE CHANGE**

La Société a conclu des contrats de change à terme totalisant 305,0 millions de dollars (contrats d'achat de 42,4 millions de dollars et contrats de vente de 262,6 millions de dollars). Le gain non réalisé totalisait 9,1 millions de dollars au 31 mars 2005 (perte non réalisée de 0,1 million de dollars sur les contrats d'achat et gain non réalisé de 9,2 millions de dollars sur les contrats de vente).

OPÉRATIONS DE CHANGE CONSOLIDÉES EN COURS

| <i>(montants en millions)</i> | 2005 | | 2004 | |
|-------------------------------|---------------------------------|---------------|---------------------------------|---------------|
| | VALEUR NOMINALE ¹ | TAUX MOYEN | VALEUR NOMINALE ¹ | TAUX MOYEN |
| DEVICES (ACHAT / VENTE) | | | | |
| \$ US/\$ CA | | | | |
| Moins de 1 an | 169,3 \$ | 0,7964 | 96,4 \$ | 0,7492 |
| De 1 à 3 ans | 48,6 | 0,7989 | 15,4 | 0,7410 |
| De 3 à 5 ans | 0,4 | 0,8263 | – | – |
| \$ CA/\$US | | | | |
| Moins de 1 an | 34,4 | 1,2125 | 11,8 | 1,3141 |
| \$ US/€ | | | | |
| Moins de 1 an | – | – | 1,9 | 1,1383 |
| \$ CA/€ | | | | |
| Moins de 1 an | 7,9 | 1,5796 | – | – |
| €/ \$ CA | | | | |
| Moins de 1 an | 22,2 | 0,6268 | – | – |
| De 1 à 3 ans | 8,9 | 0,6271 | – | – |
| De 3 à 5 ans | 7,8 | 0,6147 | – | – |
| £/\$ CA | | | | |
| Moins de 1 an | 5,0 | 0,4251 | 3,3 | 0,4122 |
| De 1 à 3 ans | – | – | 0,9 | 0,4135 |
| \$ CA/£ | | | | |
| Moins de 1 an | 0,5 | 2,2126 | – | – |
| £/\$ US | | | | |
| Moins de 1 an | – | – | 51,7 | 0,5561 |
| | 305,0 \$ | | 181,4 \$ | |

¹ Les taux de change à la clôture des exercices respectifs ont été utilisés pour convertir les montants libellés en devises.

RISQUE DE CRÉDIT

Les comptes débiteurs facturés et non facturés exposent la Société au risque de crédit. Cependant, les clients de la Société sont essentiellement des entreprises bien établies, dont les cotes de crédit sont publiquement affichées, ou des organismes gouvernementaux, ce qui facilite la surveillance du risque de crédit. En outre, la Société reçoit habituellement d'importants acomptes sur contrats, acomptes qui ne sont pas remboursables. La Société surveille de près son risque lié aux principales lignes aériennes afin de le réduire autant que possible.

Étant donné que les contreparties à ses instruments financiers dérivés peuvent ne pas respecter leurs engagements, la Société est aussi exposée au risque de crédit. Elle réduit ce risque au minimum en concluant des contrats avec des contreparties qui jouissent d'une excellente cote de crédit. Habituellement, des garanties pour les instruments financiers présentant un risque de crédit ne sont pas fournies. La solvabilité des contreparties est régulièrement surveillée.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Société est exposée à un certain risque de fluctuation des taux d'intérêt variables en raison de sa dette à long terme. Par contre, sa dette à long terme portant intérêt à taux fixe l'expose à un certain risque lié à la juste valeur. Pour contrer ces risques, la Société avait, au 31 mars 2005, conclu trois swaps de taux d'intérêt auprès de trois institutions financières, swaps dont les montants nominaux de référence totalisaient 65,8 millions de dollars. L'un de ces swaps, d'un montant nominal de référence de 39,9 millions de dollars (33,0 millions de dollars US), a permis de convertir la dette à taux fixe en dette à taux variable. Ainsi, jusqu'en juin 2012, la Société verse des intérêts à un taux équivalant au TIOL à 3 mois, majoré de 3,6%, et reçoit des intérêts calculés au taux fixe de 7,8%. Aux termes des deux autres swaps, la dette à taux variable de la Société a été convertie en dette à taux fixe, pour un montant nominal de référence de 25,9 millions de dollars. Aux termes de ces deux contrats, la Société recevra trimestriellement des intérêts calculés au TIOL et hebdomadairement des intérêts à taux variables exempts d'impôt, et paiera les intérêts à taux fixe suivants :

- jusqu'en septembre 2005, la Société effectuera mensuellement des versements d'intérêts au taux fixe annuel de 5,0% sur 13,3 millions de dollars (11,0 millions de dollars US);
- jusqu'en octobre 2016, la Société effectuera trimestriellement des versements d'intérêts au taux fixe annuel de 6,3% sur 12,6 millions de dollars (5,5 millions de livres sterling).

Compte tenu de ces swaps, 70% de la dette à long terme portait intérêt à taux fixe au 31 mars 2005.

CHARGE DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

En mars 2004, la Société a conclu un swap sur actions avec une importante institution canadienne afin de réduire l'effet, sur son encaisse et ses résultats, des fluctuations du cours de ses actions visées par le RUADD et le RELT-UADD. Aux termes de ce swap, la Société bénéficie de l'avantage économique que lui procurent les dividendes et la plus-value des actions en contrepartie de paiements versés à l'institution financière pour les coûts de financement et toute moins-value des actions. L'effet net du swap sur actions annule en partie les fluctuations du cours des actions de la Société, fluctuations qui influent sur le coût du RUADD et du RELT-UADD. Au 31 mars 2005, le swap sur actions visait 600 000 actions de la Société.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les méthodes et hypothèses ci-après ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers.

- Les espèces et quasi-espèces, les comptes débiteurs et les comptes créditeurs et charges à payer sont évalués à leur valeur comptable au bilan, ce qui représente une estimation appropriée de leur juste valeur en raison de leur courte échéance.
- Les contrats de location-acquisition sont évalués selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.
- La valeur de la dette à long terme est estimée en fonction des flux de trésorerie actualisés et calculés au moyen des taux d'intérêt en vigueur pour des emprunts assortis de modalités et de durées résiduelles similaires.
- Les swaps de taux d'intérêt et de devises tiennent compte de la valeur actualisée du gain ou de la perte éventuel si leur règlement avait lieu à la date du bilan.
- Les contrats de change à terme représentent les montants estimatifs que la Société encaisserait ou paierait pour les liquider à la date du bilan.

La juste valeur et la valeur comptable des instruments financiers s'établissaient comme suit aux 31 mars :

| <i>(montants en millions)</i> | 2005 | | 2004 | |
|---|---------------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|
| | JUSTE VALEUR | VALEUR COMPTABLE | JUSTE VALEUR | VALEUR COMPTABLE |
| Dette à long terme | 354,2 \$ | 342,9 \$ | 612,0 \$ | 584,3 \$ |
| Contrats de change à terme, montant net | 9,1 | – | 1,2 | – |
| Swaps de taux d'intérêt | (1,8) | – | (2,6) | – |

NOTE 14. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

LETTRES DE CRÉDIT ET GARANTIES

Au 31 mars 2005, CAE avait en cours des lettres de crédit et des cautions de bonne exécution de 73,3 millions de dollars (168,6 millions de dollars en 2004) qu'elle avait émises dans le cours normal des activités. De telles garanties sont émises aux termes des facilités de crédit de soutien que lui ont accordées diverses institutions financières.

Les garanties de restitution d'acompte se rapportent à des paiements d'étape que les clients de la Société ont versés en fonction de l'avancement des travaux. Ces garanties sont réduites ou annulées à la livraison du produit. Les cautions de bonne exécution sont liées à la finition du produit visé ou à l'achèvement de la prestation des services rendus par CAE, à la satisfaction du client. Les garanties représentent de 10% à 20% du montant total prévu aux contrats. Le client dégage la Société de ses responsabilités en vertu de ces garanties à la signature d'une attestation d'achèvement des travaux. Les lettres de crédit relatives à l'obligation au titre de contrats de location-exploitation procurent une garantie de remboursement au propriétaire participant à l'opération de cession-bail du 30 septembre 2003 et un contrat de location-exploitation d'un simulateur dans une autre filiale.

| <i>(montants en millions)</i> | 2005 | 2004 |
|--|----------------|-------------|
| Garanties de restitution d'acompte | 25,3 \$ | 119,2 \$ |
| Cautions de bonne exécution | 7,8 | 10,6 |
| Obligation au titre de contrats de location-exploitation | 37,6 | 31,1 |
| Autres | 2,6 | 7,7 |
| Total | 73,3 \$ | 168,6 \$ |

GARANTIES DE VALEUR RÉSIDUELLE – OPÉRATIONS DE CESSION-BAIL

Dans le cadre de certaines opérations de cession-bail, la Société a convenu de garantir la valeur résiduelle du matériel sous-jacent si celui-ci est retourné au locateur et que le produit net de sa vente éventuelle ne suffit pas à couvrir le montant garanti. Le montant maximal de ces garanties représente 52,3 millions de dollars, dont une tranche de 22,6 millions de dollars vient à échéance en 2007, une tranche de 12,3 millions de dollars, en 2008, une tranche de 8,2 millions de dollars, en 2020, et une tranche de 9,2 millions de dollars, en 2023. Sur ce total, un montant de 33,1 millions de dollars était inscrit à titre de gain reporté au 31 mars 2005 (33,1 millions de dollars en 2004).

INDEMNISATIONS

Lorsque CAE vend des entreprises, elle conserve dans certains cas des obligations relatives à des risques connus et indemnise l'acheteur des réclamations futures sur certaines obligations inconnues existant avant la date de la vente, ou découlant de faits s'étant produits avant cette date, y compris les obligations au titre des impôts et taxes, de questions d'ordre juridique, de risques environnementaux, de responsabilité à l'égard des produits et autres. La durée des indemnisations est variable. Elle peut être de un an à deux ans, mais dans le cas d'indemnités fiscales, elle est, en général, de la durée prévue dans la loi de prescription de la juridiction dans laquelle la vente a eu lieu. En matière de responsabilité environnementale, elle est généralement indéfinie. Le montant maximal que la Société pourrait être tenue de verser en vertu de ces indemnisations est soit limité par contrat à un montant défini, soit illimité. La Société estime que le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser en vertu de ces indemnisations, compte non tenu des charges qu'elle doit déjà payer, ne peut être déterminé pour l'instant, puisque tout montant futur dépend de la nature et de l'ampleur des réclamations ainsi que des défenses disponibles, qui ne peuvent être estimées. Toutefois, les coûts engagés pour le règlement des réclamations liées à ces indemnisations ont été négligeables pour la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société.

NOTE 15.**IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**

Ce qui suit est un rapprochement des impôts sur les bénéfices aux taux canadiens prévus par la loi et des impôts sur les bénéfices qui sont présentés :

| <i>(montants en millions)</i> | 2005 | 2004 | 2003 |
|--|-------------------|----------------|----------------|
| (Perte) bénéfique avant impôts sur les bénéfices et activités abandonnées | (405,1) \$ | 58,9 \$ | 166,3 \$ |
| Taux d'imposition canadiens prévus par la loi | 31,27 % | 32,78 % | 34,70 % |
| Impôts sur les bénéfices aux taux canadiens prévus par la loi | (126,7) \$ | 19,3 \$ | 57,7 \$ |
| Écart entre les taux canadiens prévus par la loi et ceux applicables aux filiales étrangères | (12,2) | (2,9) | 1,4 |
| Déduction pour bénéfices de fabrication et de transformation | - | (0,5) | (3,5) |
| Perte de valeur de l'écart d'acquisition | 61,7 | - | - |
| Pertes non prises en compte aux fins fiscales | 2,7 | 0,2 | 1,0 |
| Économies d'impôts découlant de pertes d'exploitation non constatées antérieurement | (12,2) | (5,2) | (1,1) |
| Économies d'impôts découlant de pertes en capital non constatées antérieurement | (11,3) | - | - |
| Gain en capital non imposable | (0,1) | (0,2) | (0,7) |
| Éléments non déductibles | 4,5 | 3,3 | (0,4) |
| Ajustements et cotisations fiscaux d'exercices antérieurs | (3,6) | (3,6) | (0,9) |
| Effet d'un changement de taux d'imposition sur les impôts futurs | (1,0) | 0,7 | (1,7) |
| Crédit d'impôt à l'investissement pour la recherche et le développement | (1,5) | (0,5) | (0,4) |
| Autres | (0,7) | 0,9 | 1,0 |
| Total de (l'économie) la charge d'impôts | (100,4) \$ | 11,5 \$ | 52,4 \$ |

Les principaux éléments de la charge d'impôts attribuable aux activités poursuivies sont les suivants :

| <i>(montants en millions)</i> | 2005 | 2004 | 2003 |
|---|-------------------|----------------|----------------|
| Charge d'impôts exigibles | 13,5 \$ | 14,4 \$ | 36,2 \$ |
| (Économie) charge d'impôts futurs | (113,9) | (2,9) | 16,2 |
| Total de (l'économie) la charge d'impôts | (100,4) \$ | 11,5 \$ | 52,4 \$ |

L'incidence fiscale des écarts temporaires qui a donné lieu aux actifs et aux passifs d'impôts futurs s'établissait comme suit :

| <i>(montants en millions)</i> | 2005 | 2004 |
|--|----------------|------------------|
| Pertes autres qu'en capital reportées prospectivement | 71,4 \$ | 73,6 \$ |
| Pertes en capital reportées prospectivement | 4,6 | 17,5 |
| Crédits d'impôt à l'investissement | (20,9) | (14,3) |
| Immobilisations corporelles | (8,7) | (32,7) |
| Actifs incorporels | (0,5) | (22,3) |
| Montants non déductibles dans l'exercice | 19,1 | 13,7 |
| Produits constatés d'avance | 12,4 | 4,7 |
| Différence entre la méthode de l'avancement des travaux et celle de l'achèvement | (6,9) | (45,3) |
| Autres | 6,2 | 10,5 |
| | 76,7 | 5,4 |
| Provision pour moins-value | (31,1) | (43,2) |
| Actif (passif) d'impôts futurs, montant net | 45,6 \$ | (37,8) \$ |

Au 31 mars 2005, la Société disposait, relativement à des activités exercées aux États-Unis, de pertes autres qu'en capital reportées prospectivement aux fins fiscales d'environ 122,6 millions de dollars (101,3 millions de dollars US). Un actif d'impôts futurs net de 33,6 millions de dollars (27,8 millions de dollars US) a été constaté dans les états financiers à l'égard de ces pertes.

Relativement à des activités menées dans d'autres pays, la Société a accumulé des pertes autres qu'en capital reportées prospectivement aux fins fiscales de quelques 66,8 millions de dollars. Un actif d'impôts futurs net de 10,6 millions de dollars a été constaté dans les états financiers à l'égard de ces pertes.

NOTE 15. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (SUITE)

Relativement à des activités exercées aux États-Unis, la Société a également accumulé des pertes en capital reportées prospectivement aux fins fiscales d'environ 11,5 millions de dollars (9,5 millions de dollars US). Aucun actif d'impôts futurs n'a été constaté dans les états financiers, la provision pour moins-value ayant été constituée pour la totalité du montant.

Les pertes autres qu'en capital aux fins fiscales expirent comme suit:

| <i>(montants en millions)</i> | ÉTATS-UNIS (\$ US) | AUTRES PAYS (\$ CA) |
|-------------------------------|--------------------|---------------------|
| Année d'expiration | | |
| 2006 | – \$ | – \$ |
| 2007 | 31,5 | – |
| 2008 | 27,2 | 0,4 |
| 2009 | 6,0 | 0,8 |
| 2010 | – | 0,1 |
| 2011-2023 | 36,6 | 0,6 |
| Sans expiration | – | 64,9 |
| | 101,3 \$ | 66,8 \$ |

La provision pour moins-value concerne principalement les avantages fiscaux découlant de pertes reportées prospectivement dont la matérialisation n'est pas probable en raison des antécédents en matière de report de pertes, de l'incertitude quant à la réalisation de bénéfices futurs imposables suffisants et des échéances prescrites par les lois fiscales donnant lieu aux avantages fiscaux éventuels. En 2005, la provision pour moins-value a été réduite de 22,3 millions de dollars (5,7 millions de dollars en 2004) lorsqu'il est apparu plus probable qu'improbable que des économies d'impôt seront réalisées.

NOTE 16. GAINS REPORTÉS ET AUTRES PASSIFS À LONG TERME

| <i>(montants en millions)</i> | 2005 | 2004 |
|--|-----------------|----------|
| Gains reportés sur les opérations de cession-bail ⁽ⁱ⁾ | 90,7 \$ | 90,5 \$ |
| Produits constatés d'avance et gains reportés | 21,1 | 33,9 |
| Partie à long terme de l'obligation découlant des avantages sociaux ^(note 21) | 24,9 | 26,3 |
| Partage des coûts avec le gouvernement ^(note 19) | 7,6 | 7,2 |
| Part des actionnaires sans contrôle ⁽ⁱⁱ⁾ | 16,9 | 1,6 |
| Autres | 18,6 | 11,5 |
| | 179,8 \$ | 171,0 \$ |

(i) L'amortissement qui se rapporte à ces éléments se chiffre à 3,5 millions de dollars pour l'exercice (3,2 millions de dollars en 2004 et 2,1 millions de dollars en 2003).

(ii) Au cours de l'exercice 2005, CAE a acquis une participation de 80% dans le centre de formation Servicios de Instruccion de Vuelo, S.L., en Espagne.

NOTE 17. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie liés au fonds de roulement hors trésorerie se présentent comme suit:

| <i>(montants en millions)</i> | 2005 | 2004 | 2003 |
|---|----------------|------------|-----------|
| Comptes débiteurs | 53,9 \$ | (16,1) \$ | 28,7 \$ |
| Stocks | 18,7 | (21,6) | 0,6 |
| Charges payées d'avance | 0,5 | (6,3) | (6,3) |
| Impôts sur les bénéfices à recouvrer | 28,5 | (8,8) | (23,7) |
| Comptes créditeurs et charges à payer | (42,3) | (49,7) | 17,9 |
| Acomptes sur contrats | 26,3 | 2,3 | (81,9) |
| Diminution (augmentation) du fonds de roulement hors trésorerie | 85,6 \$ | (100,2) \$ | (64,7) \$ |
| Intérêts payés | 38,2 \$ | 41,1 \$ | 38,1 \$ |
| Impôts sur les bénéfices payés | – \$ | 8,2 \$ | 3,4 \$ |

Le bénéfice tiré des activités poursuivies tient compte d'un gain de change net de 5,2 millions de dollars pour 2005, soit 0,02 \$ par action (gain de change net de 10,2 millions de dollars pour 2004, soit 0,04 \$ par action; gain de change net de 7,6 millions de dollars pour 2003, soit 0,03 \$ par action).

NOTE 18. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est partie à un certain nombre de poursuites et de réclamations et est exposée à certaines éventualités. Des provisions sont constituées lorsqu'il est probable que de telles situations donneront lieu à des passifs et que ceux-ci peuvent être déterminés au prix d'un effort raisonnable. Bien qu'il soit possible que la Société ait à régler des montants à l'égard desquels aucune provision n'a été établie, elle n'a aucune raison de croire que l'issue finale de ces questions aura une incidence importante sur sa situation financière.

NOTE 19. PARTAGE DES COÛTS AVEC LE GOUVERNEMENT

La Société a conclu des ententes avec le gouvernement du Canada en vertu desquelles ce dernier partage les coûts de certains programmes de recherche et de développement de systèmes visuels, et de technologie perfectionnée de simulation de vol servant à des applications civiles et de simulation en réseau servant à des applications militaires. Ces coûts sont fondés sur les charges engagées par la Société. Le financement de 31,2 millions de dollars lié aux programmes de recherche et de développement de systèmes visuels a pris fin en 2001. Il n'y a eu aucun paiement de redevances sur ce programme de systèmes visuels en 2005 (0,4 million de dollars pour l'exercice 2004). Le financement de 41,4 millions de dollars pour la technologie perfectionnée de simulation de vol servant à des applications civiles a pris fin en 2004. Les paiements de redevances sur ce programme sont évalués à 3,5 millions de dollars pour l'exercice 2005 (3,2 millions de dollars en 2004). Au cours de l'exercice 2003, un financement de 39,0 millions de dollars a été approuvé relativement au projet de simulation en réseau destiné à des applications militaires. Les paiements de redevances sur ce programme sont évalués à 2,4 millions de dollars pour l'exercice 2005 (néant en 2004). Pour l'exercice 2005, la Société a obtenu un financement de 10,8 millions de dollars (8,5 millions de dollars en 2004; 12,3 millions de dollars en 2003). Au cours de l'exercice 2005, la Société a constitué une provision de 12,9 millions de dollars pour remboursements futurs relativement au programme de simulation de vol servant à des applications civiles et au programme de simulation en réseau servant à des applications militaires. Ces programmes sont remboursables jusqu'en mars 2013 par voie de redevances calculées en fonction des ventes à venir. Dans le cadre du programme de systèmes visuels, le montant maximal des redevances à payer est de 41,4 millions de dollars. Le paiement maximal à l'égard des programmes de simulation civil et militaire, établi en fonction des ventes à venir, est de 66,0 millions de dollars et 53,6 millions de dollars, respectivement.

NOTE 20. ENGAGEMENTS EN VERTU DES CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION

Ce qui suit indique les loyers minimums futurs exigibles aux termes des contrats de location-exploitation.

| <i>(montants en millions)</i> | CIVIL | MILITAIRE | TOTAL |
|-----------------------------------|----------|-----------|----------|
| Exercices se terminant le 31 mars | | | |
| 2006 | 46,1 \$ | 34,7 \$ | 80,8 \$ |
| 2007 | 58,5 | 26,3 | 84,8 |
| 2008 | 48,4 | 24,3 | 72,7 |
| 2009 | 36,0 | 23,4 | 59,4 |
| 2010 | 33,6 | 21,8 | 55,4 |
| Par la suite | 284,9 | 76,6 | 361,5 |
| | 507,5 \$ | 207,1 \$ | 714,6 \$ |

NOTE 21.**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

La Société offre deux régimes de retraite enregistrés à prestations déterminées au Canada (un aux salariés et l'autre aux dirigeants désignés) dans le cadre desquels les prestations versées sont établies en fonction du nombre d'années de service du participant et de son salaire moyen en fin de carrière. En outre, la Société a mis sur pied un programme complémentaire offrant des prestations déterminées aux dirigeants désignés. Ce programme complémentaire est à l'unique initiative de la Société, et celle-ci n'est pas tenue d'en assurer la capitalisation. Toutefois, la Société a l'obligation de verser les prestations lorsque celles-ci deviennent exigibles. Lorsqu'un dirigeant désigné prend sa retraite, la Société est tenue de garantir l'obligation rattachée à ce dirigeant. Au 31 mars 2005, la Société avait émis des lettres de crédit totalisant 19,2 millions de dollars pour garantir les obligations découlant du régime complémentaire.

Les cotisations tiennent compte d'hypothèses actuarielles sur le rendement futur des placements, les projections salariales et les prestations pour services futurs. L'actif des régimes se compose essentiellement d'actions canadiennes et étrangères ainsi que d'obligations de gouvernements et de sociétés.

Le 3 février 2005, la Société a vendu la division Contrôles navals, ce qui a entraîné une perte de compression de 0,2 million de dollars qui a été portée aux activités abandonnées.

Le 1^{er} janvier 2005, la Société a approuvé des améliorations aux régimes de retraite; celles-ci ont entraîné une augmentation de 0,9 million de dollars des obligations découlant des régimes de retraite.

Les variations des obligations découlant des régimes de retraite et de la juste valeur de l'actif des régimes, et la situation de capitalisation des régimes de retraite étaient les suivantes:

| <i>(montants en millions)</i> | 2005 | 2004 |
|--|-----------------|-------------|
| Variations des obligations découlant des régimes de retraite | | |
| Obligations découlant des régimes de retraite au début de l'exercice | 139,5 \$ | 133,5 \$ |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 3,6 | 3,4 |
| Intérêts débiteurs | 9,0 | 8,6 |
| Compression des activités abandonnées | (4,2) | (1,5) |
| Cotisations salariales | 2,6 | 2,7 |
| Modifications aux régimes | 0,9 | 1,2 |
| Prestations versées | (8,1) | (8,4) |
| Perte actuarielle | 15,4 | - |
| Obligations découlant des régimes de retraite à la fin de l'exercice | 158,7 | 139,5 |
| Variations de la juste valeur de l'actif des régimes | | |
| Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice | 118,9 \$ | 105,6 \$ |
| Rendement réel de l'actif des régimes | 12,6 | 14,4 |
| Prestations versées | (8,1) | (8,4) |
| Règlement d'activités abandonnées | (4,2) | (1,3) |
| Décassements | (0,3) | (0,3) |
| Cotisations salariales | 2,6 | 2,7 |
| Cotisations patronales | 6,7 | 6,2 |
| Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice | 128,2 | 118,9 |
| Situation de capitalisation – déficit | (30,5) | (20,6) |
| Perte actuarielle non constatée | 42,4 | 34,4 |
| Coût des services passés non amortis | 6,1 | 5,8 |
| Montant constaté à titre d'actif à la fin de l'exercice | 18,0 \$ | 19,6 \$ |

Au 31 mars 2004 et au 31 mars 2005, les obligations découlant des régimes de retraite étaient supérieures à l'actif des régimes.

La répartition moyenne pondérée de l'actif des régimes de retraite de CAE, par catégorie, est la suivante :

| CATÉGORIE D'ACTIF | RÉPARTITION DE L'ACTIF DES RÉGIMES À LA DATE D'ÉVALUATION | |
|------------------------|---|------------------|
| | 31 DÉCEMBRE 2004 | 31 DÉCEMBRE 2003 |
| Titre de participation | 63 % | 64 % |
| Titres à revenu fixe | 37 % | 36 % |
| Total | 100 % | 100 % |

Le pourcentage cible des titres de participation est de 63 %, ces titres étant des valeurs canadiennes, américaines et internationales. Le pourcentage cible des titres à revenu fixe est de 37 %, et ces titres doivent être assortis d'une cote de crédit BBB ou supérieure. Chaque catégorie d'actif est autorisée à fluctuer légèrement et est régulièrement rééquilibrée en fonction de la composition cible du portefeuille. Les gestionnaires de portefeuille ont la responsabilité d'investir ces actifs de manière à obtenir un rendement conforme aux indices boursiers sous-jacents.

La charge de retraite nette des régimes de retraite enregistrés pour les exercices terminés le 31 mars comprend les éléments suivants :

| (montants en millions) | 2005 | 2004 | 2003 |
|--|--------|--------|--------|
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 3,6 \$ | 3,4 \$ | 3,8 \$ |
| Charges des régimes | 0,3 | 0,3 | 0,3 |
| Intérêts débiteurs sur les obligations découlant des régimes de retraite | 9,0 | 8,5 | 7,6 |
| Rendement réel de l'actif des régimes | (12,6) | (14,4) | 7,3 |
| Perte actuarielle nette sur les obligations au titre des prestations constituées | 15,4 | – | 7,3 |
| Coûts des services passés découlant des modifications apportées au régimes durant la période | 0,9 | 1,2 | 2,8 |
| Charge de retraite avant les ajustements visant à constater la nature à long terme des régimes | 16,6 | (1,0) | 29,1 |
| Ajustements visant à constater la nature à long terme des régimes: | | | |
| Écart entre le rendement prévu et le rendement réel de l'actif des régimes | 4,8 | 7,7 | (14,5) |
| Écart entre la perte actuarielle constatée pour l'exercice et la perte actuarielle réelle sur les obligations au titre des prestations pour l'exercice | (14,0) | 2,2 | (6,5) |
| Écart entre l'amortissement du coût des services passés pour l'exercice et les modifications réelles au titre des régimes pour l'exercice | (0,4) | (0,8) | (2,6) |
| Total de l'ajustement | (9,6) | 9,1 | (23,6) |
| Charge de retraite nette | 7,0 | 8,1 | 5,5 |
| Compression /règlement des activités abandonnées | 1,3 | 0,8 | – |
| Charge de retraite nette, incluant la compression/le règlement des activités abandonnées | 8,3 \$ | 8,9 \$ | 5,5 \$ |

Selon les PCGR des États-Unis, les éléments suivants, qui sont des combinaisons d'éléments présentés ci-dessus, doivent être indiqués :

| (montants en millions) | 2005 | 2004 | 2003 |
|---|---------|---------|---------|
| Rendement prévu de l'actif des régimes | (7,8)\$ | (6,7)\$ | (7,2)\$ |
| Amortissement de la perte actuarielle nette | 1,4 | 2,2 | 0,8 |
| Amortissement du coût des services passés | 0,5 | 0,4 | 0,2 |

En ce qui concerne le programme complémentaire, la charge de retraite nette pour 2005 s'établit à 1,4 million de dollars (1,7 million de dollars en 2004; 1,7 million de dollars en 2003), ventilée de la façon suivante: coût des services rendus au cours de l'exercice de 0,8 million de dollars (0,8 million de dollars en 2004; 0,8 million de dollars en 2003); intérêts débiteurs sur les obligations de 1,0 million de dollars (0,9 million de dollars en 2004; 0,9 million de dollars en 2003); perte actuarielle de 1,0 million de dollars (0,1 million de dollars en 2004; 1,7 million de dollars en 2003); ajustement à la perte actuarielle de (1,0) million de dollars ((0,1) million de dollars en 2004 et (1,7) million de dollars en 2003); règlement et autres pertes de (0,4) million de dollars (néant en 2004 et en 2003).

Au 31 mars 2005, les obligations découlant du programme complémentaire totalisaient 16,1 millions de dollars (14,6 millions de dollars en 2004; 13,7 millions de dollars en 2003). Pour l'exercice clos en mars 2005, le coût des services rendus au cours de l'exercice a été de 0,8 million de dollars, les intérêts débiteurs sur les obligations découlant du programme, de 0,9 million de dollars, les prestations versées, de 0,8 million de dollars, la perte actuarielle, de 1,0 million de dollars, les prestations de cessation d'emploi spéciales/contractuelles, de 0,2 million de dollars, et le règlement d'activités

NOTE 21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

abandonnées, de 0,6 million de dollars. Au cours de l'exercice clos en mars 2004, le coût des services rendus au cours de l'exercice s'était monté à 0,8 million de dollars, les intérêts débiteurs sur les obligations découlant du programme, à 0,9 million de dollars, les prestations versées, à 0,9 million de dollars, et la perte actuarielle, à 0,1 million de dollars. Au 31 mars 2005, l'obligation totale de la Société, comprise dans le passif à long terme, se chiffrait à 16,0 millions de dollars (15,4 millions de dollars en 2004). L'écart entre cette obligation constatée par la Société et l'obligation découlant du programme représente les (pertes) gains actuariels non amortis de (0,1) million de dollars (0,8 million de dollars en 2004).

Cotisations et prestations prévues :

Au cours de l'exercice terminé en mars 2005, CAE a cotisé 6,7 millions de dollars (6,2 millions de dollars en 2004) à ses régimes de retraite enregistrés et un montant additionnel de 0,8 million de dollars (0,9 million de dollars en 2004) au programme complémentaire.

Au cours du prochain exercice, la Société prévoit cotiser 7,4 millions de dollars à ses régimes de retraite enregistrés et un montant additionnel de 0,8 million de dollars au programme complémentaire.

La Société prévoit verser les prestations suivantes au cours des prochains exercices :

| <i>(montants en millions)</i> | RÉGIMES ENREGISTRÉS | PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE |
|-------------------------------|------------------------|-----------------------------|
| Année | | |
| 2006 | 8,3 \$ | 0,9 \$ |
| 2007 | 8,9 | 0,9 |
| 2008 | 9,5 | 0,9 |
| 2009 | 10,3 | 0,9 |
| 2010 | 11,1 | 1,0 |
| 2011-2015 | 70,0 | 6,5 |

Les principales hypothèses (moyenne pondérée) sont les suivantes :

| | 2005 | 2004 |
|--|--------------|--------|
| Obligations découlant des régimes au 31 mars : | | |
| Taux d'actualisation | 6,0 % | 6,5 % |
| Taux de croissance des salaires ⁽ⁱ⁾ | 4,5 % | 4,25 % |
| Charge de retraite nette : | | |
| Rendement prévu de l'actif des régimes | 6,5 % | 6,5 % |
| Taux d'actualisation | 6,5 % | 6,5 % |
| Taux de croissance des salaires ⁽ⁱ⁾ | 4,5 % | 4,25 % |

(i) Pour les régimes destinés aux dirigeants, le taux de croissance des salaires est de 3,25 %.

Pour le calcul du rendement prévu de l'actif des régimes, les rendements historiques et les rendements futurs prévus ont été pris en compte séparément pour chaque catégorie d'actif, en fonction de la répartition de l'actif.

Aux fins comptables, la Société calcule ses obligations au titre des prestations et la juste valeur de l'actif des régimes en date du 31 décembre de chaque année. La dernière évaluation actuarielle des régimes de retraite pour l'établissement de la situation de capitalisation remonte au 28 mars 2002 dans le cas du régime enregistré destiné aux salariés et au 31 décembre 2001 dans le cas du régime destiné aux dirigeants désignés. La prochaine évaluation requise sera en date du 31 décembre 2004 pour les deux régimes.

Le montant total net constaté au titre des régimes enregistrés de retraite et du programme complémentaire est un actif de 2,0 millions de dollars (actif de 4,2 millions de dollars en 2004) et figure dans le bilan consolidé de la Société, sous le poste Autres actifs à un montant de 18,0 millions de dollars (19,6 millions de dollars en 2004) et sous le poste Gains reportés et autres passifs à long terme à un montant de 16,0 millions de dollars (15,4 millions de dollars en 2004).

NOTE 22.**ÉCART DE CONVERSION**

Le solde net du compte de l'écart de conversion reflète les variations suivantes :

| <i>(montants en millions)</i> | 2005 | 2004 |
|--|-----------------|-----------------|
| Solde au début de l'exercice | (12,1)\$ | 28,5 \$ |
| Effet des variations des taux de change au cours de l'exercice : | | |
| Sur les placements nets dans les filiales autonomes (net des impôts) | (59,4) | (62,2) |
| Sur certaines dettes à long terme libellées en devises et désignées à titre de couverture des placements nets dans les filiales étrangères autonomes | 12,2 | 21,6 |
| Portion comprise dans les résultats à la suite de réductions dans les investissements nets des filiales étrangères autonomes | (7,0) | - |
| Solde à la fin de l'exercice | (66,3)\$ | (12,1)\$ |

NOTE 23.**CRÉDITS D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT**

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2005, un crédit d'impôt à l'investissement de 11,4 millions de dollars, après impôts sur les bénéfices de 4,7 millions de dollars, a été imputé aux résultats, et un montant de 0,4 million de dollars a été inscrit en diminution des frais de développement reportés à titre de charge. Ces sommes se rapportent aux résultats d'examen des autorités fiscales pour les exercices 2000 à 2002, et à la réévaluation par la direction des passifs d'impôts éventuels, établis en fonction des hypothèses les plus probables pour les cinq prochains exercices. Les crédits d'impôt à l'investissement bruts, répartis selon les secteurs et les activités abandonnées, ont été imputés comme suit : 9,8 millions de dollars pour les applications civiles, 4,4 millions de dollars pour les applications militaires et 1,9 million de dollars pour les activités abandonnées.

Le tableau suivant montre les résultats des activités avant intérêts et impôts sur les bénéfices, selon les secteurs et les activités abandonnées, compte tenu et non tenu de la diminution des provisions pour crédits d'impôt à l'investissement (CII) découlant des récents examens fiscaux :

| <i>(montants en millions)</i> | INCLUANT LA DIMINUTION DES PROVISIONS DE CII | EXCLUANT LA DIMINUTION DES PROVISIONS DE CII |
|-------------------------------|--|--|
| Applications civiles | 47,6 \$ | 37,8 \$ |
| Applications militaires | 47,2 | 42,8 |
| Activités abandonnées | 135,0 | 133,1 |
| | 229,8 \$ | 213,7 \$ |

NOTE 24.**CHARGES DE RESTRUCTURATION**

Dans les exercices 2004 et 2005, la Société a procédé à trois mesures visant à rétablir sa rentabilité, son flux de trésorerie et le rendement de son capital investi.

Les deux premières initiatives ont été annoncées à la fin du quatrième trimestre de l'exercice 2004 et réalisées dans les deux premiers trimestres de l'exercice 2005.

La première initiative a entraîné une charge de restructuration de 8,2 millions de dollars, qui a été inscrite dans les résultats du quatrième trimestre de 2004. Un montant de 0,7 million de dollars lié à la vente du secteur Contrôles navals a été imputé aux activités abandonnées. La charge était constituée d'indemnités de départ et autres frais de cessation d'emploi découlant principalement de la suppression de quelque 250 emplois à l'établissement de Montréal à la suite de l'attribution d'un important contrat de simulateur à un concurrent. La somme a été versée dans les deux premiers trimestres de l'exercice 2005.

La deuxième initiative visait à intégrer un certain nombre de fonctions dans des centres de formation européens. Une charge de restructuration de 1,8 million de dollars, principalement constituée des indemnités de départ et autres frais, a été inscrite dans les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2004. Au cours de l'exercice 2005, un montant de 1,2 million de dollars a été versé, laissant une provision de 0,6 million de dollars dont le paiement est prévu d'ici la fin du premier trimestre de l'exercice 2006.

Au cours du quatrième trimestre de 2005, à la suite d'un examen approfondi du rendement actuel et de l'orientation stratégique de ses activités, la Société a annoncé un vaste plan de restructuration en vue d'éliminer le dédoublement entre les secteurs civil et militaire et d'adopter une structure de coûts plus concurrentielle. Le plan, qui comprend la suppression d'environ 450 emplois et la fermeture d'établissements redondants, a d'importantes répercussions sur les activités de la Société non seulement à Montréal, mais aussi ailleurs dans le monde, notamment dans des centres de formation européens et américains.

NOTE 24. CHARGES DE RESTRUCTURATION (SUITE)

Le montant total que la Société devrait engager à la suite de cette mesure est de l'ordre de 55 à 65 millions de dollars. Une charge de restructuration de 24,5 millions de dollars, principalement constituée d'indemnités de départ et d'autres frais connexes, a été inscrite dans les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2005, et présenté distinctement à l'état des résultats. Au cours du trimestre, un montant de 13,9 millions de dollars a été payé, et le paiement du solde de 10,6 millions de dollars, en date du 31 mars 2005, est prévu pour l'exercice 2006.

SOMMAIRE DE LA CHARGE DE RESTRUCTURATION

| <i>(montants en millions)</i> | FRAIS DE CESSATION D'EMPLOI | AUTRES FRAIS | TOTAL |
|--|-----------------------------------|--------------|---------|
| Coûts passés en charges | 8,7 \$ | 0,6 \$ | 9,3 \$ |
| Paievements versés | (8,2) | (0,5) | (8,7) |
| Solde de la provision au 31 mars 2004 | 0,5 | 0,1 | 0,6 |
| Coûts passés en charges | 20,8 | 3,7 | 24,5 |
| Paievements versés | (12,1) | (1,8) | (13,9) |
| Solde de la provision, au 31 mars 2005 | 9,2 \$ | 2,0 \$ | 11,2 \$ |

NOTE 25.

ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

La Société a conclu avec des structures d'accueil des arrangements de cession-bail portant sur des simulateurs servant dans les centres de formation de la Société pour l'aviation militaire et civile. Les contrats de location viendront à échéance à différentes périodes jusqu'en 2023, à l'exception d'un contrat qui prendra fin en 2037. En règle générale, la Société dispose de l'option d'acquérir l'équipement à un moment précis au cours de la durée du contrat, à un prix donné. Certains contrats comprennent des options de renouvellement à l'échéance. Dans certains cas, la Société a fourni des garanties pour la valeur résiduelle de l'équipement à la date d'expiration des contrats ou à la date d'exercice de l'option d'achat. Ces structures d'accueil sont financées par un emprunt à long terme garanti et par des tiers investisseurs qui, dans certains cas, ont droit à des incitatifs fiscaux. L'équipement est donné en garantie de la dette à long terme de la structure d'accueil.

Les droits variables de la Société à l'égard de ces structures d'accueil ne sont que des garanties sur la valeur résiduelle et des options d'achat à prix fixe, exception faite d'un cas où il s'agit de capitaux propres et de prêt subordonné. Dans un cas, la Société fournit également des services administratifs à la structure d'accueil, moyennant des honoraires équivalents à la pratique du marché.

Certaines structures d'accueil sont des entités à détenteurs de droits variables (EDDV). La Société est le principal bénéficiaire de seulement l'une d'elles, dont l'actif et le passif totalisaient 44,1 millions de dollars et 38,9 millions de dollars respectivement au 31 mars 2005. Par conséquent, la consolidation de cette entité a pris effet le 1^{er} janvier 2005 et l'application rétroactive, sans retraitement, de la NOC-15 a donné lieu à une augmentation de 3,3 millions de dollars des bénéfices non répartis au 31 mars 2005. Pour les autres EDDV, la Société n'est pas le principal bénéficiaire et la consolidation n'est pas appropriée selon la NOC-15. Au 31 mars 2005, le risque potentiel maximal auquel la Société s'expose par rapport à ces structures d'accueil non consolidées correspondait à 49,4 millions de dollars. L'actif des structures d'accueil non consolidées totalisait 183,8 millions de dollars au 31 mars 2005.

Les passifs constatés par suite de la consolidation de l'EDDV ne représentent pas de droits additionnels sur les actifs de la Société, ils représentent des droits sur des actifs précis de l'EDDV consolidée. Réciproquement, les actifs constatés à la suite de la consolidation de l'EDDV ne représentent pas des actifs additionnels pouvant s'appliquer à des réclamations au titre des actifs de la Société. Par ailleurs, la consolidation de l'EDDV n'a entraîné aucune modification aux questions fiscales et juridiques sous-jacentes, ni au risque de crédit de la Société.

NOTE 26.

SECTEURS D'EXPLOITATION ET SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Les principaux secteurs d'exploitation de la Société sont :

- (i) Simulation et formation aéronautiques civiles (« Civil ») – Important fournisseur mondial de simulateurs de vol et de systèmes visuels ainsi que de services de formation pour l'aviation commerciale et d'affaires.
- (ii) Simulation militaire et formation (« Militaire ») – Important fournisseur de simulateurs, de systèmes visuels et de systèmes de formation pour les armées de l'air et de terre.

Chaque secteur d'exploitation est dirigé par un cadre supérieur, offre des produits différents et fait appel à des technologies et à des stratégies de marketing qui lui sont propres. La Société évalue les résultats de chaque secteur en fonction du bénéfice avant les intérêts, les impôts sur les bénéfices et les activités abandonnées, et détermine les ressources à lui attribuer selon les capitaux utilisés. Les capitaux utilisés comprennent les comptes débiteurs, les stocks, les charges payées d'avance, les immobilisations corporelles, l'écart d'acquisition, les actifs incorporels et les autres actifs, déduction faite des comptes créditeurs et charges à payer, des acomptes sur contrats, des gains reportés et autres passifs à long terme.

L'information financière sur les secteurs d'exploitation de la Société figure ci-dessous.

SECTEURS D'EXPLOITATION

| (montants en millions) | 2005 | 2004 | 2003 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Capitaux utilisés | | | |
| Civil | 621,5 \$ | 1 030,1 \$ | 1 143,2 \$ |
| Militaire | 193,5 | 303,6 | 251,9 |
| Autres | 15,3 | (21,5) | (35,9) |
| Total des capitaux utilisés | 830,3 \$ | 1 312,2 \$ | 1 359,2 \$ |
| Espèces et quasi-espèces | 57,1 | 54,7 | 13,5 |
| Encaisse affectée | 0,9 | 7,0 | 14,4 |
| Placements à court terme | – | – | 2,5 |
| Impôts sur les bénéfices à recouvrer | 58,5 | 52,0 | 25,7 |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 312,8 | 322,0 | 376,5 |
| Acomptes sur contrats | 93,5 | 69,3 | 68,5 |
| Impôts sur les bénéfices futurs – à court terme | 2,5 | 1,8 | (1,3) |
| Impôts sur les bénéfices futurs – à long terme | 101,0 | 89,0 | 85,7 |
| Gains reportés et autres passifs à long terme | 179,8 | 171,0 | 139,6 |
| Actifs destinés à la vente | 63,3 | 229,7 | 272,2 |
| Total de l'actif | 1 699,7 \$ | 2 308,7 \$ | 2 356,5 \$ |
| Total de l'actif par secteur | | | |
| Civil | 929,7 \$ | 1 315,6 \$ | 1 460,6 \$ |
| Militaire | 418,5 | 509,6 | 449,1 |
| Actifs destinés à la vente | 63,3 | 229,7 | 272,2 |
| Autres | 288,2 | 253,8 | 174,6 |
| | 1 699,7 \$ | 2 308,7 \$ | 2 356,5 \$ |
| Produits sectoriels | | | |
| Civil | 523,0 \$ | 465,0 \$ | 518,1 \$ |
| Militaire | 467,6 | 477,5 | 463,7 |
| | 990,6 \$ | 942,5 \$ | 981,8 |
| Produits intersectoriels | | | |
| Civil | 2,8 \$ | 3,2 \$ | 0,9 \$ |
| Militaire | 1,6 | 0,9 | 4,1 |
| | 4,4 \$ | 4,1 \$ | 5,0 \$ |
| Produits externes | | | |
| Civil | 520,2 \$ | 461,8 \$ | 517,2 \$ |
| Militaire | 466,0 | 476,6 | 459,6 |
| | 986,2 \$ | 938,4 \$ | 976,8 \$ |
| Amortissement des immobilisations corporelles | | | |
| Civil | 41,8 \$ | 37,7 \$ | 37,2 \$ |
| Militaire | 12,1 | 12,7 | 11,0 |
| Autres | 1,2 | 0,9 | 0,3 |
| | 55,1 \$ | 51,3 \$ | 48,5 \$ |
| Amortissement des actifs incorporels | | | |
| Civil | 6,3 \$ | 6,8 \$ | 7,5 \$ |
| Militaire | 0,1 | 0,1 | 0,2 |
| | 6,4 \$ | 6,9 \$ | 7,7 \$ |
| Amortissement des autres actifs | | | |
| Civil | 14,4 \$ | 10,1 \$ | 5,3 \$ |
| Militaire | 4,5 | 1,4 | 1,6 |
| Autres | 1,6 | 1,7 | 2,0 |
| | 20,5 \$ | 13,2 \$ | 8,9 \$ |

NOTE 26. SECTEURS D'EXPLOITATION ET SECTEURS GÉOGRAPHIQUES (SUITE)

SECTEURS D'EXPLOITATION

| <i>(montants en millions)</i> | 2005 | 2004 | 2003 |
|---|------------------|-----------------|-----------------|
| Dépenses en immobilisations corporelles | | | |
| Civil | 111,5 \$ | 81,7 \$ | 212,1 \$ |
| Militaire | 6,5 | 5,1 | 12,1 |
| | 118,0 \$ | 86,8 \$ | 224,2 \$ |
| Augmentation et ajustement de l'écart d'acquisition | | | |
| Civil | 1,1 \$ | (12,5)\$ | (4,8)\$ |
| Militaire | (4,5) | (7,4) | (7,1) |
| Perte de valeur | (205,2) | – | – |
| | (208,6)\$ | (19,9)\$ | (11,9)\$ |
| Augmentation et ajustement des actifs incorporels | | | |
| Civil | 3,8 \$ | (5,9)\$ | 6,2 \$ |
| Militaire | 0,7 | (0,2) | (0,2) |
| Perte de valeur | (107,1) | – | – |
| | (102,6)\$ | (6,1)\$ | 6,0 \$ |

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

| <i>(montants en millions)</i> | 2005 | 2004 | 2003 |
|---|-----------------|-------------------|-------------------|
| Produits tirés de clients externes par pays | | | |
| Canada | 81,4 \$ | 109,8 \$ | 75,3 \$ |
| États-Unis | 413,5 | 302,2 | 292,0 |
| Royaume-Uni | 85,3 | 86,5 | 109,6 |
| Allemagne | 110,2 | 129,8 | 113,7 |
| Autres pays européens | 137,9 | 153,2 | 128,0 |
| Autres pays | 157,9 | 156,9 | 258,2 |
| | 986,2 \$ | 938,4 \$ | 976,8 \$ |
| Immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et actifs incorporels | | | |
| Canada | 195,7 \$ | 224,1 \$ | 226,6 \$ |
| États-Unis | 277,4 | 430,6 | 563,1 |
| Europe | 405,1 | 500,9 | 466,4 |
| Autres pays | 26,3 | 54,3 | 83,1 |
| | 904,5 \$ | 1 209,9 \$ | 1 339,2 \$ |

NOTE 27.**DIFFÉRENCES ENTRE LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DU CANADA ET LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DES ÉTATS-UNIS**

Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR du Canada »), lesquels diffèrent à certains égards de ceux que la Société aurait suivis si elle avait établi ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (« PCGR des États-Unis »).

Les informations supplémentaires exigées en vertu des PCGR des États-Unis sont fournies dans les états financiers et les notes y afférentes ci-joints.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement du bénéfice net établi selon les PCGR du Canada et du bénéfice net établi selon les PCGR des États-Unis.

| <i>Exercices terminés les 31 mars (montants en millions, sauf les montants par action)</i> | NOTE | 2005 | 2004 | 2003 |
|--|---------|------------|---------|----------|
| (Perte) bénéfice net(te), selon les PCGR du Canada | | (199,9) \$ | 64,0 \$ | 117,2 \$ |
| Activités abandonnées selon les PCGR du Canada | | 104,8 | 16,6 | 3,3 |
| (Perte) bénéfice des activités poursuivies de l'exercice, selon les PCGR du Canada | | (304,7) \$ | 47,4 \$ | 113,9 \$ |
| Frais de développement reportés, après économie d'impôts de 2,2 \$ (économie de 1,2 \$ en 2004; économie de 2,7 \$ en 2003) | A | 9,5 | (2,5) | (5,8) |
| Frais de démarrage reportés, après charge d'impôts de 3,6 \$ (0,4 \$ en 2004; économie de 1,2 \$ en 2003) | B | 8,1 | (0,1) | (2,6) |
| Instruments dérivés, après économie d'impôts de 0,8 \$ (4,0 \$ en 2004; 7,2 \$ en 2003) | C | (4,0) | (8,5) | (15,5) |
| Entités à détenteurs de droits variables, après charge d'impôts de 0,5 \$ (2,5 \$ en 2004; 0,9 \$ en 2003) | G | 0,6 | 5,3 | 2,0 |
| Gain de change à l'acquisition d'une filiale en 2002, après économie d'impôts de 3,7 millions de dollars | E | (7,9) | – | – |
| (Perte) bénéfice des activités poursuivies avant incidence cumulative des modifications comptables, selon les PCGR des États-Unis | | (298,4) \$ | 41,6 \$ | 92,0 \$ |
| Activités abandonnées selon les PCGR des États-Unis | A,B,C,H | 98,9 | 15,9 | 3,9 |
| (Perte) bénéfice net(te) avant incidence cumulative des modifications comptables, selon les PCGR des États-Unis | | (199,5) \$ | 57,5 \$ | 95,9 \$ |
| Incidence cumulative des modifications comptables sur les états financiers d'exercices antérieurs | D,G | (0,6) | – | – |
| (Perte) bénéfice net(te) de l'exercice, selon les PCGR des États-Unis | | (200,1) \$ | 57,5 \$ | 95,9 \$ |
| Résultat de base et résultat dilué par action des activités poursuivies, selon les PCGR des États-Unis | | (1,21) \$ | 0,18 \$ | 0,42 \$ |
| Résultat de base et résultat dilué par action des activités abandonnées, selon les PCGR des États-Unis | | 0,40 \$ | 0,07 \$ | 0,02 \$ |
| Résultat net de base et résultat net dilué par action avant incidence cumulative des modifications comptables, selon les PCGR des États-Unis | | (0,81) \$ | 0,25 \$ | 0,44 \$ |
| Résultat net de base et résultat net dilué par action, selon les PCGR des États-Unis | | (0,81) \$ | 0,25 \$ | 0,44 \$ |
| Dividendes par action ordinaire | | 0,10 \$ | 0,12 \$ | 0,12 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation | | 247,1 | 233,2 | 219,4 |

| <i>(montants en millions)</i> | | 2005 | 2004 | 2003 |
|---|---|------------|---------|----------|
| Résultat étendu | | | | |
| (Perte) bénéfice net(te), selon les PCGR des États-Unis | | (200,1) \$ | 57,5 \$ | 95,9 \$ |
| Passif minimal au titre des prestations de retraite cumulées, après impôts de 1,7 \$ (4,2 \$ en 2004; 10,8 \$ en 2003) | J | (4,2) | 9,1 | (23,5) |
| Écarts de conversion | | (41,3) | (40,1) | 36,8 |
| Résultat étendu | | (245,6) \$ | 26,5 \$ | 109,2 \$ |

NOTE 27. DIFFÉRENCES ENTRE LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DU CANADA ET LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DES ÉTATS-UNIS (SUITE)

CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU, SELON LES PCGR DES ÉTATS-UNIS

| <i>(montants en millions)</i> | ÉCARTS DE CONVERSION | VARIATION DU PASSIF MINIMAL AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES | TOTAL |
|---------------------------------|-------------------------|---|----------|
| Solde d'ouverture – 2003 | (15,1)\$ | – \$ | (15,1)\$ |
| Variations de l'exercice – 2003 | 36,8 | (23,5) | 13,3 |
| Solde de fermeture – 2003 | 21,7 | (23,5) | (1,8) |
| Variations de l'exercice – 2004 | (40,1) | 9,1 | (31,0) |
| Solde de fermeture – 2004 | (18,4) | (14,4) | (32,8) |
| Variations de l'exercice – 2004 | (41,3) | (4,2) | (45,5) |
| Solde de fermeture – 2005 | (59,7)\$ | (18,6)\$ | (78,3)\$ |

Le tableau ci-dessous présente l'incidence cumulative de ces ajustements sur les capitaux propres de la Société.

| <i>(montants en millions)</i> | NOTE | 2005 | 2004 |
|--|------|-----------------|----------|
| Capitaux propres, selon les PCGR du Canada | | 651,6 \$ | 918,8 \$ |
| Frais de développement reportés, après charge d'impôts de 15,6 \$ (13,4 \$ en 2004) | A | (18,4) | (27,9) |
| Frais de démarrage reportés, après charge d'impôts de 5,2 \$ (8,8 \$ en 2004) | B | (10,8) | (18,9) |
| Instruments dérivés, après charge d'impôts de 10,3 \$ (9,8 \$ en 2004) | C | (22,5) | (21,0) |
| Écarts de conversion | H | – | (6,6) |
| Entités à détenteurs de droits variables, après économie d'impôts de néant (3,0 \$ en 2004) | I | – | 6,0 |
| Gain de change à l'acquisition d'une filiale, après impôts de néant (3,7 \$ en 2004) | E | – | 7,9 |
| Passif minimal au titre des prestations de retraite constituées, après charge d'impôts de 8,3 \$ (6,6 \$ en 2004) | J | (18,6) | (14,4) |
| Capitaux propres, selon les PCGR du États-Unis | | 581,3 \$ | 843,9 \$ |

Le tableau suivant présente les bilans aux 31 mars 2005 et 2004 établis selon les PCGR des États-Unis.

| <i>(montants en millions)</i> | NOTES | PCGR DU CANADA | 31 MARS 2005 PCGR DES ÉTATS-UNIS | PCGR DU CANADA | 31 MARS 2004 PCGR DES ÉTATS-UNIS |
|---|-------------------|-------------------|--|-------------------|--|
| Actif | | | | | |
| Espèces et quasi-espèces | | 57,1 \$ | 57,1 \$ | 54,7 \$ | 54,7 \$ |
| Comptes débiteurs | | 255,7 | 255,7 | 316,5 | 316,5 |
| Instruments dérivés | C | – | 9,1 | | 1,4 |
| Stocks | | 101,0 | 101,0 | 147,7 | 147,7 |
| Charges payées d'avance | | 17,8 | 17,8 | 19,6 | 16,2 |
| Impôts sur les bénéfices à recouvrer | | 58,5 | 58,5 | 52,0 | 52,0 |
| Impôts sur les bénéfices futurs | | 2,5 | 2,5 | 1,8 | 1,8 |
| Actifs à court terme destinés à la vente | | 5,8 | 3,4 | 89,8 | 87,7 |
| | | 498,4 \$ | 505,1 \$ | 682,1 \$ | 678,0 \$ |
| Encaisse affectée | | 0,9 | 0,9 | 7,0 | 7,0 |
| Immobilisations corporelles, montant net | | 792,2 | 792,2 | 780,0 | 858,9 |
| Impôts sur les bénéfices futurs | A,B,C,E,G,J | 101,0 | 140,9 | 89,0 | 120,7 |
| Actifs incorporels | J | 20,2 | 26,3 | 129,2 | 135,0 |
| Écart d'acquisition | | 92,1 | 92,1 | 300,7 | 312,3 |
| Autres actifs | A,B | 137,4 | 90,5 | 180,8 | 114,2 |
| Actifs à long terme destinés à la vente | | 57,5 | 56,9 | 139,9 | 140,0 |
| | | 1 699,7 \$ | 1 704,9 \$ | 2 308,7 \$ | 2 366,1 \$ |
| Passif et capitaux propres | | | | | |
| Passif à court terme | | | | | |
| Comptes créditeurs et charges à payer | | 312,8 \$ | 312,8 \$ | 322,0 \$ | 321,3 \$ |
| Acomptes sur contrats | | 93,5 | 93,5 | 69,3 | 69,3 |
| Instruments dérivés | C | – | 42,3 | – | 31,3 |
| Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an | | 35,3 | 35,3 | 8,8 | 21,1 |
| Impôts sur les bénéfices futurs | | 19,6 | 19,6 | 51,1 | 51,1 |
| Passifs à court terme liés à des actifs à court terme destinés à la vente | J | 7,8 | 8,0 | 54,5 | 55,8 |
| | | 469,0 \$ | 511,5 \$ | 505,7 \$ | 549,9 \$ |
| Dette à long terme | | 307,6 | 307,6 | 575,5 | 669,1 |
| Gains reportés et autres passifs à long terme | J | 179,8 | 212,8 | 171,0 | 165,5 |
| Impôts sur les bénéfices futurs | | 38,3 | 38,3 | 77,5 | 77,5 |
| Passifs à long terme liés à des actifs à long terme destinés à la vente | | 53,4 | 53,4 | 60,2 | 60,2 |
| | | 1 048,1 \$ | 1 123,6 \$ | 1 389,9 \$ | 1 522,2 \$ |
| Capitaux propres | | | | | |
| Capital-actions | F,K | 373,8 \$ | 618,0 \$ | 367,5 \$ | 611,7 \$ |
| Surplus d'apport | | 3,3 | 3,3 | 1,3 | 1,3 |
| Bénéfices non répartis | A,B,C,D,E,F,G,H,K | 340,8 | 38,3 | 562,1 | 263,7 |
| Écarts de conversion | H,I | (66,3) | – | (12,1) | – |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu | H,J | – | (78,3) | – | (32,8) |
| | | 651,6 \$ | 581,3 \$ | 918,8 \$ | 843,9 \$ |
| | | 1 699,7 \$ | 1 704,9 \$ | 2 308,7 \$ | 2 366,1 \$ |

NOTE 27. DIFFÉRENCES ENTRE LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DU CANADA ET LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DES ÉTATS-UNIS (SUITE)

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Selon les règles de présentation de l'information financière prévues par les PCGR des États-Unis, la Société ne présenterait pas de totaux partiels au sein des activités d'exploitation, de financement et d'investissement.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des flux de trésorerie établis selon les PCGR du Canada et des flux de trésorerie établis selon les PCGR des États-Unis.

| <i>Exercices terminés les 31 mars (montants en millions)</i> | NOTE | 2005 | 2004 | 2003 |
|--|------|-------------------|-----------------|-------------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, selon les PCGR du Canada | | 207,6 \$ | 5,7 \$ | 154,9 \$ |
| Frais de développement reportés | A | (9,9) | (12,7) | (13,3) |
| Frais de démarrage reportés | B | (1,7) | (6,6) | (10,3) |
| Entités à détenteurs de droits variables | G | 5,6 | 13,7 | 10,9 |
| Frais de démarrage reportés liés aux activités abandonnées | | (0,4) | (3,8) | 2,7 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, selon les PCGR des États-Unis | | 201,2 \$ | (3,7) \$ | 144,9 \$ |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, selon les PCGR du Canada | | 131,6 \$ | 24,5 \$ | (134,4) \$ |
| Frais de développement reportés | A | 9,9 | 12,7 | 13,3 |
| Frais de démarrage reportés | B | 1,7 | 6,6 | 10,3 |
| Frais de démarrage reportés liés aux activités abandonnées | | 0,4 | 3,8 | (2,7) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, selon les PCGR des États-Unis | | 143,6 \$ | 47,6 \$ | (113,5) \$ |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement, selon les PCGR du Canada | | (337,3) \$ | 17,8 \$ | (94,4) \$ |
| Entités à détenteurs de droits variables | G | (5,6) | (13,7) | (10,9) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement, selon les PCGR des États-Unis | | (342,9) \$ | 4,1 \$ | (105,3) \$ |

ÉLÉMENTS DE RAPPROCHEMENT**A) FRAIS DE DÉVELOPPEMENT REPORTÉS**

Selon les PCGR des États-Unis, les frais de développement sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Selon les PCGR du Canada, certains frais de développement sont capitalisés et amortis sur leur durée de vie utile estimative s'ils satisfont aux critères de report. L'écart entre les PCGR des États-Unis et les PCGR du Canada représente le montant brut des frais de développement capitalisés dans l'exercice, déduction faite de la contrepassation de l'amortissement comptabilisé selon les PCGR du Canada relativement aux montants antérieurement capitalisés.

B) FRAIS DE DÉMARRAGE REPORTÉS

Selon les PCGR des États-Unis, les frais de démarrage sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Selon les PCGR du Canada, ces frais sont reportés et amortis sur 5 ans, selon la durée des avantages générés par de tels frais et le rythme auquel ils sont générés. L'écart entre les PCGR des États-Unis et les PCGR du Canada représente le montant brut des frais de démarrage capitalisés dans l'exercice, déduction faite de la contrepassation de l'amortissement comptabilisé selon les PCGR du Canada relativement aux montants antérieurement capitalisés.

C) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Selon les PCGR du Canada, la Société comptabilise en résultat les gains et les pertes sur les contrats à terme conclus aux fins de couverture au même moment qu'elle constate les opérations couvertes. Les versements d'intérêt relatifs aux swaps sont comptabilisés en résultat net selon la méthode de la comptabilité d'exercice sur la durée de l'opération sous-jacente à titre d'ajustement des intérêts créditeurs ou débiteurs. Selon les PCGR des États-Unis, tous les dérivés (y compris les dérivés incorporés dans des contrats d'achat et de vente) sont inscrits au bilan à la juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés découlant de l'évaluation à la valeur de marché des dérivés sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils se produisent et non pas en même temps que les opérations couvertes, car la Société n'applique pas les dispositions facultatives des SFAS 133, 138 et 149 concernant la comptabilité de couverture.

D) AJUSTEMENTS EN RAISON DE MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Selon les PCGR des États-Unis, l'incidence cumulative de certaines modifications comptables doit être comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel les modifications ont lieu. Selon les PCGR du Canada, cette incidence est reflétée dans les bénéfices non répartis.

E) GAIN DE CHANGE À L'ACQUISITION D'UNE FILIALE

Selon les PCGR du Canada, à l'acquisition de Schreiner, le gain de change sur le contrat à terme ayant servi de couverture du prix d'acquisition libellé en devises a été inscrit en diminution de l'écart d'acquisition au cours de l'exercice 2002. Selon les PCGR des États-Unis, ce gain a été comptabilisé en résultat. Au cours de l'exercice 2005, la direction a effectué un examen exhaustif du rendement actuel et des orientations stratégiques de ses unités fonctionnelles, qui a donné lieu à un examen de la valeur comptable de certains actifs tels que l'écart d'acquisition lié à Schreiner (note 4). Une perte additionnelle de valeur de 7,9 millions de dollars (3,7 millions de dollars après impôts) a été comptabilisée aux résultats selon les PCGR des États-Unis.

F) RÉDUCTION DU CAPITAL DÉCLARÉ

Le 7 juillet 1994, la Société a porté une partie de son déficit en réduction de son capital déclaré, au montant de 249,3 millions de dollars. Selon les PCGR des États-Unis, cette réduction du capital déclaré n'aurait pas été permise.

G) ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

La Société conclut des ententes de cession-bail relatives aux simulateurs utilisés dans son centre de formation avec des entités ad hoc. Avant l'adoption du FASB Interpretation (« FIN ») No. 46, « Consolidation of Variable Interest Entities », la Société consolidait les entités ad hoc dont le capital légal correspondait à moins de 3 % de leur actif. En vertu de ces règles, trois entités ad hoc étaient consolidées.

En janvier 2003, le Financial Accounting Standards Board (FASB) a publié le FIN 46, « Consolidation of Variable Interest Entities ». Ce bulletin d'interprétation apporte des éclaircissements sur la façon d'appliquer l'Accounting Research Bulletin (« ARB ») No. 51, « Consolidated Financial Statements to those entities defined as Variable interest entities », lorsqu'il n'est pas considéré que les détenteurs d'instruments de capitaux propres détiennent une participation financière de contrôle ou lorsque le montant des investissements en instruments de capitaux propres de ceux-ci n'est pas suffisant pour permettre à l'entité de financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel de la part d'autres parties. Ce bulletin d'interprétation exige que les entités à détenteurs de droits variables non consolidées soient consolidées par leurs principaux bénéficiaires s'il n'y a pas, dans les faits, partage des risques par toutes les parties prenantes. Une entité qui détient un intérêt variable important mais qui n'est pas le principal bénéficiaire est soumise à des obligations d'information.

En décembre 2003, le FASB a publié une version modifiée du FIN 46 afin d'apporter certaines corrections techniques et de traiter de certains problèmes de mise en application qui avaient été soulevés. Le FIN 46R fournit un nouveau cadre servant à l'identification des entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») et à la détermination du moment où une société doit inclure les actifs, les passifs, la part des actionnaires sans contrôle et les résultats d'exploitation d'une EDDV dans ses états financiers consolidés. La Société devait remplacer les dispositions du FIN 46 par celles du FIN 46R pour toutes les entités nouvellement créées après le 31 janvier 2003, et ce, à la fin de la première période se terminant après le 15 mars 2005. En tant qu'émetteur privé étranger, la Société appliquera les dispositions du FIN 46R aux entités créées avant le 1^{er} février 2003, à compter du 1^{er} avril 2004. La Société a adopté le FIN 46R le 1^{er} avril 2004.

À l'adoption du FIN 46R, la Société a conclu que deux des trois entités ad hoc qui étaient consolidées selon les anciennes règles ne devaient plus être consolidées. L'incidence de la déconsolidation sur le bénéfice net de CAE a été de 0,6 millions de dollars.

Le 1^{er} janvier 2005, la Société a adopté une norme comptable similaire, la NOC-15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (variable interest entities) », selon les PCGR du Canada (note 1). En raison des différentes dates d'application de ces normes selon les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis, la Société a dû porter un montant de 0,6 million de dollars (0,5 million de dollars, après impôts) en diminution de son bénéfice net établi selon les PCGR des États-Unis de l'exercice 2005.

H) ÉCARTS DE CONVERSION

Selon les PCGR des États-Unis, les écarts de conversion sont présentés à titre de composante du résultat étendu. Selon les PCGR du Canada, la notion de résultat étendu ne s'applique pas encore à la Société, et les écarts de conversion sont présentés à titre de composante des capitaux propres. Au cours de l'exercice 2005, la Société a viré aux résultats un montant de 6,6 millions de dollars par suite de réductions des investissements nets dans des établissements étrangers autonomes. Selon les PCGR des États-Unis, cette réduction des écarts de conversion n'aurait pas été permise.

I) RÉSULTAT ÉTENDU

Les PCGR des États-Unis exigent la présentation du résultat étendu, lequel se compose du bénéfice et des autres éléments du résultat étendu. Ces derniers sont constitués d'éléments faisant varier les capitaux propres, mais qui ne sont pas liés au capital-actions ou au bénéfice net. Dans le cas de la Société, ces éléments comprennent les écarts de conversion et la variation du passif minimal au titre des prestations de retraite cumulées. Selon les PCGR du Canada, la Société ne devra présenter le résultat étendu qu'à compter de l'exercice 2007, lorsqu'elle adoptera le chapitre 1530, « Résultat étendu ».

J) PASSIF MINIMAL AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE CUMULÉES

Selon les PCGR des États-Unis, si l'obligation au titre des prestations cumulées dépasse la valeur de marché des actifs des régimes, un passif minimal au titre des prestations de retraite cumulées est constaté pour l'excédent, dans la mesure où le passif inscrit au bilan est inférieur à ce passif minimal. Toute tranche du passif supplémentaire liée au coût des services passés non constaté est comptabilisée à titre d'actif incorporel, et le reliquat est comptabilisé en résultat étendu. La notion de passif minimal au titre des prestations de retraite cumulées ne fait pas partie des PCGR du Canada.

K) FRAIS D'ÉMISSION D'ACTIONS

Selon les PCGR du Canada, les frais d'émission d'actions peuvent être présentés dans les bénéfices non répartis, déduction faite des impôts. Selon les PCGR des États-Unis, ces frais sont portés en diminution du capital-actions.

NOTE 27. DIFFÉRENCES ENTRE LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DU CANADA ET LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DES ÉTATS-UNIS (SUITE)

MODIFICATIONS COMPTABLES**RÉMUNÉRATIONS À BASE D' ACTIONS**

Avant le 1^{er} avril 2003, CAE avait choisi d'utiliser la méthode de la valeur intrinsèque pour mesurer les rémunérations à base d'actions. Toutefois, en raison de ce choix, la Société était tenue, selon le SFAS 123, de fournir des renseignements pro forma sur le bénéfice net, le résultat de base par action et le résultat dilué par action en utilisant la méthode de la juste valeur pour les attributions de rémunérations par actions consenties avant le 1^{er} avril 2003.

Le tableau ci-dessous présente le bénéfice pro forma, le résultat net pro forma de base par action et le résultat net pro forma dilué par action.

| <i>(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)</i> | 2005 | 2004 | 2003 |
|---|------------|---------|---------|
| Bénéfice net (perte), selon les PCGR des États-Unis | (200,1) \$ | 57,5 \$ | 95,9 \$ |
| Charge de rémunération inscrite | 2,0 | 1,3 | – |
| Bénéfice net (perte) avant l'incidence des rémunérations à base d'actions | (198,1) | 58,8 | 95,9 |
| Incidence des montants pro forma | (6,4) | (6,0) | (5,6) |
| (Perte) bénéfice net(te) pro forma | (204,5) | 52,8 | 90,3 |
| Résultat net pro forma de base et résultat net pro forma dilué par action | (0,83) | 0,23 | 0,41 |

INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Au cours de l'exercice 2004, la Société a adopté le SFAS 149, « Amendment of Statement 133 on Derivative Instruments and Hedging Activities ». Le SFAS 149 modifie et clarifie la façon de comptabiliser et de présenter, en conformité avec le SFAS 133, les instruments dérivés, y compris certains instruments dérivés incorporés dans d'autres contrats, et les activités de couverture. Le SFAS 149 n'a eu aucune incidence sur la situation financière de CAE.

PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

En 2003, le Financial Accounting Standards Board a modifié le SFAS 132, « Employers' Disclosures about Pensions and Other Postretirement Benefits ». La version modifiée du SFAS 132, maintient, tout en les modifiant, les obligations d'information contenues dans la version originale du SFAS 132. Elle exige également que des informations supplémentaires soient fournies sur les actifs, les obligations et les flux de trésorerie des régimes de retraite à prestations déterminées et d'autres régimes d'avantages complémentaires de retraite ainsi que sur le coût net périodique des prestations.

CAE a adopté la version modifiée du SFAS 132 au cours de l'exercice 2004.

FAITS NOUVEAUX EN COMPTABILITÉ**ÉCHANGES D'ACTIFS NON MONÉTAIRES**

En 2004, le Financial Accounting Standards Board a publié le SFAS 153, « Exchanges of Non-Monetary Assets ». Le SFAS 153 modifie l'APB Opinion No. 29, « Accounting for Non-Monetary Transactions », et exige que tous les échanges d'actifs non monétaires soient comptabilisés à la juste valeur, à l'exception des échanges d'actifs non monétaires qui n'ont aucune substance commerciale. La Société évalue encore l'incidence de cette nouvelle norme sur ces états financiers, et elle est tenue de l'appliquer à tous les échanges d'actifs non monétaires survenus au cours des périodes ouvertes après le 1^{er} juillet 2005.

RÉMUNÉRATIONS À BASE D' ACTIONS

En décembre 2004, le FASB a publié le SFAS 123 (version modifiée), qui modifie le SFAS 123, « Accounting for Stock-Based Compensation ». Les principales modifications consistent à imposer aux sociétés de constater les coûts liés à l'attribution d'options sur actions à des salariés en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution. Les obligations de versement de trésorerie à des salariés dont le montant est fonction du cours des actions d'une société doivent être comptabilisées à la juste valeur, établie à l'aide d'un modèle d'évaluation des options. La Société évalue encore l'incidence de cette nouvelle norme sur ces états financiers, et elle est tenue de l'appliquer aux périodes ouvertes après le 15 juin 2005.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES À FOURNIR

Les PCGR des États-Unis exigent que les informations supplémentaires suivantes soient fournies :

I) ÉTATS DES RÉSULTATS

| <i>Exercices terminés les 31 mars (montants en millions)</i> | 2005 | | 2004 | | 2003 | |
|--|----------------|---------------------|----------------|---------------------|----------------|---------------------|
| | PCGR DU CANADA | PCGR DES ÉTATS-UNIS | PCGR DU CANADA | PCGR DES ÉTATS-UNIS | PCGR DU CANADA | PCGR DES ÉTATS-UNIS |
| Produits tirés des ventes de simulateurs | 456,4 \$ | 453,5 \$ | 456,1 \$ | 434,3 \$ | 530,6 \$ | 516,0 \$ |
| Produits tirés de la prestation de services | 529,8 \$ | 529,9 \$ | 482,3 \$ | 482,3 \$ | 446,2 \$ | 446,2 \$ |
| Coût des ventes de simulateurs | 280,9 \$ | 281,7 \$ | 282,6 \$ | 281,6 \$ | 231,4 \$ | 231,4 \$ |
| Coût de la prestation de services | 317,8 \$ | 302,6 \$ | 277,0 \$ | 274,0 \$ | 239,5 \$ | 246,5 \$ |
| Frais de recherche et de développement | 93,5 \$ | 100,8 \$ | 81,0 \$ | 84,6 \$ | 108,3 \$ | 116,8 \$ |
| Charges locatives | 94,0 \$ | 94,0 \$ | 91,9 \$ | 79,0 \$ | 87,5 \$ | 73,2 \$ |
| Frais de vente et d'administration et frais généraux | 105,2 \$ | 105,2 \$ | 115,3 \$ | 115,3 \$ | 115,7 \$ | 115,7 \$ |
| Pertes de valeur | 443,3 \$ | 440,4 \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ |
| Intérêts débiteurs | 32,1 \$ | 33,9 \$ | 22,4 \$ | 22,2 \$ | 28,1 \$ | 44,6 \$ |

II) BILANS

Le tableau suivant présente les comptes créditeurs et les charges à payer établis selon les PCGR du Canada.

| <i>31 mars (montants en millions)</i> | 2005 | 2004 |
|---------------------------------------|-------------|-------------|
| Comptes fournisseurs | 93,0 \$ | 91,0 \$ |
| Passif au titre des contrats | 90,1 | 101,9 |
| Impôts sur les bénéfices à payer | 7,7 | 23,8 |
| Autres charges à payer | 122,0 | 105,3 |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 312,8 \$ | 322,0 \$ |

Les montants à recevoir du gouvernement se chiffraient à 52,4 millions de dollars au 31 mars 2005 (33,9 millions de dollars en 2004).

III) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le tableau suivant présente les composantes du bénéfice des activités poursuivies et des impôts sur les bénéfices, établis selon les PCGR du Canada.

| <i>Exercices terminés les 31 mars (montants en millions)</i> | 2005 | 2004 | 2003 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Bénéfice avant impôts et autres éléments | | | |
| Canada | (87,0) \$ | (13,8) \$ | 96,4 \$ |
| Autres pays | (318,1) | 72,7 | 69,9 |
| | (405,1) \$ | 58,9 \$ | 166,3 \$ |
| Impôts exigibles | | | |
| Canada | (1,8) \$ | 1,8 \$ | 37,8 \$ |
| Autres pays | 15,3 | 12,6 | (1,6) |
| | 13,5 \$ | 14,4 \$ | 36,2 \$ |
| Impôts futurs | | | |
| Canada | (25,8) \$ | (6,9) \$ | (1,4) \$ |
| Autres pays | (88,1) | 4,0 | 17,6 |
| | (113,9) \$ | (2,9) \$ | 16,2 \$ |
| Charge d'impôts sur les bénéfices | (100,4) \$ | 11,5 \$ | 52,4 \$ |

NOTE 27. DIFFÉRENCES ENTRE LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DU CANADA ET LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DES ÉTATS-UNIS (SUITE)

VI) COÛTS DES GARANTIES SUR LES PRODUITS VENDUS

La Société a des obligations au titre des garanties liées à la vente de ses simulateurs civils et militaires et de ses systèmes navals. Habituellement, la période de garantie initiale est de deux ans. Les coûts liés à ces garanties sont estimés et comptabilisés à titre de charges à payer au moment de la constatation des produits. La Société estime ses coûts de garantie sur un produit donné en fonction des résultats passés. La variation du passif au titre des garanties aux 31 mars s'établissait comme suit:

| <i>(montants en millions)</i> | 2005 | 2004 |
|---|--------|---------|
| Passif au titre des garanties au début de l'exercice | 6,6 \$ | 10,7 \$ |
| Règlements au titre des garanties survenus au cours de l'exercice | (5,5) | (7,5) |
| Provisions pour garanties | 3,9 | 3,0 |
| Ajustements au titre des modifications d'estimations | 0,3 | 0,4 |
| Passif au titre des garanties à la fin de l'exercice | 5,3 \$ | 6,6 \$ |

V) RÉGIMES DE RETRAITE

Obligations et situation de capitalisation

L'obligation au titre des prestations cumulées de tous les régimes de retraite à prestations déterminées s'élevait à 158,5 millions de dollars au 31 mars 2005 et à 139,8 millions de dollars au 31 mars 2004. À ces dates, l'obligation au titre des prestations cumulées de tous les régimes dépassaient les actifs de ces régimes.

| <i>31 mars, avant impôts (montants en millions)</i> | 2005 | 2004 | 2003 |
|--|---------|-----------|---------|
| Passif minimal | 30,4 \$ | 20,9 \$ | 30,1 \$ |
| Solde à la fin de l'exercice | | | |
| Passif supplémentaire | 33,2 \$ | 26,8 \$ | 39,5 \$ |
| Actifs incorporels | (6,1) | (5,8) | (5,2) |
| Passif supplémentaire net au titre des prestations de retraite cumulées | 27,1 \$ | 21,0 \$ | 34,3 \$ |
| Variation du passif supplémentaire net au titre des prestations de retraite cumulées | 6,1 \$ | (13,3) \$ | 34,3 \$ |

VI) DÉPRÉCIATION DE L'ÉCART D'ACQUISITION, DES ACTIFS CORPORELS ET DES ACTIFS INCORPORELS

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2005, la Société a inscrit une perte de valeur de 443,3 millions de dollars. Selon les PCGR des États-Unis, la perte de valeur est différente, car la Société passe en charges les frais de développement et de démarrage à mesure qu'ils sont engagés et la valeur comptable de l'écart d'acquisition n'est pas la même selon les PCGR du Canada et selon les PCGR des États-Unis (voir l'élément de rapprochement E).

Par conséquent, selon les PCGR des États-Unis, la Société a inscrit une perte de valeur de 440,4 millions de dollars, dont la quasi-totalité se rapporte à ses activités civiles, qui se compose des éléments suivants:

| <i>(montants en millions)</i> | 2005 |
|---|----------|
| Écart d'acquisition | 216,8 \$ |
| Relations avec la clientèle | 86,7 |
| Appellations commerciales | 20,4 |
| Immobilisations corporelles (simulateurs) | 78,4 |
| Stocks | 33,3 |
| Autres actifs | 4,8 |
| | 440,4 \$ |

NOTE 28.

CHIFFRES CORRESPONDANTS

Les chiffres correspondants d'états financiers consolidés des exercices antérieurs ont été reclassés conformément à la présentation adoptée pour 2005.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le conseil d'administration et la direction de CAE s'enorgueillissent de la gouvernance sans faille dont CAE a fait preuve en plus de 50 ans d'existence. Cette gouvernance a pour principe foncier que la rectitude morale dans la conduite de l'entreprise est garante de la création de valeur et de la conservation de celle-ci pour les actionnaires.

ÉNONCÉ DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le conseil d'administration et la direction de CAE souscrivent aux lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise adoptées en 1995 par la Bourse de Toronto, que l'approche de CAE en matière de gouvernance respecte totalement.

CAE est cotée à la Bourse de New York (NYSE), mais n'étant pas de nationalité américaine, se trouve dispensée de la plupart des obligations en matière de gouvernance que les sociétés américaines inscrites à cette Bourse doivent respecter. CAE a toutefois l'obligation de signaler dans sa documentation les principaux points de divergence qui distinguent ses pratiques des règles en matière de gouvernance s'imposant aux sociétés américaines inscrites à la NYSE. Sur l'essentiel, la pratique de CAE est conforme aux prescriptions de la NYSE, sauf pour ce qui concerne les points signalés sur son site Web, www.cae.com. CAE est également en conformité avec la loi *Sarbanes-Oxley de 2002*, ainsi qu'avec la réglementation adoptée par la Securities and Exchange Commission (SEC) en application de cette loi.

GUIDE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le conseil d'administration de CAE s'est doté d'un guide de gouvernance d'entreprise auquel il se réfère dans l'exercice de ses fonctions. Le Conseil est élu par les actionnaires pour contrôler l'action de la direction et les résultats d'exploitation de la Société. Sa vocation est d'assurer aux actionnaires la rentabilité de leur investissement et, à la Société, la pérennité et la vitalité de ses activités, cela par la fixation de principes directeurs, par le choix du président et chef de la direction, par la surveillance des résultats qu'obtiennent la Société et le chef de la direction, et par la fourniture à la direction de conseils et de commentaires éclairés. La direction a la charge, et le Conseil la volonté, de veiller à ce que CAE exerce son activité d'une manière responsable, tant vis-à-vis du droit que de l'éthique.

Les candidats à une élection ou réélection au conseil d'administration de CAE doivent posséder : un très haut sens éthique, autant sur le plan personnel que professionnel; un bagage de connaissances et d'expérience qui soit utile à la Société et différent, mais complémentaire, de celui des autres administrateurs; la volonté de consacrer le temps nécessaire à l'accomplissement de leur charge au sein du Conseil.

C'est un principe établi du Conseil qu'une majorité substantielle de ses membres, et la totalité des membres des comités de Vérification, de Rémunération et de Gouvernance aient qualité d'« administrateurs indépendants ». À la seule exception du président et chef de la direction, M. Robert E. Brown, le conseil d'administration ne compte que des administrateurs « indépendants » et « non liés » à la Société, au sens où ces termes sont entendus dans les conditions à satisfaire pour l'inscription à la NYSE ainsi que dans les lignes de conduite de la Bourse de Toronto. À sa tête, le Conseil a un président ne faisant pas partie du groupe de la direction.

Le conseil d'administration tient normalement six réunions dans l'année, auxquelles des réunions supplémentaires s'ajoutent éventuellement. Une des réunions de l'année a pour objet l'examen des orientations stratégiques et des perspectives de la Société.

COMITÉS DU CONSEIL

Le conseil d'administration a créé en son sein les comités permanents de Vérification, de Rémunération, de Gouvernance et un comité Exécutif. Pour chacun, une charte écrite précise quelles sont ses fonctions et la périodicité de ses réunions régulières, auxquelles des réunions supplémentaires s'ajoutent en tant que de besoin.

De plus amples renseignements sur les règles de gouvernance de CAE et la mission des comités de son conseil d'administration figurent sur son site Web, www.cae.com.

CODE D'ÉTHIQUE

La réputation que CAE s'est acquise de longue date dans l'exercice de ses activités à l'échelle tant locale qu'internationale est fondée sur le respect des normes d'éthique les plus élevées. Cela a permis à la Société de gagner la confiance de ses clients et fournisseurs ainsi que celle des investisseurs et du public en général.

CAE est déterminée à exercer son activité en se conformant à ces normes et elle exige de tous ses employés, de même que des personnes et des entreprises ou organismes agissant pour son compte, une observation rigoureuse de ces normes.

Le conseil d'administration de CAE a aussi un Code de conduite pour ses membres, qui se trouve, ainsi que le Code d'éthique, sur le site Web www.cae.com.

CAE DANS LA COLLECTIVITÉ

ÉDUCATION

De par sa position de chef de file sur le plan technologique, CAE se pose en ardent défenseur de l'éducation pour tous et de l'élévation du savoir chez les étudiants en sciences, en ingénierie et en aéronautique. À ce titre, soixante pour cent de ses dons sont destinés à des programmes en faveur de la poursuite d'études supérieures. Au cours de l'exercice 2005, CAE a ajouté un autre établissement d'enseignement, l'École de technologie supérieure (ETS) de Montréal, à son réseau canadien de bourses, qui compte désormais onze universités et collèges nord-américains.

Aux États-Unis, CAE SimuFlite finance un programme de bourses destinées à promouvoir auprès des jeunes pilotes le choix d'une carrière dans l'aviation d'affaires. Ces bourses sont attribuées par l'intermédiaire de l'University Aviation Association (UAA), de l'Organization of Black Airline Pilots (OBAP) et de Women in Aviation International (WAI). Elles s'accompagnent de cours au centre de formation CAE SimuFlite de Dallas.

ACTION SOCIALE

Cette aide à la poursuite d'études supérieures va de pair avec l'appui financier que CAE apporte à de multiples œuvres de charité, tandis que partout dans le monde, au sein des collectivités où il vit, son personnel consacre bénévolement temps, travail et argent au soutien de causes aussi importantes et diverses que la recherche sur le cancer, l'aide aux athlètes handicapés, ou l'aide humanitaire.

Chaque année, au Canada et aux États-Unis, le personnel de CAE collecte, lors de la campagne Centraide/United Way, des fonds qui alimentent un vaste réseau d'œuvres et d'organismes de bienfaisance. Cette année chez CAE Montréal, la campagne Centraide a recueilli 380 000 dollars – 280 000 dollars de la part des employés et 100 000 dollars de la part de l'entreprise –, ce qui a valu à CAE d'être lauréate d'un prix « Solidaires » pour le succès de sa campagne des leaders. À Tampa, en Floride, les dons des employés de CAE USA à leur campagne United Way se sont montés à 18 000 dollars.

Dans les pays où un sinistre a frappé, des gens de chez CAE participent à l'aide aux populations touchées. Aux Pays-Bas et en Belgique, nos employés ont remis 5 000 euros à un organisme voué à l'aide humanitaire en Asie, et chez CAE Tampa, ils ont réuni plus de 15 000 dollars US pour le fonds d'aide aux victimes des ouragans de la Croix-Rouge.

Tout au long de l'année, chez CAE SimuFlite à Dallas, une équipe d'employés organise des collectes au profit de Grapevine Relief and Community Exchange (GRACE), organisme qui procure nourriture, vêtements et autres biens de première nécessité aux personnes dans le besoin de l'agglomération Dallas-Fort Worth.

À Tampa comme à Montréal, le personnel de CAE a pris part au « Relais pour la vie » organisé au profit des sociétés américaine et canadienne du cancer.

HISTOIRE

CAE est un important bienfaiteur du nouveau Musée canadien de la guerre, voué à l'étude et à la préservation de la mémoire du passé militaire du Canada.

CAE est fière également de soutenir l'action d'Historica, fondation qui œuvre à mieux faire connaître et comprendre l'histoire du Canada.



LES EMPLOYÉS DE CAE À DUBAÏ ONT PARTICIPÉ À LA COURSE TERRY FOX 2004. POUR LA QUATRIÈME ANNÉE DE SUITE, DES EMPLOYÉS DE CAE MONTRÉAL ONT PRIS PART AU DÉFI 767, COMPÉTITION DE TIR À LA CORDE D'UN AVION, ORGANISÉE AU PROFIT DES JEUX OLYMPIQUES SPÉCIAUX DU QUÉBEC.

//

HOMMAGE À UN PIONNIER



ROY FRASER ELLIOTT, C.M., Q.C.

25 NOVEMBRE 1921

26 JANVIER 2005

//

Tout au long des cinquante et quelques années qu'il a consacrées à CAE, R. Fraser Elliott a fait corps avec cette société qu'il a vue naître dans un hangar à avions désaffecté et qu'il a aidée, par ses soins attentifs, à devenir la multinationale réputée mondialement que l'on connaît aujourd'hui. Quand il est décédé, le 26 janvier dernier, M. Elliott était le plus ancien membre du conseil d'administration et le plus gros détenteur individuel connu d'actions de CAE.

M. Elliott était déjà là en 1947, lorsque Kenneth Patrick, animé du désir de « créer quelque chose de canadien et d'exploiter le potentiel d'une équipe de gens formés à l'école de la guerre, extrêmement innovateurs et passionnés de technologie », fonda la Canadian Aviation Electronics.

« Les affaires de son cabinet d'avocats marchaient magnifiquement, mais l'enfant chéri de Fraser, c'était CAE. Dès la première heure, il a vu un grand avenir pour cette entreprise », raconte Douglas Reekie, ami intime de M. Elliott, qui fut chef de la direction de CAE de 1967 à 1985. « Pas un samedi matin il n'a manqué de venir faire son tour dans l'usine, histoire de voir ce qui s'y passait. C'est dire à quel point son attachement pour CAE était fort. »

M. Elliott était là aussi lorsque CAE, en 1952, reçut de l'Aviation royale du Canada la commande d'un simulateur de vol CF100, la première de son histoire. Du jour de 1953 où il entra au conseil d'administration jusqu'à celui où il disparut, M. Elliott eut un apport inestimable dans l'orientation stratégique de CAE, l'aidant à diversifier son portefeuille de produits à mesure qu'évoluaient les attentes du marché. Au cours des 35 années où il en présida le conseil d'administration, CAE passa de la production d'électronique grand public à la fourniture de matériel ferroviaire, avec un crochet par les technologies de nettoyage et les produits forestiers, mais en demeurant d'abord et avant tout le spécialiste de la simulation.

M. Elliott fut de ceux dont vint la décision de délaisser les produits grand public et de tout miser sur la simulation pour l'aviation civile, initiative qui fit rapidement de CAE le premier fournisseur mondial de simulateurs de vol complets pour tous les principaux modèles d'avions civils. Aujourd'hui, avec les investissements qu'elle consent à la R&D, CAE est solidement dotée pour se maintenir sur la voie de l'excellence technologique, que M. Elliott contribua à lui ouvrir.

« Fraser était franc et direct, dans ses propos comme dans ses actes », conclut M. Reekie. « Pour autant, il n'était pas homme à prendre des raccourcis. Pour lui, la seule façon de faire les choses, c'était de les faire comme il faut. C'est sans doute ce qu'il a légué de plus précieux à CAE. »



R. FRASER ELLIOTT AIMAIT
FAIRE UN TOUR DANS
L'USINE CAE DE LA CÔTE-DE-LIESSE,
COMME EN TÉMOIGNE
CETTE PHOTO DE 1960.

//

PRIX D'EXCELLENCE DU PRÉSIDENT

Instauré en mai 2000, le Prix d'excellence du président rend hommage aux employés qui ont fait preuve de qualités exemplaires de meneur dans l'exécution de leurs fonctions, qui ont révélé leur fort potentiel pour l'avancement et qui ont obtenu de façon constante un rendement supérieur aux attentes. L'attribution de ce prix est l'occasion pour la haute direction de remercier officiellement ceux et celles qui témoignent si bien de la richesse humaine de CAE.

Pour l'exercice 2005, les lauréats de cette prestigieuse récompense sont :



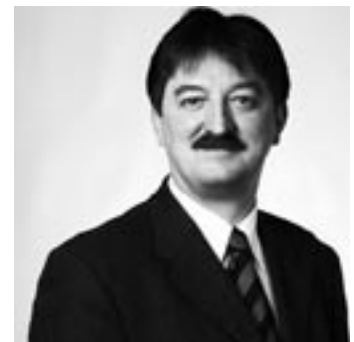
ALAN BRANNAN
 Chef de service,
 Recherche et développement
 Simulation militaire et formation
 Tampa, É.-U.



HANS CORDEL
 Chef de service,
 Exploitation technique
 (Europe et Moyen-Orient)
 Formation civile et services associés
 Amsterdam, Pays-Bas



NADIA DIONISI
 Chef de service,
 Génération de rapports
 financiers et budgétisation
 Formation civile et services associés
 Montréal, Canada



HANS-WERNER LINDERT
 Chef de groupe,
 Simulation de vol
 Simulation militaire et formation
 Stolberg, Allemagne



CAROL MAGEAU
 Chef de service,
 Gestion des programmes
 Produits de simulation
 Montréal, Canada



JIM O'CONNELL
 Chef de service principal,
 Services de formation
 Formation civile et services associés
 Dallas, É.-U.



RONALD ROSITO
 Chef de service,
 Conception du poste de pilotage
 Produits de simulation
 Montréal, Canada



ANDREAS VAFIADIS
 Chef de service,
 Systèmes d'aéronefs
 Produits de simulation
 Montréal, Canada

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

LYNNTON R. WILSON, O.C.^{1,2,4}
Président du conseil
d'administration, CAE Inc.
Oakville, Ontario

BRIAN E. BARENTS²
Administrateur de sociétés
Andover, Kansas

ROBERT E. BROWN¹
Président et chef de
la direction, CAE Inc.
Westmount, Québec

JOHN A. (IAN) CRAIG³
Expert-conseil en
administration des affaires
Ottawa, Ontario

RICHARD J. CURRIE, O.C.³
Président du conseil de
BCE Inc. et de Bell Canada
Toronto, Ontario

H. GARFIELD EMERSON, c.r.⁴
Président national
Fasken Martineau DuMoulin
S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Toronto, Ontario

ANTHONY S. FELL, O.C.⁴
Président du conseil
RBC Dominion
Valeurs mobilières inc.
Toronto, Ontario

PAUL GAGNÉ³
Administrateur de sociétés
Montréal, Québec

**L'HONORABLE
JAMES A. GRANT, P.C., C.M., c.r.^{1,2}**
Associé
Stikeman Elliott
S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Montréal, Québec

JAMES F. HANKINSON^{3,4}
Président et chef de la direction,
Ontario Power Generation Inc.
Toronto, Ontario

E. RANDOLPH (RANDY) JAYNE II²
Associé principal
Heidrick & Struggles
International Inc.
McLean, Virginie

JAMES W. McCUTCHEON, c.r.³
Avocat-conseil
McCarthy Tétrault
S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Toronto, Ontario

LAWRENCE N. STEVENSON²
Chef de la direction,
Pep Boys Inc.
Toronto, Ontario

- ¹ Membre du comité exécutif
² Membre du comité de rémunération
³ Membre du comité de vérification
⁴ Membre du comité de gouvernance

DIRECTION

LYNNTON R. WILSON
Président du conseil
d'administration

ROBERT E. BROWN
Président et
chef de la direction

DONALD W. CAMPBELL
Président de groupe
Simulation militaire
et formation

MARC PARENT
Président de groupe
Produits de simulation

JEFF ROBERTS
Président de groupe
Formation civile et
services associés

GUY BLANCHETTE
Vice-président
et trésorier

ERIC GEMME
Vice-président
et contrôleur

HARTLAND J. A. PATERSON
Vice-président
Services juridiques,
avocat général et secrétaire

ALAIN RAQUEPAS
Vice-président, Finances
et chef de la direction financière

RENSEIGNEMENTS AUX ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS

ACTIONS DE CAE

Les actions de CAE sont cotées à la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole « CAE », et à la Bourse de New York (NYSE) sous le symbole « CGT ».

COMPTABILITÉ DES TRANSFERTS ET REGISTRE DES ACTIONNAIRES

Société de fiducie

Computershare du Canada

100, avenue University, 9^e étage

Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Tél.: (514) 982-7555 ou 1 800 564-6253

(sans frais pour le Canada et les États-Unis)

Télec.: (416) 263-9394 ou 1 888 453-0330

(sans frais pour le Canada et les États-Unis)

Courriel: service@computershare.com

www.computershare.com

PROGRAMME DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

Les actionnaires inscrits domiciliés au Canada qui souhaitent recevoir leurs dividendes en actions ordinaires et non en espèces peuvent adhérer au Programme de réinvestissement des dividendes de CAE. Le formulaire d'adhésion au programme est à obtenir auprès de la Société de fiducie Computershare du Canada.

DÉPÔT DIRECT DES DIVIDENDES

Les actionnaires inscrits domiciliés au Canada qui reçoivent leurs dividendes en espèces peuvent, au lieu du paiement par chèque, en demander le dépôt direct dans leur compte bancaire. Le formulaire de demande de dépôt direct des dividendes est à obtenir auprès de la Société de fiducie Computershare du Canada.

ENVOIS MULTIPLES

Pour ne recevoir qu'un seul envoi des documents qui leur sont adressés, les actionnaires inscrits titulaires de plusieurs comptes communiqueront avec la Société de fiducie Computershare du Canada, et les actionnaires non inscrits avec leur courtier.

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Les rapports trimestriels et annuels ainsi que les autres publications de CAE sont disponibles sur son site Web www.cae.com. On peut obtenir aussi ces publications auprès du service Relations avec les investisseurs: Relations avec les investisseurs CAE Inc. 8585, ch. de la Côte-de-Liesse Saint-Laurent (Québec) H4T 1G6 Tél.: 1 866 999-6223 investisseurs@cae.com

VERSION ANGLAISE

If you would like an English version of the Annual Report, please address your request to investor.relations@cae.com

ASSEMBLÉE ANNUELLE 2005

L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu le mercredi 22 juin 2005 à 10 h (heure de l'Est) au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale, 999, rue University à Montréal, dans la salle 3. La séance sera retransmise en direct sur le site Web de CAE, www.cae.com.

VÉRIFICATEURS

PricewaterhouseCoopers, s.r.l.
Comptables agréés
Montréal (Québec)

MARQUES DE COMMERCE CITÉES DANS CE RAPPORT

Le logo CAE ainsi que les termes CAE Simfinity, CAE Tropos, CAE STRIVE, CAE NeTTS et CAE Medallion-S sont tous des marques de commerce appartenant à CAE ou à ses filiales.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport annuel contient des déclarations de nature prospective fondées sur des hypothèses et reflétant des attentes qui sont celles de CAE à l'heure actuelle. À ces déclarations s'attache un certain nombre de risques et d'incertitudes qui pourraient faire que les résultats et les événements réels soient notablement différents de ceux qui sont attendus. D'autres facteurs d'incertitude sont précisés dans les documents que CAE dépose occasionnellement auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis. CAE ne s'engage d'aucune façon à mettre à jour ou à réviser ses déclarations prospectives.



www.cae.com